



Rapport d'Activités Médico-Sociales

2024

CAMSP-PCO – CMPP – IME –
SESSAD – UEEA

Association Départementale des Pep de l'Ariège
18bis allées de Villotte - 09000 FOIX

Sommaire

Introduction générale.....	7
Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).....	8
Présentation de l'établissement	8
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	8
2) Bassin d'intervention.....	8
3) Cadre réglementaire	8
4) Missions et type de public accueilli	9
L'activité en 2024	10
1) Les faits marquants de l'année	10
2) Nombre de personnes accueillies (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)	13
3) Âge d'entrée au CAMSP	13
4) Caractéristiques des publics	14
5) Entrées / sorties	15
6) Origine des personnes accueillies (géographique, orientation, adressage...)	15
La plateforme de coordination et d'orientation TND	17
1) Nombre d'enfants accueillis sur la PCO et plateau technique en 2024	17
2) Origine géographique des enfants accueillis et d'orientation.....	18
3) Les professionnels libéraux partenaires	18
4) L'évolution de la plateforme	19
Les professionnel·les.....	20
1) Les faits marquants de l'année	20
2) Plateau technique au 31-12-24	20
3) Formations et colloques.....	21
4) Stagiaires / supervision	21
Les moyens matériels.....	23
1) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	23
2) Véhicules	23
Éléments financiers	24
1) Compte de résultat principal CAMSP-PCO	24
2) Proposition d'affectation des résultats.....	25
Le CAMSP et la PCO-TND : conclusion et perspectives.....	26
Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP).....	27
Présentation de l'établissement	27
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	27

2) Bassin d'intervention.....	27
3) Cadre réglementaire	27
4) Missions et type de public accueilli	27
L'activité en 2024	29
1) Les faits marquants de l'année	29
2) Nombre d'enfants/adolescents accueillis (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)	30
3) Âge et sexe des enfants/adolescent(e)s accueilli(e)s	31
4) Caractéristiques des publics	31
5) Origine des personnes accueillies (géographique, orientation, adressage...).....	32
Focus sur la plateforme Occitadys	33
Les professionnel·les.....	34
1) Faits marquants de l'exercice :	34
2) Plateau technique au 31/12/2023 :.....	34
3) Formations	35
Les moyens matériels.....	36
1) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	36
2) Véhicules	36
Éléments financiers	37
1) Compte de résultat principal du CMPP.....	37
2) Proposition d'affectation des résultats.....	38
Le CMPP : conclusion et perspectives	40
L'IME St Jacques de Lérans	42
Introduction générale.....	42
Présentation de l'établissement.....	43
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	43
2) Bassin d'intervention.....	43
3) Cadre réglementaire	43
4) Missions et type de public accueilli	43
L'activité en 2024	44
1) Les faits marquants de l'année	44
2) Analyse de l'activité (file active, nombre de journées...)	44
3) Typologie des publics	46
4) La participation des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants légaux.....	47
5) Les besoins	48
6) La scolarité	53
Les professionnel·les.....	56
1) Les faits marquants de l'année	56

2) Formations	58
3) Stagiaires / supervision	58
Les moyens matériels	60
1) Les faits marquants de l'année	60
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	60
3) Véhicules	60
Éléments financiers	61
1) Les faits marquants de l'année	61
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	61
3) Résultat de l'année	63
4) Proposition d'affectation	63
L'IME : conclusion générale et perspectives	64
Le SESSAD de Lérans	65
Introduction générale	65
Présentation de l'établissement	66
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	66
2) Bassin d'intervention.....	66
3) Cadre réglementaire	66
4) Missions et type de public accueilli	66
L'activité en 2024	67
1) Les faits marquants de l'année	67
2) Nombre de personnes accueillies (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)	68
3) Âge et sexes des personnes accueillies.....	68
4) Typologie des publics	69
5) Entrées / sorties	69
6) Origine des personnes accueillies.	69
7) La scolarité	70
Les professionnels	71
1) Les faits marquants de l'année	71
2) Plateau technique	71
3) Formations	72
4) Stagiaires / supervision Analyse des pratiques	72
Les moyens matériels	72
1) Les faits marquants de l'année	73
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	73
3) Véhicules	73
Éléments financiers	74

1) Les faits marquants de l'année	74
2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie	74
3) Résultat de l'année	76
4) Proposition d'affectation	76
Le SESSAD : Conclusion générale et perspectives	77
L'UEEA de Montgailhard	78
Introduction générale	78
Présentation de l'établissement	79
1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité	79
2) Bassin d'intervention.....	79
3) Cadre réglementaire	79
4) Missions et type de public accueilli	79
L'activité en 2024	80
1) Les faits marquants de l'année	81
2) Nombre de personnes accueillies (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)	83
3) Âge et sexes des personnes accueillies.....	83
4) Typologie des publics	84
5) Entrées / sorties	84
6) Origine des personnes accueillies.	84
7) La scolarité.....	84
Les professionnel·les.....	87
1) Les faits marquants de l'année	87
2) Plateau technique	87
3) Formation.....	88
4) Stagiaires / supervision	88
Les moyens matériels.....	89
1) Les faits marquants de l'année	90
2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)	90
3) Véhicules	90
Éléments financiers	91
1) Les faits marquants de l'année	91
2) Évolution des sections d'exploitation	91
3) Résultat de l'année	93
4) Proposition d'affectation	93
L'UEEA : Conclusion générale et perspectives	94
Éléments financiers généraux relatifs au CPOM	95

1) Capacité d'autofinancement	95
2) Autres ratios	96
Conclusion générale	99

Introduction générale

Ce document présente les rapports d'activité du CAMSP de l'Ariège, de la Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les troubles neurodéveloppementaux (PCO-TND), du CMPP de Foix et de la Haute-Ariège, de l'IME et du SESSAD de Lérans et de l'UEEA de Montgailhard pour l'année 2024.

Ces services accueillent des enfants et des jeunes, pouvant être accompagnés de leur famille, pour des soins et/ou des accompagnements répondant aux besoins identifiés.

Certains établissements, comme l'IME, accueillent les enfants et les jeunes pour des accompagnements à la journée, parfois sur plusieurs jours ou durant l'ensemble de la semaine.

L'UEEA, étant donné son caractère étroitement lié à l'école élémentaire, accueille les élèves durant la journée scolaire et sur certains temps péri ou extrascolaires.

Le CAMSP, le CMPP et le SESSAD, par leur caractère ambulatoire, même si certains parcours sont très complets, accueillent ou accompagnent les enfants et les jeunes plus ponctuellement.

Pour les PEP, l'inclusion des enfants dans leur environnement naturel est un élément important qui doit être pris en considération dans la construction des parcours de soins. En ce sens, nos structures sont parfaitement en phase avec les orientations des politiques publiques. Véritables outils inclusifs, les services œuvrent pour que l'enfant et sa famille puissent, malgré les difficultés repérées, se développer et s'épanouir de manière optimale au sein de notre société.

Les structures dont l'activité est décrite plus bas sont donc, nous le lisons, au service des personnes qu'elles accueillent dans un souci de permettre des conditions de vie les plus ordinaires.

Ce document détaille l'activité de chacun des établissements dans une partie spécifique. Des éléments quantitatifs et qualitatifs sont évoqués, sur différentes thématiques (missions, caractéristiques des publics, plateaux techniques, moyens matériels, aspects financiers).

Il dresse en fin de partie dédiée à chaque établissement une courte conclusion et des perspectives d'évolution pour ceux-ci.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

Le Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP) de l'Ariège fonctionne sur deux sites :

- Site de Foix : 1 rue Salvador Allende 09000 FOIX
- Site de Pamiers : rue de la Maternité 09100 PAMIRS

2) Bassin d'intervention

Le CAMSP de l'Ariège intervient sur tout le département et ponctuellement sur quelques communes immédiatement limitrophes de la Haute-Garonne et de l'Aude dont les CAMSP sont trop éloignés géographiquement, avec l'accord de la CPAM.

3) Cadre réglementaire

Sur le plan règlementaire, les missions des CAMSP sont définies dans le décret du 15 avril 1976 qui fixe les conditions techniques d'agrément.

Celui-ci précise : « Les centres d'action médico-sociale précoce ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxièmes âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens. Les actions préventives spécialisées sont assurées par des équipes itinérantes, uni ou pluridisciplinaires, dans les consultations spécialisées et les établissements de protection infantile ainsi que, le cas échéant, dans les établissements d'éducation préscolaire ».

Le code de l'action sociale et des familles définit les missions des CAMSP à l'article L. 343-1 : « Dans les centres d'action médico-sociale précoce, la prise en charge s'effectue sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire. Elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié. Elle est assurée, s'il y a lieu, en liaison avec les institutions d'éducation préscolaires et les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1 ».

Les CAMSP inscrivent également leur action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants handicapés. Les modalités en sont diversifiées mais la scolarisation en milieu ordinaire est privilégiée. La loi prévoit de construire avec l'enfant et sa famille un parcours qui lui permette de s'inscrire dans la collectivité. Le droit à la compensation à toute personne handicapée est désormais reconnu comme un droit universel et s'impose comme le pilier juridique sur lequel peuvent s'appuyer les parcours de vie des personnes en situation de handicap.

4) Missions et type de public accueilli

Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxièmes âges qui présentent des difficultés sensorielles, motrices ou mentales, psychologiques, des troubles du développement, des difficultés socio-économiques, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci et de sa famille.

Le CAMSP de l'Ariège est polyvalent et accueille des enfants de 0 à 6 ans et leurs familles.

En synthèse...

- Le CAMSP de l'Ariège accueille en cure ambulatoire des enfants de 0 à 6 ans venant de tout le département.
- Il a pour objet le dépistage, le diagnostic et les soins des déficits sensoriels, moteurs et mentaux, tout en soutenant les familles.
- Il accompagne également, en lien avec ses partenaires, les difficultés sociales, économiques, culturelles, qui vont grandissant au fil des années.

L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

Deux grands chantiers visant à soutenir la qualité de nos interventions et de nos accompagnements sur le service ont émergé en 2024 :

- la démarche qualité TND
- l'auto-évaluation : premier chapitre de l'évaluation à venir

La démarche qualité TND



Étape 1

Pour rappel, en septembre 2023, nous avons rencontré l'ARS autour du sujet de la démarche qualité TND pour les CAMSP et CMPP.

Ce projet s'inscrit dans le contexte du déploiement des Plateformes de Coordination et d'Orientation sur les troubles du neurodéveloppement et fait également écho au projet PRS (Projet Régional de Santé) consacré à l'amélioration du repérage et de la prise en charge précoce des enfants et adolescents dans les CAMSP et CMPP.

Il porte 4 objectifs principaux permettant :

- L'accès à un diagnostic précis permettant une bonne orientation des soins,
- L'accès à des soins de qualité dispensés par des professionnels formés aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles ;
- L'accès à des réponses éducatives, scolaires et préprofessionnelles adaptées aux besoins ;
- Le soutien nécessaire et essentiel des familles, notamment au moment de l'annonce du diagnostic et tout au long du parcours des personnes concernées.

Après réflexion, nous avons confirmé notre intérêt pour engager nos deux structures dans cette démarche.



Étape 2

En ce qui concerne le CAMSP, nous avons renseigné la grille d'auto-évaluation assortie du plan d'action à mettre en place.

Ce travail a été tout aussi chronophage que précieux à réaliser car il a nécessité de longues étapes de recueil de données, d'échanges avec l'ensemble des professionnelles de l'équipe, de partage d'expériences avec des collègues de CAMSP de la Région Occitanie, de travail d'élaboration et de projection en co-direction ainsi qu'avec la Direction Générale.

Nous avons élaboré 6 fiches actions en tenant compte des priorités et besoins repérés dans le cadre de nos réalités de terrain.

Exemple d'une fiche action :

	PROPOSER DES DOCUMENTS FALC ET LES SERVICES D'INTERPRETES ET DE TRADUCTEURS				FICHE ACTION N° 2
	Sous la responsabilité de : Sabine COMBES Dr Violeta TENORIO		Date de création de la fiche action : août 2024		Calendrier de mise en œuvre : A partir de janvier 2025 puis en continu
	Personnes concernées : ensemble du service				
	Objectifs	Faciliter l'accessibilité des informations et la compréhension des enfants accompagnés et de leurs familles.			
	Etapes de l'action	✓ Créer un groupe de travail référent FALC ✓ Réaliser l'inventaire des outils à traduire en FALC et/ou en langues étrangères ✓ Se perfectionner à l'écriture du Facile à Lire et à Comprendre par le biais de formations ✓ Revoir et créer les outils nécessaires sur des temps dédiés ✓ Affiner l'évaluation des coûts de services d'interprétariat à distance et/ou de traductions écrites et réaliser une procédure définissant les conditions de sollicitations.			
	Suivi de l'action Indicateurs	✓ Nombre de professionnels formés à l'écriture FALC ✓ Procédure de saisine des interprètes et/ou traducteurs écrite et diffusée ✓ Nombres de documents traduits en FALC et/ou en langues étrangères			
	Echéance	Décembre 2025			



Étape 3

Nous avons enfin présenté l'ensemble du dossier à l'ARS en concluant sur des demandes de renforcement RH excédant le montant des 50 000 euros alloués car, s'il est vrai que nous exerçons sur un territoire restreint, cela ne nous empêche pas d'être confrontés aux réalités paradoxales de notre secteur.

En effet, alors que nous réalisons de plus en plus de diagnostics, nous nous retrouvons face à un manque de moyens prégnants pour la suite du parcours, à savoir, proposer des projets de soins répondant en totalité aux besoins des enfants repérés et des programmes d'accompagnement et de soutien adaptés aux attentes de leurs parents.

Cet état de fait provoque parfois doute et lassitude auprès de nos équipes qui, se retrouvent à accueillir des enfants et des familles pour lesquels nous ne pouvons répondre que de manière partielle et insatisfaisante.

De plus la montée en compétence et la mise à jour des connaissances des professionnelles sont primordiales dans cette dynamique et représentent, de fait, un coût non négligeable que ce soit pour la participation à des formations continues ou pour l'acquisition d'outils tels que les tests d'évaluation et de dépistage relativement onéreux.

Aussi, au-delà du fait que l'inscription du CAMSP de l'Ariège dans cette démarche soit une évidence au regard de nos missions et de notre engagement, nous espérons que dans les années à venir, elle pourra être renforcée par des moyens supplémentaires nous permettant de tendre vers des axes d'améliorations effectifs.

L'auto-évaluation

Rappel de la démarche d'évaluation :



Tout au long de l'année 2024, le CAMSP s'est engagé dans la démarche d'évaluation ; les étapes 1 et 2 ont été franchies.



Étape 1

L'auto-évaluation a été réalisée pour partie ; chacune des 20 professionnelles du service a pu expérimenter l'exercice de l'entretien en tant que traceur ciblé et leurs réponses ont été récoltées sur Synaé, plateforme collaborative sécurisée, permettant :

- D'accéder à toutes les informations concernant les outils et méthodes d'évaluation,
- De dématérialiser les échanges entre les ESSMS, les organismes accrédités et la HAS,
- Et de procéder tant aux auto-évaluations, qu'aux évaluations.

L'équipe du CAMSP a également été mobilisée durant 2 journées banalisées les 18 et 19 novembre 2024 pour relire, réviser, élaborer et/ou construire certains des divers outils qui devront être fournis au moment de l'évaluation (trombinoscope, procédures, outils de la loi 2002, projet personnalisé...).

Le travail amorcé durant ces journées se prolongera durant le premier semestre 2025.



Étape 2

En ce qui concerne le choix d'un organisme évaluateur : la responsable d'unité du CAMSP a été conviée à participer à l'audition des différents cabinets sollicités.

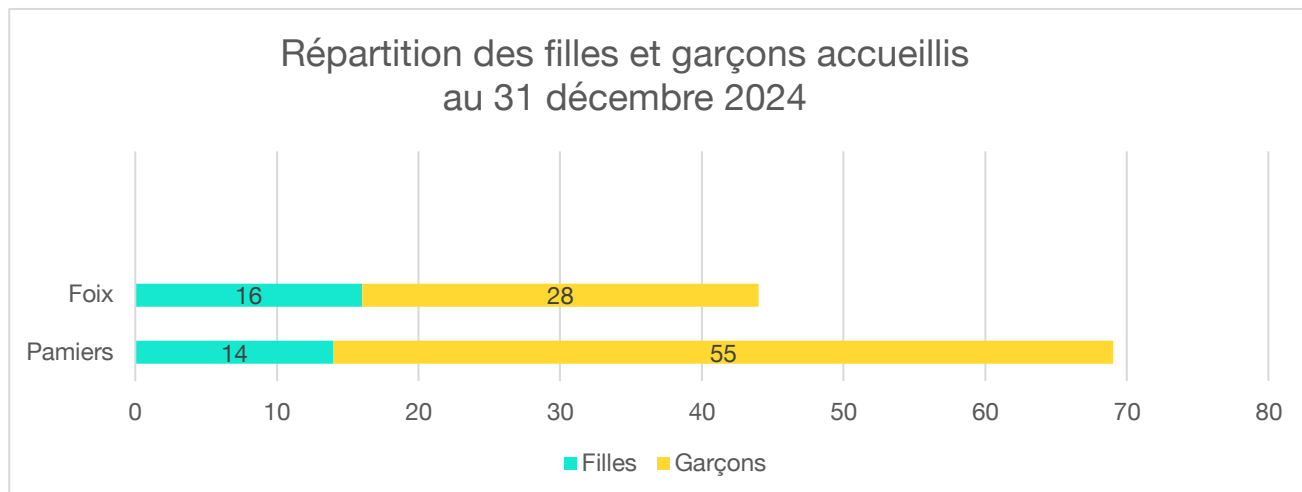


L'étape 3 (l'évaluation à proprement parler) aura lieu la semaine du 15 au 18 septembre 2025.

2) Nombre de personnes accueillies (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)

En 2024, le CAMSP a accueilli **174** enfants.

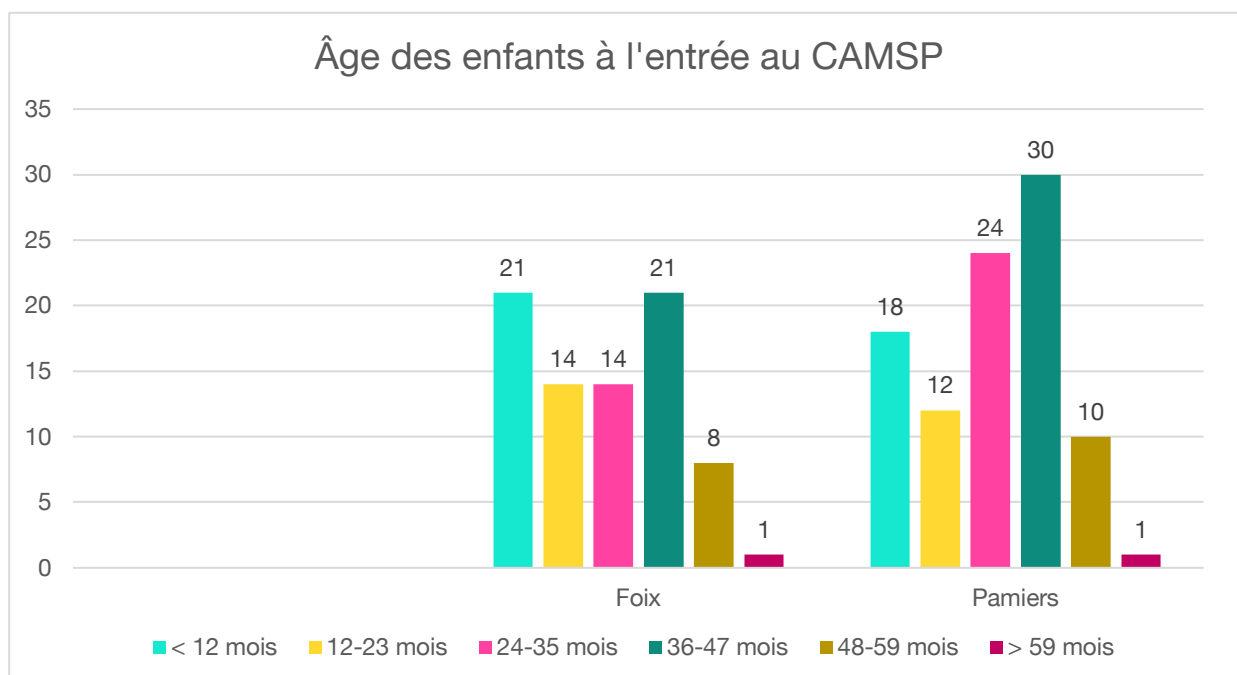
Au 31 décembre 2024, **113** enfants étaient accompagnés par le CAMSP dont **30** filles et **83** garçons.



L'activité de l'établissement cumule **4865** interventions auprès des enfants et de leur famille.

3) Âge d'entrée au CAMSP

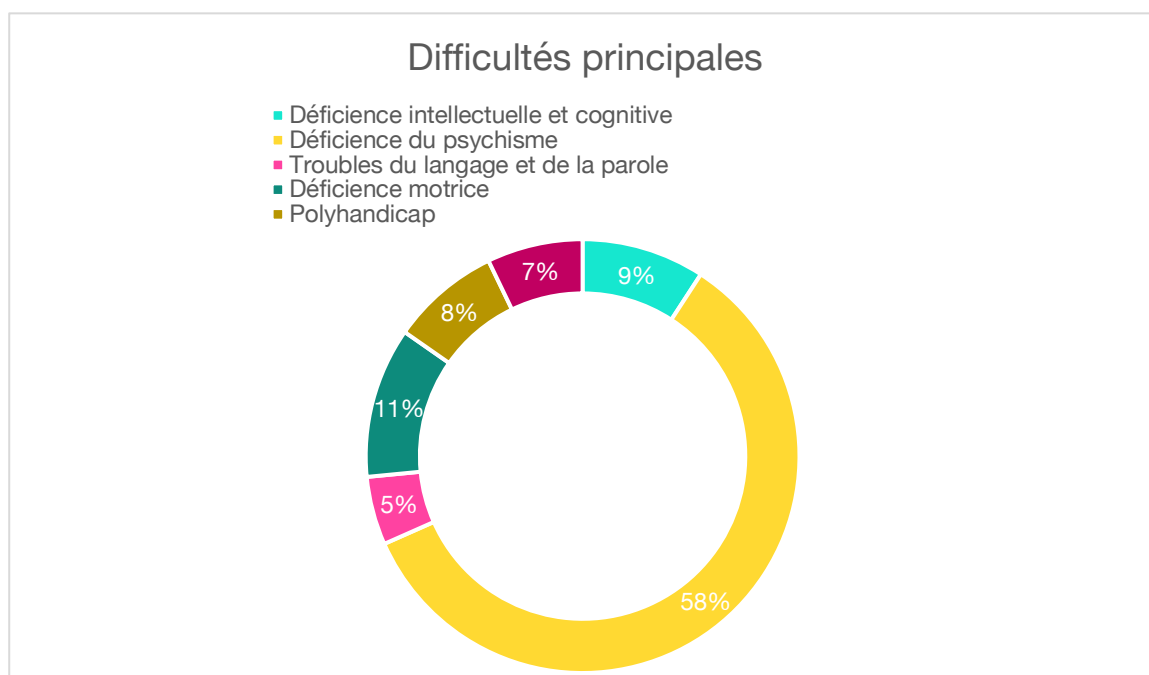
Le CAMSP privilégie une admission la plus précoce possible qui permet d'influer plus efficacement sur la trajectoire développementale du bébé/enfant.



Passés 4 ans, la plupart des enfants sont orientés vers d'autres solutions (libéral, PCO-TND, autre type d'établissement médico-social ou sanitaire)

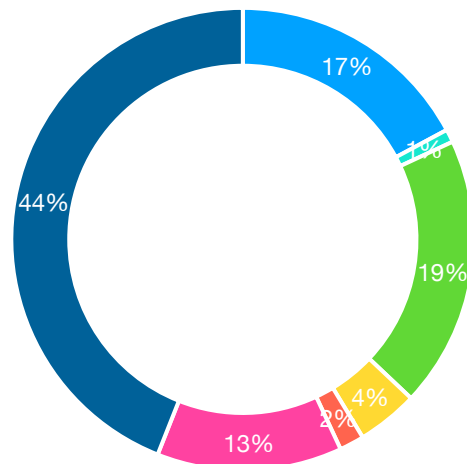
4) Caractéristiques des publics

Comme indiqué, le CAMSP a une vocation généraliste et accueille des enfants présentant des difficultés très variées. Le diagramme ci-dessous n'indique que la difficulté principale, les difficultés ou handicaps étant souvent intriqués de façon complexe.



ETIOLOGIES ET PATHOLOGIES PRINCIPALES

- IMC et pathologies périnatales
- Autres encéphalopathies
- Pathologies génétiques
- Autres encéphalopathies développementales et ou malformatives
- Encéphalopathies post natales
- Autres pathologies
- Etiologie inconnue



5) Entrées / sorties

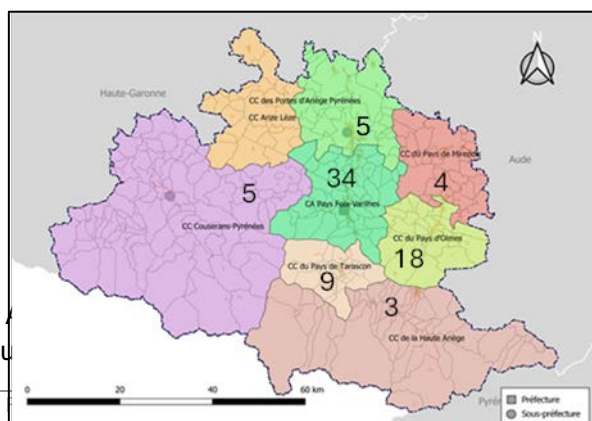
En 2024, **61** enfants ont été admis, **61** sont sortis.

6) Origine des personnes accueillies (géographique, orientation, adressage...)

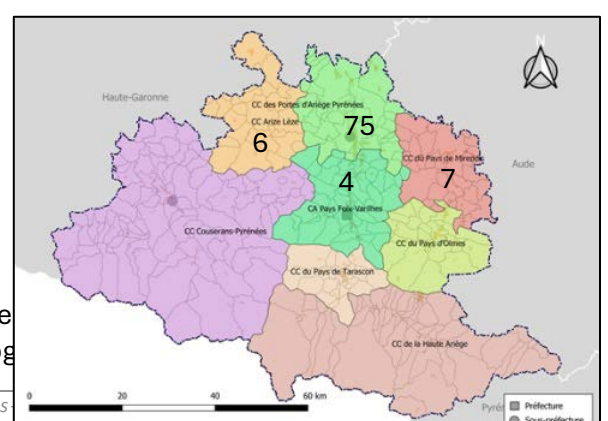
Les enfants accueillis au CAMSP sont, dans leur immense majorité, issus du département de l'Ariège. Seuls 4 enfants sont domiciliés sur le département limitrophe de l'Aude (1 reçu à Foix et 3 à Pamiers).

L'implantation géographique des deux antennes du CAMSP sur les communes de Foix et Pamiers rend difficile, voire impossible parfois, l'accueil d'un certain nombre d'enfants du département dont le domicile est trop éloigné.

Antenne de Foix



Antenne de Pamiers



		Nombre d'habitants (source INSEE 2021)	Nombre de naissances (source INSEE 2023)
CC - Portes d'Ariège Pyrénées	80	40 455	333
CA - Pays Foix Varilhes	38	32 187	252
CC - Pays d'Olmes	18	14 765	77
CC - Pays de Mirepoix	11	10 565	71
CC - Pays de Tarascon	9	8491	54
CC - Arize Lèze	6	11 039	82
CC - Couserans Pyrénées	5	29 978	190
CC - La Haute Ariège	3	7116	33

(CC : Communauté de communes – CA : Communauté d'agglomération)

L'essentiel des adressages émane encore cette année du secteur hospitalier, des médecins ou des paramédicaux libéraux.

En synthèse...

Le CAMSP poursuit en 2024 sa pleine activité et intervient auprès de bébés et enfants de moins de 6 ans, présentant des difficultés très variées, nécessitant une intervention pluridisciplinaire de niveau 2, coordonnée par la pédiatre Directrice Technique.

La plateforme de coordination et d'orientation TND

1) Nombre d'enfants accueillis sur la PCO et plateau technique en 2024

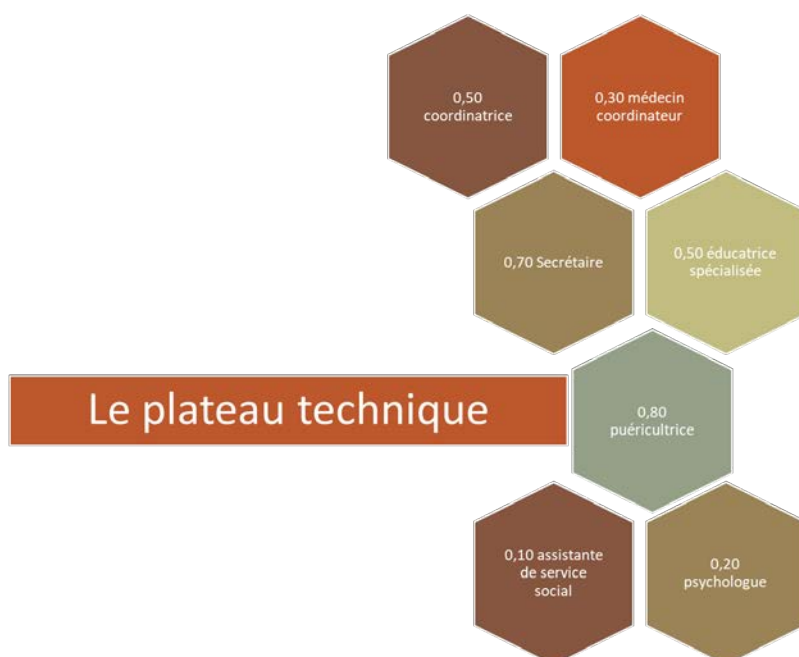
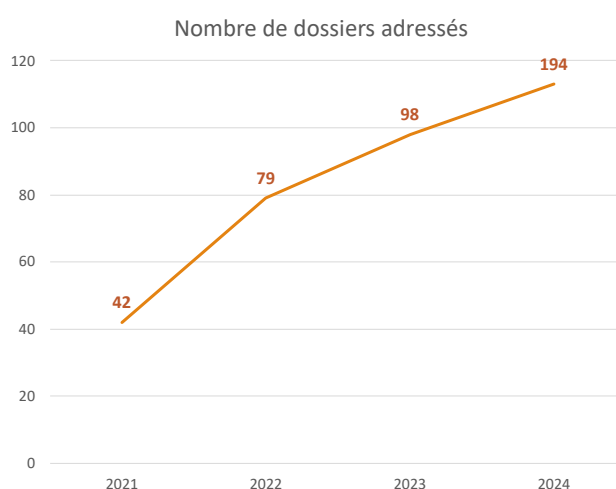
Ce nombre est en constante augmentation depuis l'ouverture de la plateforme et le premier accueil le 30/06/21.

Nombre de dossiers traités entre août 2021 et décembre 2024 : **413**

Pour l'année 2024 :

- o **246** enfants dans la file active
- o **113** enfants bénéficient d'un forfait débuté dont **90** ont été attribués dans l'année.
- o **51** dossiers sortis

Age moyen des enfants orientés à la PCO : 4 ans et 3 semaines (51 mois)



En 2024, les postes de l'éducatrice spécialisée et de la puéricultrice jusqu'alors en CDD ont été pérennisés et transformés de fait en CDI.

Le fait que les professionnelles intervenant sur la PCO soient aussi salariées du CAMSP permet qu'elles bénéficient des formations et outils de ce service.

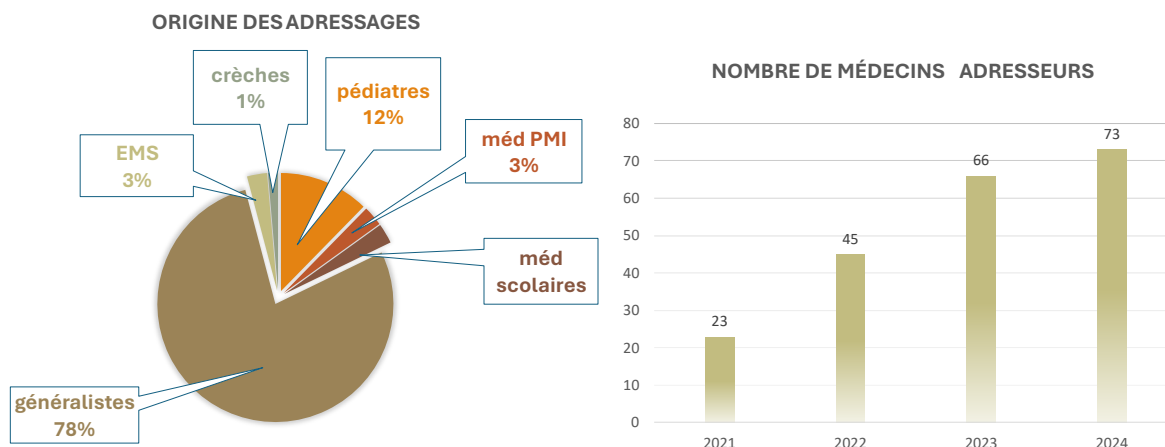
Cependant, il apparaît indispensable que la plateforme puisse également développer la guidance parentale et notamment les groupes Barkley. Lors du dernier COPIL, l'ARS avait rappelé que des Crédits Non Reconductibles (CNR) pouvaient être demandés pour cela.

Au vu des besoins recensés, le recrutement de professionnels pouvant animer ces espaces sera indispensable.

2) Origine géographique des enfants accueillis et d'orientation

Les enfants sont exclusivement issus du département de l'Ariège. Ils sont orientés vers la plateforme par les médecins libéraux de première ligne.

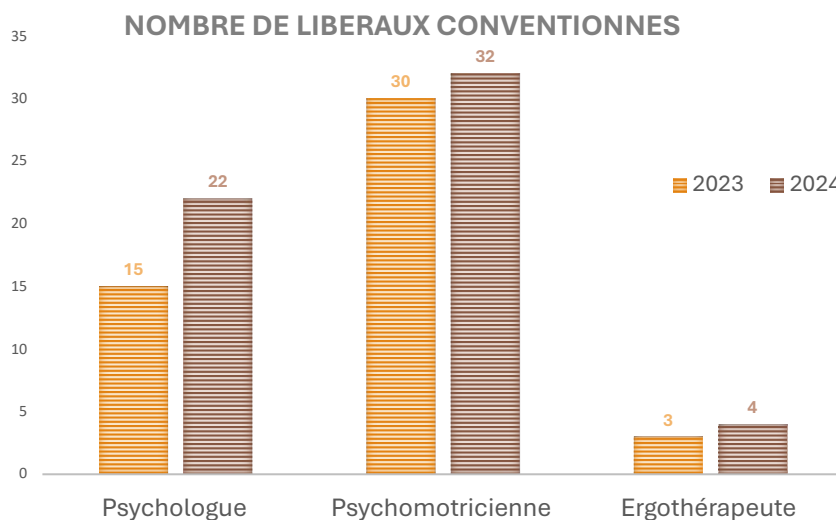
La coordinatrice et le médecin valident l'entrée, organisent les coordinations nécessaires et les bilans et soins qui en découlent.



73 médecins ont adressé des enfants à la PCO soit 7 de plus qu'en 2023

3) Les professionnels libéraux partenaires

La plateforme établit des conventions avec des praticiens libéraux non conventionnés par la CPAM : psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes.



La PCO travaille également avec les orthophonistes du territoire, qui eux sont conventionnés et remboursés par la CPAM.

Il n'existe donc pas de document contractuel entre ces professionnels et la PCO mais il n'en demeure pas moins un étroit et précieux partenariat ; en effet il n'est pas rare que la PCO, forte de sa connaissance de la situation d'un enfant motive l'orientation de celui-ci auprès de l'un de ces thérapeutes.

Au 31 décembre 2024, nous comptons 36 orthophonistes du département avec lesquels la PCO partage l'accompagnement d'au moins une situation.

4) L'évolution de la plateforme

2024 a été marqué par le passage d'un paiement par avance de trésorerie à un paiement direct pour les thérapeutes libéraux conventionnant avec la PCO.

En effet à compter du 1er juin 2024, un changement de facturation pour les libéraux non conventionnés CPAM (ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues) partenaires de la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) a été opéré. A compter de cette date, leurs bilans et suivis ont été facturés sur un CERFA mensuel.

En pratique, une fois par mois :

- Facturation des bilans et séances dispensés par le professionnel
- Remise / envoi des formulaires du professionnel à la PCO dont dépend le patient
- Puis envoi mensuel par la PCO à l'Assurance Maladie de tous les formulaires qu'elle a reçus selon un calendrier d'envoi en fonction du département de la structure porteuse de la PCO ; pour le département de l'Ariège cet envoi doit être effectué entre le 7 et le 15 du mois.

L'objectif d'un tel changement est de lisser les envois de formulaires de soins entre les plateformes porteuses des PCO-TND, d'optimiser les délais de traitement des formulaires de soins par l'assurance maladie et d'assurer ainsi des délais de paiement équitables entre les professionnels de santé.

Ce changement a demandé un accompagnement de proximité important des libéraux par la coordinatrice et la secrétaire de la plateforme afin d'informer et de rassurer nos partenaires.

La difficulté pour le secrétariat PCO réside dans le fait qu'une fois le flux de facturations envoyé à la CPAM, il n'y a plus aucune information sur les délais de traitement ni de contrôle sur les éléments en cas de réclamation.

En synthèse...

- La plateforme de coordination et d'orientation vient répondre aux besoins de dépistage précoce et de soins des enfants susceptibles de présenter un Trouble du Neuro-Développement.
- Les interventions en libéral ou en parcours mixte libéral/ESMS sont sans reste à charge pour les familles.
- Cette plateforme a vu son activité augmenter de façon continue, ce qui montre bien les besoins du territoire en Ariège. L'ARS a validé une augmentation du plateau technique de l'équipe, par des moyens pérennes et également sur des crédits ponctuels.

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

Sur l'année 2024, peu de mouvements RH sinon le recrutement de 2 orthophonistes :

La première sur l'antenne de Pamiers qui a accepté un 0.40 sur le 0.50 proposé.

La seconde sur l'antenne de Foix sur un 0.20 ETP qui est venu ainsi compléter le 0.80 ETP de l'orthophoniste déjà en poste.

Ce qui fait qu'au 31 décembre seuls 0.10 ETP d'orthophonie restaient à pourvoir sur le site de Pamiers.

2) Plateau technique au 31-12-24

	ETP accordé	ETP pourvu	Observations
Pédiatre, Directrice technique	1	1	Dont 0.30 PCO
Responsable d'Unité	0.5	0.5	
Médecin psychiatre	0.30	0.30	
Cadre comptable	0.50	0.50	
Secrétaire RH	0.40	0.40	
Secrétaire Compta/RH	0.25	0.25	
Secrétaire médicale	2	2	
Éducateur spécialisé	2	2	
Psychologue	1.44	1.44	
Psychomotricien	2.85	2.85	
Kinésithérapeute	0.7	0.7	
Orthophoniste	2	1.9	
Assistant social	0.70	0.70	
Agent de service intérieur	0.24	0.24	
Coordonnatrice PCO	0.5	0.5	
Secrétaire PCO	0.7	0.7	
Éducateur spécialisé PCO	0.5	0.5	
Assistant social PCO	0.10	0.10	
Psychologue PCO	0.2	0.2	
IDE Puéricultrice PCO	0.8	0.8	

3) Formations et colloques

En 2024, les professionnelles du CAMSP ont accepté de ne pas faire de demande personnelle de formations dans le cadre du Plan de développement des Compétences, privilégiant le financement par l'OPCO d'une formation collective regroupant l'ensemble des salariées du service. Cette formation animée par Sofor avait pour thème : « la famille : accueil et accompagnement » et a été dispensée sur 2 sessions de 2 jours.

Cependant 3 autres prises en charge OPCO ont permis de financer :

- Une formation TSA-TDAH proposée par le Centre Ressource Autisme pour le médecin psychiatre intervenant sur le CAMPS,
- Une formation « accompagnement à l'évaluation interne » dispensée par le Réseau Jannoy pour le médecin pédiatre, le médecin psychiatre, la puéricultrice et la responsable d'unité,
- L'inscription à une formation collective Face PEP sur le TDAH et les troubles du comportement pour la médecin psychiatre et l'éducatrice de jeunes enfants intervenant sur le CAMSP et la PCO.

Dans le même temps la société EQUADDEX a organisé une journée de formation pour 6 professionnelles du CAMSP autour de l'utilisation des outils d'office 365.

Enfin, un certain nombre de journées (formations et colloques) ont été financées par le budget du service.

Dans un environnement médico-social en constante mutation, où les standards de l'accompagnement et des prestations attendues ne cessent de croître et d'évoluer, il ne serait pas raisonnablement envisageable de faire l'économie de ces formations ou journées de travail.

Il est en effet indispensable que les professionnelles d'un service tel que le CAMSP mettent à jour et/ou développent continuellement leurs connaissances et compétences afin d'assurer un service de qualité et puissent, dans le même temps, partager et confronter leurs expériences avec d'autres professionnels du territoire régional voire national.

Aussi en 2024 :

L'équipe de la PCO au complet a pu participer le jeudi 30 mai 2024 à Albi à une journée inter PCO Occitanie articulée en 2 temps :

- Une matinée consacrée à des présentations de projets en cours sur nos PCO afin de découvrir les dynamiques de travail de chacun au sein de la région, la pluralité et les singularités de chaque plateforme.
- Une après-midi organisée en tables rondes par métiers afin d'échanger sur les pratiques au quotidien, les missions, procédures et partenariats.
- Un grand nombre des professionnelles du CAMSP ont participé le 6 juin 2024 à Narbonne à une journée intitulée « Parentalité : accompagnement, soutien et autodétermination ».
- La pédiatre, directrice technique du service a bénéficié de formations informatiques spécifiques à sa qualité de médecin sur le logiciel AIRMES et a également participé à une formation concernant le traitement pharmaceutique du TDAH et troubles psychoaffectifs fréquemment associés chez l'enfant et l'adolescent.

4) Stagiaires / supervision

Deux stagiaires ont été accueillies en 2024,

- en orthophonie sur des stages courts.
- auprès de l'éducatrice spécialisée sur un stage d'observation de 3 mois.

Le groupe d'analyse des pratiques a été mis en place à raison d'une fois tous les 1 mois ½ environ

En synthèse...

Le plateau technique du CAMSP s'étoffe sensiblement grâce à l'augmentation de l'activité de la PCO TND et des moyens supplémentaires pérennes obtenus. Cependant il reste difficile de trouver des candidats pour pallier les congés maladie ou maternité même, lorsqu'il s'agit de temps relativement long.

Cet état de fait pénalise les enfants accueillis ou qui devraient l'être mais entraîne aussi, de fait, une charge de travail supplémentaire aux collègues en poste qui prennent souvent le relais pour les situations les plus complexes.

1) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

La difficulté concernant les locaux reste la même et est majorée à certains endroits

En effet, du fait des temps partiels et d'une équipe qui s'étoffe, notamment en raison du développement de la PCO, mais aussi en raison du nombre grandissant de passation de bilans, de rencontres avec les familles, etc., les locaux deviennent exigus, tant à Foix qu'à Pamiers, pour les enfants comme pour les professionnelles. Le développement des groupes thérapeutiques demande également aux équipes un effort d'organisation important visant à « partager » les salles.

De plus, porté par la mise en place de groupe de réflexion QVCT mais également par un travail préparatoire à l'évaluation interne prévue en 2025, un certain nombre de projets d'amélioration des locaux a été engagé.

Si à certains endroits il ne s'agit que d'une pose de barrière de sécurité, en d'autres lieux les projets se révèlent plus importants comme le changement de l'ensemble des luminaires d'une salle de réunion ou encore le réaménagement des salles d'attentes.

Même si pour l'heure ces achats ne représentent pas de grands investissements, mis bout à bout, ils engagent néanmoins une certaine dépense.

A Pamiers, l'association n'est pas propriétaire des lieux et des dépannages et travaux importants de rénovation (toiture notamment) seront à prévoir. Le vieillissement du bâtiment va, à terme, entraîner des coûts plus ou moins importants.

A Foix, la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite reste une difficulté puisque certains professionnels ont leur bureau ou salle au 1^{er} étage sans ascenseur.

Plus globalement, se pose à moyen terme la question de nos locaux et de leur adaptation aux besoins actuels. La couverture départementale tend à valider la pertinence de deux sites. Pour autant, situés à 20 kms l'un de l'autre, il n'est pas certain qu'ils permettent une souplesse très importante en termes de lieux de consultation.

Un travail de fond doit se mener à l'échelle associative, en lien avec l'ARS et le Conseil Départemental, pour définir la meilleure organisation géographique des lieux de soin du CAMSP. Ce travail de prospection fait l'objet d'une fiche-action du CPOM à venir.

2) Véhicules

Le CAMSP est doté de 3 véhicules 5 places : 2 en location ; 1 en propriété. Un 4^e véhicule sera potentiellement nécessaire à terme, vu l'augmentation des déplacements, dans une dynamique « d'aller vers » les personnes accompagnées.

Le développement de la PCO entraîne aussi une augmentation des déplacements (déjà nombreux) de l'EJE sur les écoles ou au domicile des enfants. De fait, elle utilise l'un ou l'autre des véhicules du service mais un véhicule dédié à la plateforme serait apprécié.

1) Compte de résultat principal CAMSP-PCO

CHARGES	EPRD 2024	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	43 200€	64 217.29€
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 197 756.85€	1 157 478.97€
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	114 779€	104 893.59€
TOTAL	1 355 735.85€	1 326 589.85€
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 343 885.24€	1 350 970.41€
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	15 750€	31 567.81€
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-€	4 585.37€
TOTAL	1 359 635.24€	1 387 123.59€
RESULTAT	3 899.39€	60 533.74€

Le compte de résultat 2024 du CAMSP présente un résultat comptable excédentaire de 60 533.74€.

L'ensemble des dépenses a pu être contenu dans l'enveloppe budgétaire accordée.

Les charges afférentes à l'exploitation courante sont en hausse au vu de la conjoncture économique actuelle (inflation). Le dépassement constaté s'explique en grande partie par les dépenses liées à une prestation externe concernant le suivi informatique. Le montant des prestations liés à la PCO ne vient plus déséquilibrer le groupe I car elles sont prises en charges directement par la CPAM depuis mai 2024. Les dépenses d'exploitation courante de la PCO sont prises en compte dans l'enveloppe accordée du CAMSP sans entrainer de déséquilibre budgétaire.

Le groupe II fait apparaitre un excédent de plus 40K€.

Cet excédent s'explique en grande partie par les différents mouvements de personnel, des vacances de postes et par la différence entre l'octroi des crédits en fin d'année pour « développement du repérage précoce et de la démarche qualité ».

Les vacances de postes et les absences maladies, maternité en hausse sur cet exercice ont entrainé des économies ponctuelles. Ces différentes variations se traduisent par un effectif réalisé inférieur à l'accordé représentant quasiment 0.5 ETP.

Nous avons soldé le fond dédié dans le cadre de la campagne Handicap Agir Tôt par une reprise.

L'incidence en année pleine du Ségur pour tous a été financée par des crédits accordés en fin d'année.

Nous constatons également une hausse sur le taux de charges patronales. Cette hausse s'explique en grande partie par l'impact des hausses salariales sur le brut versé d'une part et d'autre part par la diminution des exonérations en rapport direct avec les hausses des salaires bruts. Le taux de charges patronales 2024 s'élève à 54.12%.

L'impact des absences maladies et maternité sur l'exercice se traduisent par la comptabilisation des indemnités journalières sécurité sociale et prévoyance dont le montant est comptabilisé sur la ligne « Remboursement sur rémunérations ».

Nous avons poursuivi notre politique de formation pour l'ensemble du personnel qui se traduit par un dépassement important sur le compte 648800, compensé en partie par les remboursements de l'OPCO.

Les charges du groupe III sont excédentaires.

Cet écart s'explique en grande partie par la dotation aux amortissements. Au-delà des investissements liés à la PCO dont le financement se fait sur fonds dédiés, nous constatons une économie qui s'explique par l'incidence *pro rata temporis* pour les investissements effectués en cours d'exercice et par le report de certains investissements.

Cependant, nous sommes confrontés à une multiplication de petits travaux d'entretiens et/ou sécuritaires qui cette année ont pu être contenus dans l'enveloppe allouée. Pour autant, la vétusté d'un site pourrait entraîner des dépenses plus coûteuses et bien supérieures au budget accordé.

Les produits réalisés en 2024 s'élèvent à 1 387 123.59€. Si les produits de tarification DGC sont conformes aux arrêtés (ARS et CD), nous constatons un dépassement qui se justifie essentiellement par des reprises sur fonds dédiés (7894).

Nous constatons également les indemnités sécurité sociales perçues à la suite des arrêts maladie, maternité et les remboursements des formations pris en charge par l'OPCO viennent atténuer les charges brutes du groupe II. (15 817.79€)

Il faut également intégrer les subventions (15 750€) dans le cadre de notre convention de partenariat avec le CRA (CAPPA).

2) Proposition d'affectation des résultats

Le résultat comptable s'élève à 60 533.74€.

Après retraitement de la variation pour provisions congés payés (5 626.46€), nous avons choisi de continuer d'accroître les réserves affectées à l'investissement (15 000€) et de compensation. (6161€ en compensation des déficits et 45 000€ en compensation des charges d'amortissement)

En synthèse...

- Un budget globalement à l'équilibre
- Des éléments conjoncturels qui expliquent un excédent
- Nouvelle hausse du budget PCO
- Mouvements de personnels importants (entrées et sorties)

Le CAMSP et la PCO-TND : conclusion et perspectives

Le CAMSP et la PCO ont traversé une année dynamique, positive et bien remplie. Le nombre de bébés/enfants accompagnés et leurs familles est en augmentation.

CAMSP et PCO confondus, 246 enfants sont accueillis en file active sur l'année 2024. C'est assez considérable. Ceci avec des degrés d'intervention variables en fonction des situations, mais toujours en se positionnant sur des situations complexes de niveau 2, qui nécessitent une approche pluridisciplinaire et coordonnée.

Nous constatons une augmentation significative des familles en grande difficulté sociale, économique et culturelle : familles accompagnées en Assistance Éducative par l'ASE, demandeurs d'asile, réfugiés et étrangers (17 langues ou dialectes ont été recensés, ce qui complique significativement l'accompagnement, du fait, entre autres, de la barrière de la langue et du « choc culturel »).

Le CAMSP (et la PCO TND adossée) identifient quotidiennement l'ampleur des réponses à apporter au public d'Ariège. L'éternel dilemme consiste à trouver une réponse équilibrée à cette question : faut-il faire peu d'interventions pour beaucoup d'enfants, ou intervenir plus intensément, mais pour moins d'enfants, notamment les plus jeunes ?

Aujourd'hui, les équipes sont pleinement engagées dans la recherche d'un équilibre sans cesse réinterrogé. L'établissement tourne à plein régime, sans marge de manœuvre. Les besoins sont très importants et ne vont aller qu'en augmentant, du fait du taux de prévalence grandissant.

Des mouvements nationaux indiquent depuis plusieurs semaines l'urgence de reconsidérer les moyens alloués aux structures ambulatoires que sont les CAMSP. Les travaux opérés par l'ANECAMSP au niveau national et l'ACO (Association des CAMSP d'Occitanie) au niveau régional, auprès de la Délégation Interministérielle à l'Autisme notamment, insistent sur ce point.

Nous nous inscrivons en totale cohérence avec ces revendications, et affirmons notre demande de moyens permettant de faire évoluer les capacités d'accueil du CAMSP, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'acteur spécialisé et pluriel sur notre territoire.

Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

Le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) de l'Ariège fonctionne sur deux sites :

- Site de FOIX : 18 bis Allées de Villote – 09000 FOIX
- Site de Tarascon sur Ariège : lieu-dit « La Gare » rue Vaillant Couturier 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE

2) Bassin d'intervention

Le CMPP de l'Ariège est un service médico-social intervenant auprès des enfants et adolescents de 6 à 18 ans de la Haute Ariège et de leur famille. Il est à noter que la mission du CMPP s'établit également dans la sectorisation sanitaire de pédopsychiatrie infanto-juvénile sur ce même territoire.

De ce point de vue, le travail partenarial avec les CMP et le CHAC doit faire l'objet d'un travail permettant un maillage territorial efficace, sous l'égide de l'ARS.

Il est enfin à noter que les PEP 09, dont le CMPP, participent au PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale) du département.

3) Cadre réglementaire

Extrait de l'article premier de l'annexe XXXII - texte de référence

« Les CMPP effectuent des bilans, diagnostiquent d'éventuelles manifestations pathologiques et ils réalisent des prises en charge sous la responsabilité d'un médecin. Ce médecin travaille au sein d'une équipe multidisciplinaire, qui peut appréhender les problèmes de l'enfant dans leur globalité et mettre en place des modes de prises en charge les plus adaptées en coordination étroite avec les parents. »

L'activité des CMPP est ambulatoire, elle prend la forme de consultations individuelles ou de séances de traitement individuelles ou de groupes.

Des textes relatifs aux orientations de la politique de santé mentale en faveur de l'enfant et de l'adolescent encadrent l'activité des CMPP.

Ils insistent notamment sur la nécessité de les associer à la mise en œuvre de cette politique. Ils demandent aussi au CMPP d'assurer un soutien auprès des professionnels « *dans le cadre de conventions durables avec divers partenaires* » ...

Comme tout établissement médico-social, le CMPP est soumis aux lois 2002-2 et 2005-102 qui structurent le secteur.

4) Missions et type de public accueilli

Le CMPP accueille, avec leur famille, les enfants et adolescents en difficulté (de 6 à 18 ans), dont l'état nécessite un accompagnement global comportant des actions d'ordre médical, psychologique, rééducatif, pédagogique, dans le respect de leur cadre de vie familiale et scolaire habituel.

L'accès aux soins est direct et gratuit.

Le CMPP est constitué d'une équipe pluridisciplinaire avec pour spécificité la présence d'une enseignante spécialisée mise à disposition par l'Éducation Nationale.

La prise en charge de l'enfant est globale, individualisée et réévaluée régulièrement. Elle se décline en :

- Un temps de diagnostic et d'appréhension de tout ce qui fait difficulté ou souffrance pour l'enfant et sa famille.
- Un temps de travail clinique au cours de moments de réflexion commune (synthèses).
- Un temps d'élaboration du Projet de Soins personnalisé entre l'enfant, ses parents et l'équipe.

L'accompagnement pluridisciplinaire et global a pour objectif le maintien de l'enfant dans son milieu socio familial et scolaire. Pour cela, l'équipe travaille en partenariat avec un réseau de partenaires locaux et acteurs de terrain participant à la prise en charge des enfants et adolescents accueillis.

Ce réseau peut se décliner comme suit :

- L'Éducation Nationale à travers des liens étroits avec les établissements scolaires et les référents de scolarité et grâce à l'intervention de l'enseignante spécialisée.
- Le Secteur Pédopsychiatrique, représenté par les CMP et le CHAC.
- Les médecins libéraux.
- Les établissements médico sociaux.
- Les services sociaux, notamment les centres locaux.
- La Maison des Adolescents
- Le milieu associatif.
- La participation en interne ou en externe à des travaux de réflexion sur la pratique auprès des enfants, adolescents et de leurs parents

En synthèse...

Le CMPP Foix-Tarascon accompagne et soutient des enfants et adolescents en difficulté de 6 à 18 ans (et leur famille) sur le territoire de la Haute Ariège. Il s'inscrit dans une action territorialisée sur le bassin de Foix, jusqu'à la Haute Ariège et participe à l'inter-secteur de pédopsychiatrie du département.

L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

L'auto-évaluation

Rappel de la démarche d'évaluation :



Au cours de l'année 2024, le CMPP s'est engagé dans la démarche d'évaluation ; les étapes 1 et 2 ont été franchies.



L'auto-évaluation a été réalisée pour partie ; chacune des 12 professionnelles du service a pu expérimenter l'exercice de l'entretien en tant que traceur ciblé et leurs réponses ont été récoltées sur Synaé, plateforme collaborative sécurisée, permettant :

- D'accéder à toutes les informations concernant les outils et méthodes d'évaluation,
- De dématérialiser les échanges entre les ESSMS, les organismes accrédités et la HAS,
- Et de procéder tant aux auto-évaluations, qu'aux évaluations.

L'ensemble de l'équipe du CMPP sera mobilisé durant une journée banalisée en janvier 2025 pour relire, réviser, élaborer et/ou construire certains des divers outils qui devront être fournis au moment de l'évaluation (trombinoscope, procédures, outils de la loi 2002, projet personnalisé...).

Le travail amorcé durant ces journées se prolongera durant le premier semestre 2025.



En ce qui concerne le choix d'un organisme évaluateur : la responsable d'unité du CMPP a été conviée à participer à l'audition des différents cabinets sollicités.



L'étape 3 (évaluation à proprement parler) aura lieu la semaine du 15 au 18 septembre 2025.

La mise en place des Groupe d'Analyse de la Pratique

Lors de l'écriture du chapitre « perspectives et plan d'action » du projet d'établissement, l'équipe avait choisi d'inscrire en objectif opérationnel « prendre soin des professionnels » avec comme action pouvant y répondre : « instituer un Groupe d'Analyse des Pratiques animé par un intervenant extérieur ».

Durant l'été 2024, la Directrice technique a contacté plusieurs praticiens susceptibles d'animer ce groupe.

Après échange avec Mme Maryse Perrin, psychologue clinicienne qui a une pratique libérale et en institution et qui anime également des GAP auprès des professionnels de l'enfance, il a été choisi d'engager ce travail avec elle.

Nous avons convenu de 5 dates d'intervention d'octobre 2024 à juin 2025.

La qualité TND

Après réflexion, tout comme pour le CAMSP, nous avons confirmé notre intérêt pour engager le CMPP dans la démarche qualité TND.

Néanmoins, et pour plusieurs raisons, ce travail est resté au stade du balbutiement en 2024.

Cela n'a toutefois pas empêché la co-direction d'anticiper autant que possible les besoins en formation et les outils à acquérir pour tenter de répondre au mieux à l'amélioration du repérage et de la prise en charge précoce des enfants et adolescents au CMPP.

Ainsi en novembre 2024, l'ensemble des professionnelles du service ont bénéficié d'une formation intitulée « Construire une culture commune d'approche des TND pour des interventions adaptées »

Deux professionnelles ont également été formées à la passation ADOS et le service a commencé à se doter de nouveaux bilans et tests professionnels.

2) Nombre d'enfants/adolescents accueillis (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)

En 2024 le CMPP a accueilli **100** enfants/adolescent(e)s en file active.

Au 31/12/24, **76** enfants/adolescent(e)s sont accompagné(e)s par le CMPP.

L'activité de l'établissement cumule **4837** actes après l'annulation de **1176** rendez-vous, ce qui porte à 24,31 % le taux d'absentéisme dû aux maladies infectieuses et/ou à des difficultés d'accompagnement pour les familles (non véhiculées ou peu mobilisables pour certaines, manque de solutions de taxis pour d'autres...).

Malgré un taux toujours important l'on note une diminution de près de 8% de cet absentéisme comparativement à 2023.

51 synthèses ont été réalisées au cours de l'année.

Le CMPP a participé sur l'année à **40** ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) ou ES (Equipe Educative).

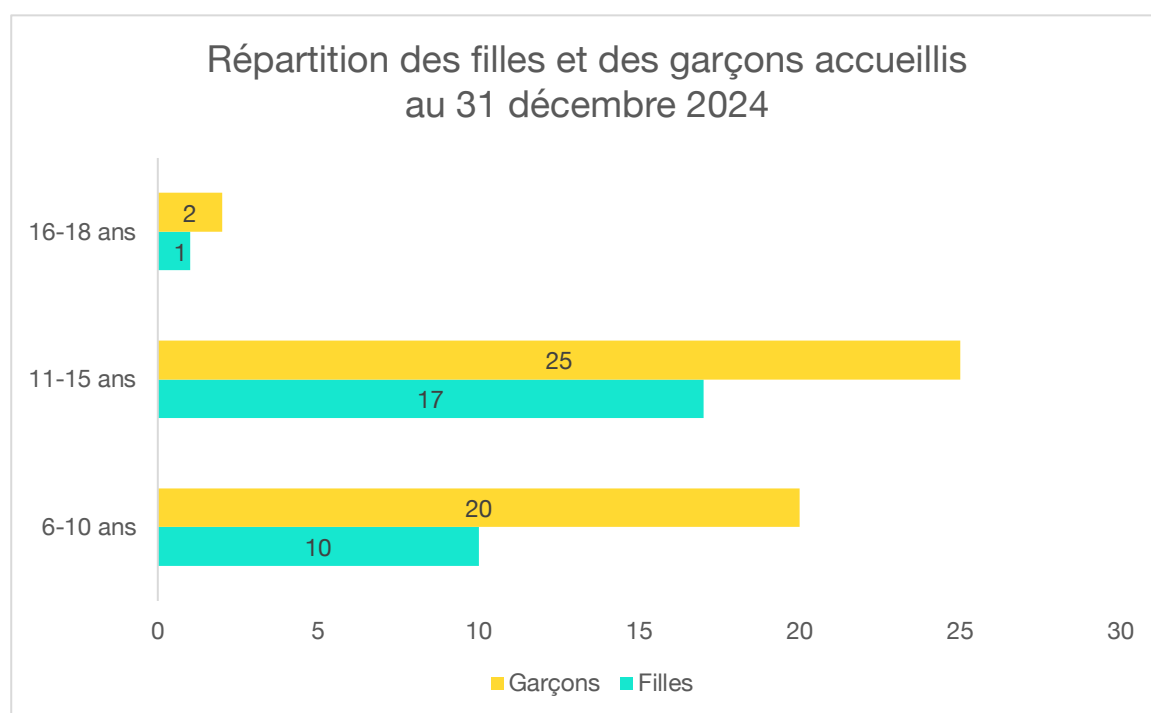
La liste d'attente est de **26** enfants sur l'antenne de Tarascon et de **67** pour Foix.

Au 31 décembre 2024 :

- La demande la plus ancienne date de juin 2022
- La demande la plus récente du 20 décembre 2024

Dès que possible, le CMPP propose des solutions d'orientation plus rapides en attendant l'admission.

3) Âge et sexe des enfants/adolescent(e)s accueilli(e)s



Les enfants/adolescents en âge de fréquenter le collège restent majoritaires en 2024.

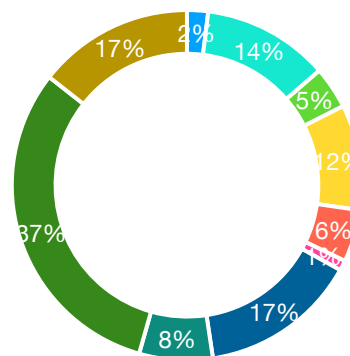
On constate cette année une augmentation de la tranche d'âge correspondant à l'école primaire compte tenu de la reprise des admissions

4) Caractéristiques des publics

Le CMPP accueille des enfants et adolescents présentant des difficultés diverses et très variées. Il a une vocation généraliste et accueille tous types de difficultés qui relèvent d'une intervention pluridisciplinaire et globale.

DIAGNOSTIC SELON LA CIM - 10

- Troubles mentaux organiques
- Schizophrénie, troubles délirants
- Troubles de l'humeur
- Troubles névrotiques
- Troubles de la personnalité
- Retard mental
- Troubles du développement psychologique



Au 31 décembre, pour 17% des enfants et adolescents, la démarche diagnostique est en cours.

Les troubles du comportement et émotionnels sont la porte d'entrée la plus fréquente au CMPP.

65 % des jeunes accueillis présentent des troubles psychiques sévères (schizophrénie, troubles de la personnalité, TSA...), le plus souvent associés à des troubles des apprentissages et qui requièrent un accompagnement pluridisciplinaire sur plusieurs années.

L'absence de relais par manque de structures pour adolescents (Hôpitaux de jour, CATTP...) ou par saturation des établissements ou services médicaux sociaux (IME, DITEP, SESSAD...) allonge d'autant la durée de l'accompagnement.

16 enfants/adolescents ont été admis en 2024. **24** sont sortis.

5) Origine des personnes accueillies (géographique, orientation, adressage...)

Origines géographiques :

- Pays de Foix-Varilhes : 56
- Pays de Tarascon : 15
- Haute-Ariège : 05

Les enfants et adolescents accueillis au CMPP de Foix -Tarascon résident exclusivement sur le territoire de santé de Foix et de la Haute Ariège.

Les adressages

La démarche d'inscription appartient systématiquement aux parents. Ils peuvent être à l'origine de la demande, mais dans la très large majorité des cas c'est l'Éducation Nationale qui les a alertés.

On constate une augmentation du nombre d'adressage en relais du CAMSP.

[En synthèse...](#)

Du fait d'un plateau technique pourvu, l'activité en 2024 est beaucoup plus représentative de la réalité.

L'inscription dans la démarche qualité TND va soutenir l'accueil de nouveaux publics.

Focus sur la plateforme Occitadys

Suite à une sollicitation des responsables régionaux d'Occitadys, notre association, sur décision de son Conseil d'Administration, a validé la demande d'assurer l'entrée de parcours pour les jeunes faisant appel aux services de la plateforme.

Cette décision, prise fin 2022, s'est concrétisée par l'embauche début 2023 d'une personne dédiée à cette mission pour un temps très partiel (0,2 ETP).

Depuis, nous coordonnons l'entrée et le parcours des jeunes de 7 à 12 ans pour cette plateforme créée à titre expérimental en Occitanie.

La décision concernant l'avenir de ce dispositif sera prise en 2025, à la fin de la période expérimentale de 3 ans. La question de l'articulation de la plateforme avec les PCO 7-12 en cours de création sera très certainement importante dans la décision des pouvoirs publics.

Les professionnel·les

1) Faits marquants de l'exercice :

En 2024, malgré le départ de 2 professionnelles du CMPP, le plateau technique alloué est complet au 31 décembre puisque les postes vacants de psychomotricienne et de secrétaire administrative ont tous les deux été pourvus.

La difficulté majeure relevée cette année reste la difficulté à remplacer une collègue absente depuis le mois de mars 2024 sur des arrêts maladie qui ont été prolongés de mois en mois (pas d'offre de recrutement pour une longue durée à proposer).

2) Plateau technique au 31/12/2023 :

	ETP accordé	ETP pourvu	Observations
Médecin directeur	0.5	0.5	
Responsable d'Unité	0.5	0.5	
Cadre comptable	0.5	0.5	
Secrétaire RH	0.2	0.2	
Ouvrier qualifié	0.05	0.05	
Secrétaire de direction	0.25	0.25	
Secrétaire médicale	0.70	0.70	
Secrétaire administrative	0.30	0.30	
Technicienne RH	0.5	0.5	
Psychologue	3	3	
Psychomotricien	1	1	
Orthophoniste	1.7	1.7	
Enseignante Spécialisée		1	Mise à disposition Éducation Nat.

Il nous semble important de relever encore cette année le manque crucial d'un(e) Assistant(e) de Service Social.

Outre le fait que l'article 17 des annexes 32 et 32 bis relatif au CMPP et au CAMSP pose l'obligation d'avoir un service social au sein d'un CMPP, les familles accueillies présentent une grande précarité et vulnérabilité multifactorielles.

Seul un travailleur social dédié peut prendre en compte la réalité sociale de l'environnement de ces familles.

De plus, la démarche qualité TND dans laquelle le CMPP a fait le choix de s'engager en 2023 va très certainement faire émerger des besoins en ressources humaines supplémentaires.

3) Formations

En 2024, 7 professionnelles du CMPP ont pu bénéficier de formations prises en charge par l'OPCO:

- Une formation « accompagnement à l'évaluation interne » dispensée par le Réseau Jannoy pour le médecin psychiatre, Directrice Technique et la Responsable d'Unités
- Une formation collective Face PEP sur le TDAH et les troubles du comportement pour le médecin psychiatre,
- Une formation collective proposée à l'ensemble des professionnels de l'association sur « l'accompagnement bientraitant » à laquelle ont participé la secrétaire médicale, une psychologue et une psychomotricienne.
- Une formation sur un outil technique demandée par une des psychomotriciennes : Brain Ball

Une formation « psychothérapie de groupe » pour une orthophoniste et une psychomotricienne.

- Dans le même temps la société EQUADDEX a mis en place une journée de formation dont 5 professionnelles du CMPP ont pu bénéficier autour de l'utilisation des outils d'office 365.
- D'autres temps de formations ont été pris sur le budget de l'établissement :
 - La médecin psychiatre, directrice technique du service a bénéficié de formations informatiques spécifiques à sa qualité de médecin sur le logiciel AIRMES et a également participé à une formation concernant le traitement pharmaceutique du TDAH et troubles psychoaffectifs fréquemment associés chez l'enfant et l'adolescent.
- Enfin, une psychologue et la responsable d'unité ont participé à deux journées de colloque autour de thèmes et de situations auxquels les professionnelles du CMPP ont à faire de plus en plus régulièrement :
 - La prévention des violences sexuelles
 - Pédocriminalité : avancées et pratiques en 2024.

En synthèse...

En 2024, la totalité du plateau technique a été pourvu, au bénéfice des publics accueillis.

Comme noté précédemment, l'inscription dans la démarche qualité TND va aussi engendrer des coûts en formations, matériel d'évaluation et de ressources RH.

Les moyens matériels

1) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

Le CMPP est locataire des locaux à Foix et de l'antenne de Tarascon.

Ces locaux sont adaptés à l'activité.

L'antenne de Tarascon reste insuffisamment utilisée.

A Foix, un réaménagement de l'ensemble des bureaux a permis de repenser l'espace secrétariat dans un souci de confidentialité des échanges, tant en direct que téléphoniques.

A ce jour, chaque professionnel a un espace dédié.

Durant l'année de multiples temps d'échange lors de rencontre QVCT ont mis en exergue la nécessité pour la sécurité des jeunes accueillis du changement de la porte d'entrée afin d'empêcher une sortie trop rapide du service lors de potentiel épisode de crise.

Une étude a été réalisée en fin d'année ; les travaux seront réalisés en 2025.

2) Véhicules

Le CMPP possède un véhicule de service pour lequel il a été réfléchi un planning d'utilisation notamment pour les trajets entre l'antenne de Foix et de Tarascon.

Malgré cela, à ce jour, les remboursements des frais de transport pour l'utilisation des véhicules personnels des salariées restent importants.

A noter : le CMPP se voit impacté par l'inflation et les charges liées à l'énergie.

1) Compte de résultat principal du CMPP

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	29 100€	30 228.89€
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	643 502.09€	646 169.74€
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	122 711€	160 790.59€
TOTAL	795 313.09€	837 189.22€
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	794 527.09€	794 527.09€
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		32 143.45€
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		39 269€
TOTAL	794 527.09€	865 939.54€
RESULTAT	-786€	28 750.32€

Le compte de résultat 2024 du CMPP présente un résultat comptable excédentaire de 28 750.32€.

L'ensemble des dépenses continue d'être en hausse, reflétant concrètement la conjoncture économique actuelle (inflation, revalorisations salariales...).

Les charges afférentes à l'exploitation courante (Groupe I) sont directement impactées par l'inflation.

De plus, les dépenses correspondant aux refacturations d'OCCITADYS dans le cadre du partenariat (assurer l'entrée de parcours pour les jeunes faisant appel aux services de la plateforme) sont neutralisées par la contribution versée par la CPAM 75.

Nous réitérons notre inquiétude sur la répartition entre les différents groupes qui n'est plus en adéquation avec les dépenses réalisées. Cette opération a été inscrite et établie dans l'EPRD mais force est de constater que des sous-financements subsistent et continuent de s'accroître.

Sur le Groupe II, si au 31 décembre l'intégralité du plateau technique est pourvue, les revalorisations salariales ont accru les dépenses afférentes au personnel. Il s'avère que nous obtenons un équilibre budgétaire extrêmement précaire sur ce groupe.

Cet équilibre s'explique en grande partie par les différents mouvements de personnel et par des vacances de postes au cours de l'exercice.

Les nombreux mouvements de personnels ainsi que des absences maladies, congé parental, vacances de postes ont entraîné des économies ponctuelles. A cela il faut ajouter des vacances de postes temporaires dues à des difficultés de recrutement (orthophonie, psychologue).

L'impact des absences maladies et maternité importantes sur l'exercice se traduisent par la comptabilisation des indemnités journalières sécurité sociale et prévoyance dont le montant est comptabilisé sur la ligne « Remboursement sur rémunérations ».

L'incidence en année pleine des revalorisations salariales (« Ségur pour tous ») a conduit à la hausse des charges de personnels dont le financement a été alloué en fin d'exercice.

Nous constatons également une hausse sur le taux de cotisations patronales. Cette hausse s'explique en grande partie par l'impact des hausses salariales sur le brut versé d'une part et d'autre part par la diminution des exonérations en rapport direct sur la hausse des salaires bruts. Le taux de charges patronales 2024 s'élève à 54.42% soit encore une nouvelle hausse de 0.6 points creusant un écart de 4 points par rapport à l'accordé.

Les dépenses de personnel ont également été altérées par les besoins nécessaires pour assurer les missions dédiées à Occitadys. Le montant correspond aux charges de personnel (0.2 ETP secrétariat) qui, comme les refacturations, sont retraitées afin que celles-ci soient neutralisées. Une formation collective a été effectuée dont le montant imputé en 648800 sera retraité par une reprise sur fonds dédiés suite à des crédits antérieurement accordés.

Enfin, l'octroi des crédits en fin d'année pour « développement du repérage précoce et de la démarche qualité » n'ont pu être utilisés totalement au cours de cet exercice, permettant d'engendrer une économie substantielle.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la fragilité de ce groupe. Si l'équilibre budgétaire est de nouveau atteint, cela reste illusoire. En effet, la constitution complète en année pleine du plateau technique va de facto dévoiler le sous-financement réel.

Les charges du Groupe III sont déficitaires à hauteur de 40K€.

Ce déficit s'explique en plusieurs points :

- Le report en fonds dédiés de la centralisation des dépenses liées à la subvention accordée dans le cadre du projet ESMS/Numérique (coût formation, amortissements des investissements). En conséquence toutes les dépenses sur l'ensemble des établissements conforme au périmètre associatif accordé de la subvention ont été regroupées afin de pouvoir effectuer la reprise sur fonds dédiés.
- Le réajustement des taux applicables au calcul de la provisions IDR explique la variation importante impactant directement la dotation 2024 (+ 10 K€).
- Des dépenses « entretien bâtiments et maintenance » supérieures au budget alloué. (+20K€)

La dotation aux amortissements est quant à elle inférieure aux prévisions du fait d'une part d'investissements accordés non réalisés sur l'exercice et d'autre part en raison des investissements dont le financement est pris sur réserve de compensation.

Les produits réalisés en 2024 sur l'établissement s'élèvent à 794 527.09€. Si les produits de tarification DGC sont conformes aux arrêtés (ARS), nous constatons un dépassement qui se justifie essentiellement par des reprises sur fonds dédiés (compte 7894), et des produits afférents aux charges du groupe II (IJSS, remboursements de formations (641900)).

2) Proposition d'affectation des résultats

Le résultat comptable est excédentaire de 28 750.32€. Après retraitement de la variation pour provisions congés payés négative (-2302.49€) et la reprise de la dotation 2024 des investissements

financés sur la réserve de compensation des charges d'amortissements (785.63€), nous obtenons un résultat à affecter excédentaire de 27 233.77€ dont une partie sera mise en réserve de compensation des déficits (11 447.83€) et l'autre partie en compensation des charges d'amortissement (15 785.94€).

En synthèse...

- Equilibre budgétaire précaire.
- Plateau technique complet au 31/12/2024
- Absentéisme et vacance de poste temporaire
- Impact d'Occitadys sur les aspects budgétaires

Le CMPP : conclusion et perspectives

L'année 2024 a marqué le retour à l'équilibre fonctionnel du CMPP après plusieurs années durant lesquelles des vacances de poste plus ou moins nombreuses ont influé sur l'activité du service.

Cela nous a permis d'œuvrer à la mise en vie d'un projet d'établissement complet et partagé, qui donne un cadre d'intervention clair pour les années à venir.

Cette évolution laisse entrevoir un retour à une activité similaire à celle d'il y a quelques années.

Toutefois, deux éléments viennent tempérer cette hypothèse :

- Les situations qui arrivent au CMPP sont de plus en plus complexes et appellent des accompagnements conséquents et longs, ce qui influe sur la file active.
- Le plateau technique actuel présente des carences, notamment dans les capacités d'accompagnement social et éducatif que nous pouvons proposer aux familles.

Ces deux éléments mettent parfois l'équipe en difficulté et doivent faire l'objet de notre attention dans les prochains mois.

Les questions d'évolution des accompagnements sont également présentes dans nos réflexions.

La démarche qualité TND investie par l'équipe doit permettre au service de diversifier ses accompagnements et d'assurer une réponse encore plus complète aux besoins.

Notre engagement dans le projet Occitadys et la potentielle création de plateforme PCO 7-12 ans devraient amener une souplesse plus importante dans nos capacités de réponse aux situations que nous rencontrons.

Conjuguées à l'engagement fort de l'équipe de professionnelles et à l'investissement dans le projet ESMS Numérique, ces hypothèses d'évolution laissent entrevoir un avenir riche et pluriel pour le CMPP de Foix et de la Haute-Ariège.

Des histoires de vie...

To do list 2025

Repenser les espaces d'accueil de nos services de soins CAMSP et CMPP

Parce que la salle d'attente est pour le bébé, l'enfant ou le jeune et sa famille un sas entre le dedans et le dehors, il se doit d'être pensé pour

Accueillir et « aider à patienter » dans les meilleures conditions

mais aussi pour

Accéder à des informations utiles facilitant l'inclusion et l'accès pour tous à la prévention, aux soins, aux loisirs, à la culture...

En 2024, les professionnels des deux services ont commencé à imaginer des temps de travail spécifiquement réservés à la réorganisation de ces espaces.



Lors de l'écriture du prochain rapport d'activité nous ne manquerons pas de présenter le fruit de ce travail d'élaboration en équipe et des réaménagements qui en auront découlés !

Introduction générale

L'activité de l'IME St Jacques en 2024 a conjugué des éléments liés au quotidien du fonctionnement et d'autres plus conjoncturels qui sont autant de faits marquants décrits dans les pages qui suivent.

Au plan des modalités d'accompagnement des enfants et des jeunes, et dans la continuité de l'unité ouverte au sein de l'école élémentaire de Mirepoix, une Unité d'Enseignement Externalisée s'est ouverte à la cité scolaire de Mirepoix pour les jeunes d'âge collège. Divers projets culturels ont également jalonné l'année pour les différents groupes.

La démarche d'auto-évaluation initiée en milieu d'année, a formalisé le déploiement de la démarche qualité au sein de l'établissement. Cette démarche doit nous guider dans l'évolution de nos pratiques, notamment en lien avec l'évaluation récemment réalisée en avril 25.

Suite à l'engagement de l'association dans un projet régional dédié à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, des Espaces de Discussion sur le Travail ont été installés au sein de l'IME, s'inscrivant ainsi dans une logique de discussion et de transformation.

Enfin, au plan administratif, une étape importante a été franchie, avec la mise en place et le déploiement d'un outil de gestion des Dossiers Informatisés des Usagers (DIU) qui fait aujourd'hui partie du quotidien des équipes.

Les pages qui suivent détaillent ces faits marquants mais également les éléments plus généraux de l'activité, tant au niveau des personnes accueillies, des accompagnements qui leur ont été proposés, que des aspects financiers de l'IME St Jacques.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

L'IME Saint Jacques est situé au 34 cours Saint Jacques à Lérans sur le territoire du Pays d'Olmes et des Pyrénées Cathares.

2) Bassin d'intervention

Il accueille les enfants et jeunes domiciliés sur son territoire, sur l'ensemble du département ainsi que sur des départements limitrophes.

3) Cadre réglementaire

L'I.M.E. « St Jacques » est soumis à un cadre réglementaire et législatif qui autorise et justifie son existence :

- Annexe XXIV et décret du 27 octobre 1989 n° 89-798
- Loi du 2 janvier 2002 n° 2002-2 et ses décrets d'application
- Loi du 11 février 2005 n° 2005- 102 et ses décrets d'application
- Loi du 4 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance
- Loi du 21 juillet 2009 n° 2009-879 sur la gouvernance, contrôle des établissements et services relevant du social et médico-social.

L'établissement s'appuie également sur les diverses Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS (Haute Autorité de Santé) pour la mise en œuvre des différentes actions.

Son agrément est modifié depuis le 13 août 2008, par arrêté préfectoral, comme suit : « Accueil pour 40 enfants et adolescents de 3 à 20 ans dont 15 places en internat et 10 places réservées pour l'accueil d'enfants présentant des troubles du spectre autistique (T.S.A.) (...) dont 3 places en internat »

4) Missions et type de public accueilli

La principale mission de l'IME est d'offrir des prestations éducatives, pédagogiques et thérapeutiques à des jeunes de 3 à 20 ans déficients et/ou porteurs de TSA ou présentant des troubles du psychisme en vue de répondre à leurs besoins, favoriser l'émergence de leurs potentiels et réduire leurs difficultés dans une démarche de parcours.

En synthèse

L'IME Saint Jacques, implanté sur la commune de Lérans, est agréé pour accueillir et accompagner 40 enfants et jeunes âgés de 3 à 20 ans déficients et/ou porteurs de troubles associés afin d'étayer leur parcours de vie dans une logique inclusive. Un cadre réglementaire et des recommandations de bonnes pratiques balisent et soutiennent les missions de l'établissement.

L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

L'année 2024, a permis la concrétisation et l'aboutissement de projets d'orientation dans le secteur adulte pour 4 jeunes à l'issue des périodes de stage.

Dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous, nous avons participé à 3 Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS) pour des situations complexes. Aussi nous avons contribué à la recherche de solutions et proposé plus de temps d'accueil au sein de l'établissement pour deux jeunes. Nous avons apporté notre soutien dans la concrétisation du projet de sortie pour une jeune adulte.

En 2023, nous avons été sollicités pour accueillir un très jeune enfant de 3 ans, suivi au CAMSP mais pour lequel la scolarité en milieu ordinaire (Petite section) ne pouvait être maintenue. L'accueil sur deux demi-journées avait pu se mettre en place à partir du mois de novembre 2023. En 2024, dans le cadre d'un Plan d'Accompagnement Global et grâce à l'octroi de crédits non reconductibles, nous avons pu proposer des temps d'accueils sur 4 demi-journées. L'accompagnement de ce jeune nécessite toujours du « un pour un », voire du « deux pour un » notamment au moment des transitions (déplacement dans l'IME).

La situation d'un autre jeune nécessite l'accompagnement de deux IME mais aussi un accompagnement individuel à domicile. Face aux difficultés rencontrées par l'autre IME, nous avons proposé l'accueil de ce jeune une journée et une nuit supplémentaire. Cet accompagnement nécessite également du « un pour un ». La situation peut être complexe à appréhender en l'absence de professionnel référent et des besoins spécifiques de ce jeune.

2) Analyse de l'activité (file active, nombre de journées...)

		2022	2023	2024
Nombre de jeunes accueillis au cours de l'année		45	49	47
Nombre d'admissions		1	5	5
Nombre de sortants		1	7	6
Nombre de journées théoriques	Internat	3075 j	3045 j	3090 j
	Semi-internat	5125 j	5075 j	5150 j
	Total	8200 j	8120 j	8240 j
Nombre de journées réalisées	Internat	2478 j	2477 j	2278 j
	Semi-internat	4264 j	4271 j	4373 j
	Total	6742 j	6748 j	6651 j
Taux d'occupation	Internat	80%	81%	74%
	Semi-internat	83%	84%	85%

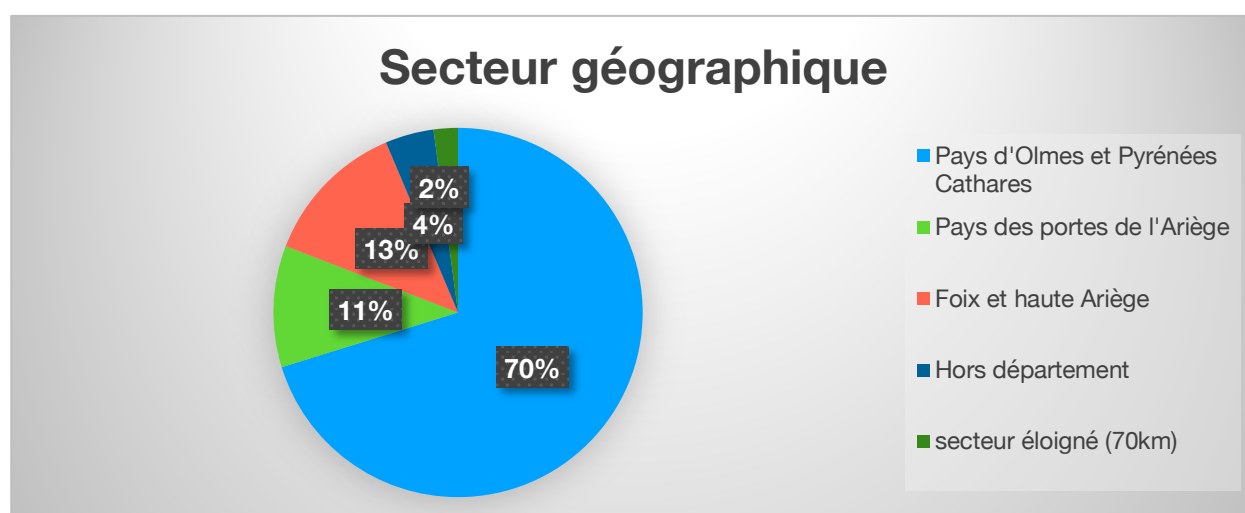
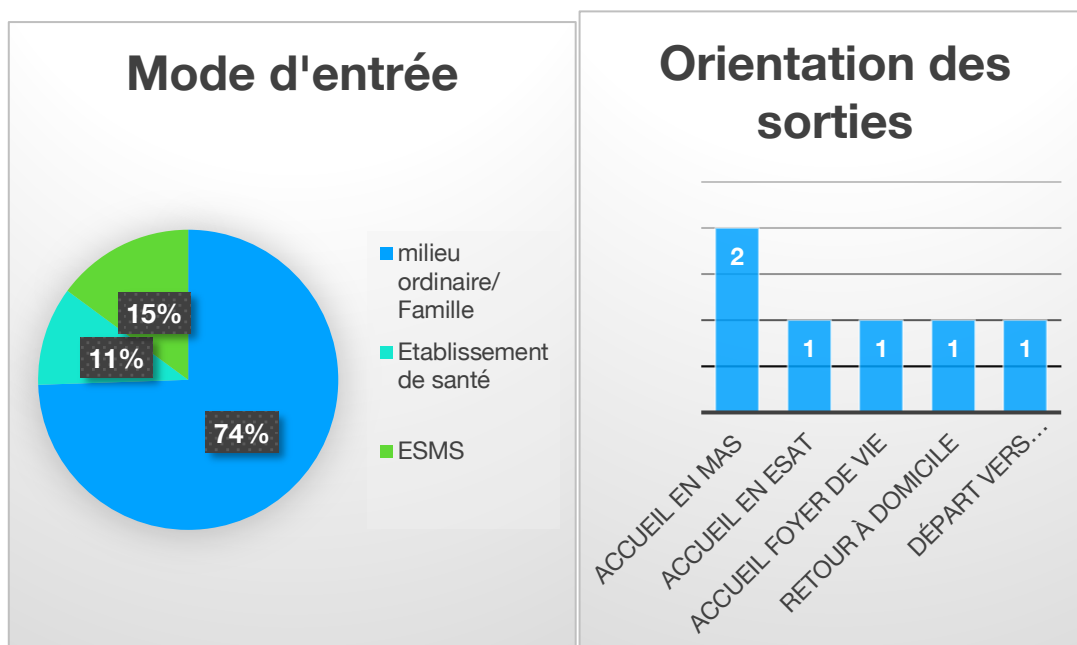
Sur les 47 enfants accueillis à l'IME en 2024, 16 ont été accueillis en séquentiel. Un enfant, du fait de son état de santé actuel, n'est présent que deux demi-journées. Deux situations complexes ne permettent pas un accueil à temps plein.

Nous notons toujours une baisse de fréquentation de l'IME lors les périodes de vacances scolaires et le mercredi.

L'IME a un agrément de 15 places d'internat. En 2024, 20 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement. L'internat séquentiel concerne 9 enfants. Cette modalité d'accompagnement permet de répondre à des besoins spécifiques en termes de continuité d'accompagnement. Elle permet aussi un travail progressif avec les parents et l'enfant. L'internat peut permettre des temps de répit en direction des aidants et participe ainsi à la prévention des situations critiques.

L'accompagnement à l'internat s'articule étroitement avec l'accompagnement effectué en journée, et s'inscrit dans le projet personnalisé de chacun.

La baisse de la fréquentation de l'internat en 2024 est en lien avec 3 sorties de jeunes qui étaient accueillis la semaine à temps plein et un arrêt de cette modalité d'accompagnement pour un jeune.

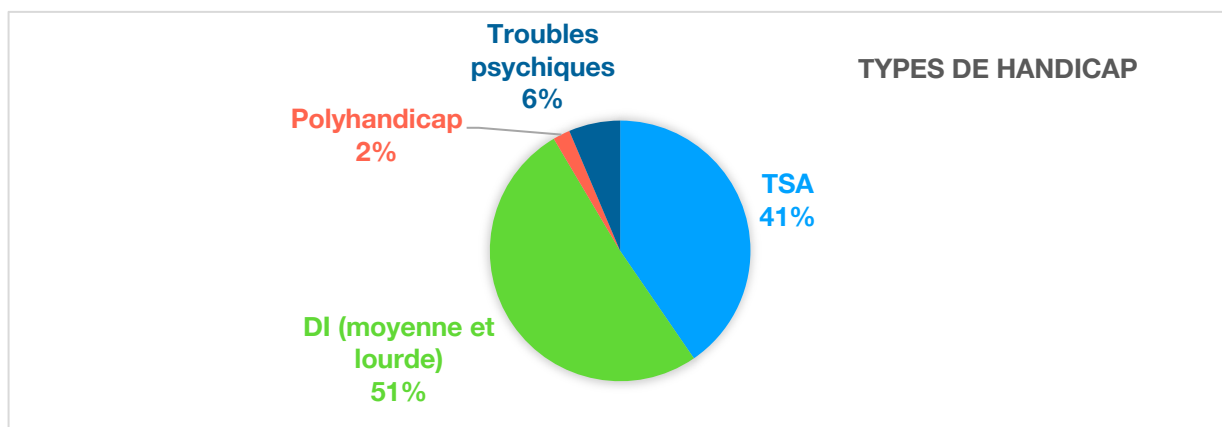
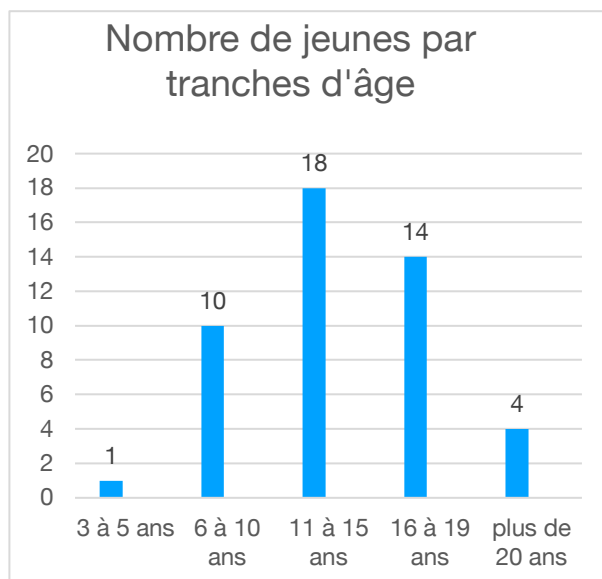
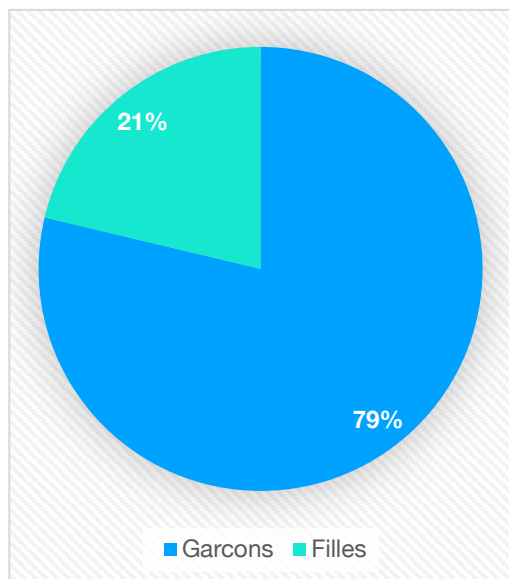


4 sorties de jeunes ont pu être actées à l'issue de périodes de stages, dont une a nécessité un accompagnement spécifique pour la concrétisation du projet.

Nous avons dû déployer des moyens supplémentaires pour favoriser l'intégration d'un jeune lors d'un stage en MAS. Nous avons détaché un professionnel sur une semaine à l'accompagnement

exclusif de ce jeune, pour qu'il puisse offrir un cadre sécurisant et contenant. Tout d'abord quelques heures pour découvrir le lieu, une matinée puis une journée et enfin une soirée, pour que tous les moments clés de l'accompagnement puissent être appréhendés avec le soutien d'un professionnel repérant pour le jeune. Ce cadre sécurisé en présence d'un professionnel qu'il connaissait a permis une issue favorable. Le jeune a été admis à l'issue de la période de stage.

3) Typologie des publics



Force est de constater que cette année encore l'évolution du profil des publics accompagnés se poursuit. Outre le fait que l'accompagnement des personnes porteuses d'un Trouble du Spectre de l'Autisme concerne 4 personnes de plus que le nombre de places stipulé dans l'autorisation d'ouverture délivrée par l'ARS, il existe une évolution en termes d'accompagnement avec des situations de plus en plus complexes, nécessitant un accompagnement de proximité adapté et spécifique, tendant vers un accompagnement d'un professionnel pour une personne accueillie.

L'évolution des caractéristiques des publics accueillis dans l'établissement interroge constamment nos modalités d'accompagnement et nos pratiques.

Des CNR (Crédits Non Reconductibles) alloués par l'ARS aident au recrutement temporaire de personnel supplémentaire mais restent, malgré tout, insuffisants au regard des besoins d'accompagnement individualisés relevés. Au-delà, ils ne permettent pas la structuration des moyens d'accompagnement de manière pérenne.

Nous constatons également l'accompagnement de 4 personnes relevant de l'amendement Creton (plus de 18 ans).

4) La participation des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants légaux

La participation des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants légaux est systématiquement recherchée lors de différents moments de rencontre : rencontres familles, événements festifs, CVS, accès aux soins, co-construction et évaluation du projet personnalisé, etc.

Nous avons retravaillé la procédure de rédaction des projets personnalisés. Nous avons repris l'envoi des questionnaires aux familles pour permettre un premier recueil des observations et des attentes pour l'année en cours. Seulement la moitié des questionnaires nous sont parvenus en retour.

Nous avons travaillé en équipe, par le biais d'un groupe de travail, à la planification d'une **réunion de rentrée** à destination des parents. Nous avons proposé cette rencontre sur un temps de réunion d'équipe en proposant un accueil exceptionnel des enfants afin de lever les freins liés aux modalités de garde des enfants et ainsi favoriser au maximum la participation des parents. Plus de 20 parents ont répondu présents et ont pu bénéficier d'un temps d'informations générales relatif au fonctionnement de l'établissement, puis d'un temps de présentation des professionnels présents dans l'accompagnement éducatif, thérapeutique et social de leur enfant. Les agents de service, maintenance, administratif et cuisinier étaient également conviés. Les enseignantes ont pu faire part des projets en cours. Nous avons pu aborder les missions du CVS et donner l'information de l'appel à candidature pour l'élection du nouveau CVS prévu en novembre.

Un autre groupe de travail s'est réuni pour travailler sur l'organisation de la **rencontre entre parent et professionnel** pour des échanges plus individualisés sur l'accompagnement de l'enfant programmée en janvier 2025.

Le CVS a vu sa composition, ses compétences et son fonctionnement modifiés par le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022. La composition du CVS s'enrichit à présent de nouveaux membres obligatoires, ainsi que de nouveaux membres facultatifs, conformément aux préconisations émises par la HAS.

Des élections ont eu lieu fin d'année afin d'élire les nouveaux représentants des familles, des jeunes et des salariés. Désormais le CVS est composé de :

- 2 représentants des personnes accompagnées :
- 4 représentants des familles
- 2 représentants des professionnels employés par l'établissement élu dans les conditions de l'article D.311-13 du CASF. Au lieu d'un représentant élu du personnel, dans la version précédemment en vigueur, tout professionnel de l'ESSMS peut se présenter. En outre, le spectre des électeurs a été élargi, puisque le représentant est élu par l'ensemble des salariés, à condition que l'ancienneté soit au moins égale à 6 mois dans l'ESSMS (ou dans la profession, si l'ESSMS vient d'être créé).
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Le nombre des représentants des personnes accompagnées, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Le CVS de l'IME est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement. Ces temps d'échanges contribuent à soutenir l'exercice des droits fondamentaux et la citoyenneté de chacun.

C'est aussi un lieu d'écoute important ayant pour vocation de favoriser la participation des personnes accompagnées, des aidants familiaux et des salariés.

3 rencontres ont eu lieu dans l'année faisant l'objet de la rédaction d'un compte rendu, adressé, après validation des membres du CVS, aux familles et/ou représentants légaux, puis diffusé aux professionnels et aux jeunes par voie d'affichage.

Les représentants des familles ont créé une adresse électronique pour favoriser les échanges avec les familles et les ont sollicitées par le biais d'un questionnaire. Seulement deux parents ont répondu, les représentants sont très peu sollicités et le regrettent.

Les parents des enfants concernés ont été conviés à une réunion d'information au mois de juin pour préparer le **séjour mer** prévu en juillet.

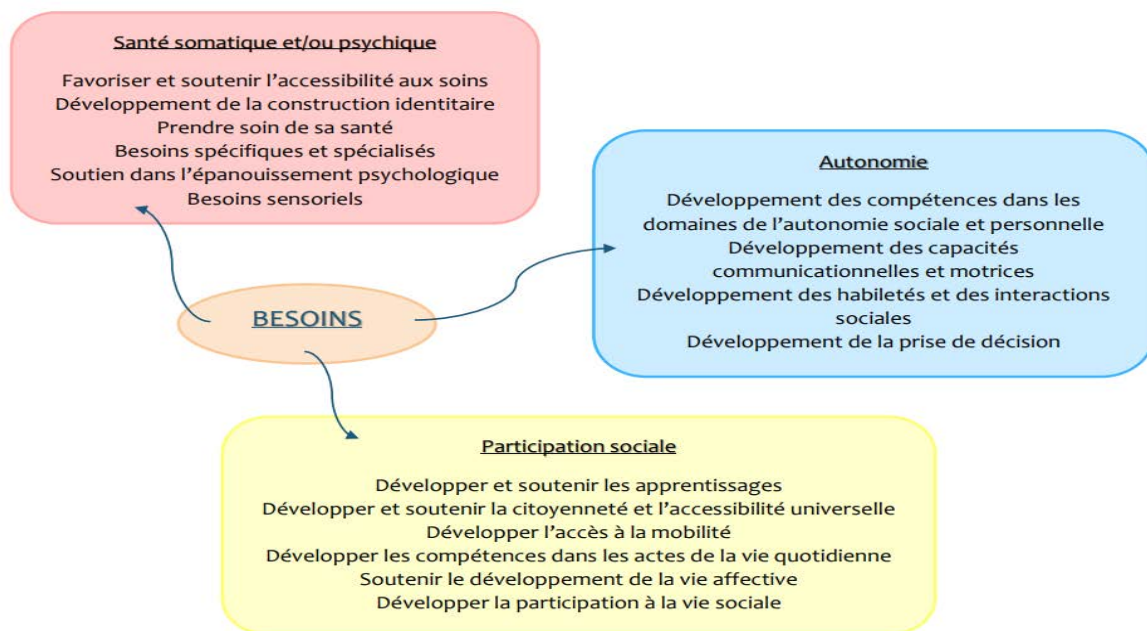
La fête de fin d'année a permis aux enfants de présenter à leur famille, venues nombreuses partager ce moment de convivialité, un temps de danse, un reportage photo et vidéo, une prestation de percussion. S'en est suivi un apéritif dinatoire organisé par le cuisinier de l'IME, avec une animation musicale orchestrée bénévolement par deux professionnelles de l'IME qui nous ont partagé leur passion du piano et de la contrebasse.

L'ARS Occitanie a contractualisé avec l'Association AFCCC-Occitanie pour décliner des actions de sensibilisation/formations des personnels des établissements médico-sociaux et des actions de sensibilisation/informations des publics des établissements médico-sociaux (et des familles) sur la thématique "Vie Affective et Sexuelle" (VAS) sur tous les départements de la région. Ainsi, **les parents des enfants de l'IME et du SESSAD ont été sollicités pour participer à une réunion de sensibilisation au sein de l'IME** animée par l'Association AFCCC-Occitanie. 4 familles ont participé.

Les parents ont été invité à la **diffusion du film des pirates** réalisé par les élèves de la Classe B à la maison du lac de Montbel, ouverte au grand public et où d'autres films documentaires sur les habitants de Lérans ont été diffusés. La soirée a été clôturée par une auberge espagnole.

5) Les besoins

Ainsi que l'illustre le tableau page suivante, les besoins de chaque personne accueillie sont pris en compte afin de proposer des prestations en adéquation avec ceux-ci, dans le respect des attentes et des demandes de chacune.



L'IME offre les prestations et les ateliers éducatifs suivants :

- Accompagnement médical et soin : une coordination ponctuelle avec les équipes éducatives, des rencontres familles, des indications, des suivis de traitements, des recherches de diagnostic, liens partenaires médicaux, de l'aide à la prise de médicaments, de l'aide pour l'hygiène buccodentaire, soutien dans le parcours de soin
- Accompagnement social : Visite à domicile, RDV famille individuel, RDV avec les personnes, RDV équipe Rencontre partenariales, Visite établissements et services familles, Dossier d'orientation établissements et services spécialisés
- Accompagnement pédagogique avec 3 Unités d'enseignement dont 2 externalisées partiellement.
- Accompagnement éducatif avec divers ateliers :
 - Atelier percussions : Assuré par un professionnel formé extérieur à l'IME, qui accueille 24 participants.
 - Sport : Assuré par les éducateurs à l'extérieur et au sein de l'IME.
 - Snoezelen : Des professionnels formés accompagnent les personnes en fonction de leur projet personnalisé.
 - Musique, parcours moteur, piscine, socialisation, habiletés sociales, observation des oiseaux, actualités et vie citoyenne, hygiène et bien être, signe, activités manuelles et créative, théâtre/mimes/expression corporelle, motricité fine, entraînement et renforcement cognitif, marche citoyenne, relaxation et gestion des émotions : prestations assurées par les professionnels éducatifs de l'établissement en fonction du projet personnalisé des personnes.
 - Equithérapie : convention avec un centre équestre depuis de nombreuses années, présence de la psychomotricienne de l'IME sur la majorité des groupes.
 - Ateliers pros : partenariat extérieur avec la serre des Amades et la croix rouge.
 - Atelier jardin, horticulture, lingerie, entretien des locaux et des véhicules au sein de l'IME.

Viennent soutenir l'organisation de l'IME :

- Temps administratif
- Temps d'agents techniques et d'entretien.

- La prestation du groupe ALCIS qui assure une partie des transports.

L'IME favorise les projets et la participation à des manifestations.

Le passage de Handitour pour sa 12e édition, a été accueilli au sein de l'établissement le lundi 27 mai 2024 en fin de matinée. C'est une aventure solidaire, des cyclistes en tandem, en tricycle, qui parcourent les petites routes d'Ariège et interviennent dans certaines écoles du département pour aller à la rencontre des enfants, afin de les sensibiliser à la question du handicap, de ses conséquences sur la vie quotidienne et de répondre à diverses questions. Nous sommes allés rejoindre les cyclistes de Handitour à l'entrée du village avec 5 jeunes pour effectuer un bout de chemin avec eux et arriver tous ensemble dans la cour de l'IME. Nous avons pu partager le déjeuner tous ensemble ainsi qu'avec un groupe d'enfants de l'IME d'Eycheil.



Journée DUO Games : Vingt élèves de l'Unité d'Enseignement de l'IME ont participé, le 4 et 6 juin, aux journées DUO GAME, jouons ensemble, à l'EPMS de la Vergnière. Deux journées festives pour favoriser l'entraide, la fraternité et la solidarité grâce à des activités sportives sur le thème des J-O. Ce projet a été impulsé par le service départemental de l'école inclusive et en partenariat avec les différents services de la DSDEN, de l'ARS, de la MDPSH et de nombreuses associations. Les élèves ont participé à cette journée en duo avec une classe du primaire et du secondaire.

Participation au Festival enfance au théâtre George Méliès à Chalabre : L'association Diabasis a invité les enfants de l'IME à participer en tant que spectateurs au Festival enfance - jeunesse "De la fugue dans les idées" où une troupe d'enfants de 9 à 13 ans "Les Mioches" ont joué pour la troisième fois leur spectacle "Je vois des choses que vous ne voyez pas" sur le thème de l'hypersensibilité. Les enfants de l'IME ont été invités sur scène.



Séjour équitaérapie : 2 séjours comprenant 2 jours et une nuit en gîte ont été proposés au mois de juin à deux groupes d'enfant. Au total 16 enfants ont participé.

Une journée a été organisée en juillet et proposé aux enfants avec des besoins plus spécifiques, pour lesquels une nuitée n'a pu être envisagée.

Séjour mer organisé avec 11 élèves de la Classe A et B : le séjour a eu lieu au GRAU D'AGDE au Centre LE COSSE des PEP ADS, du lundi 1er au mercredi 03 juillet 2024.

Deux journées ont également été proposées au mois de juillet.

Projet partagé avec le Sessad : accueil de jeunes du Sessad pour partager un moment récréatif autour de l'activité « ventregliss » prévue sur 2 jours à l'IME.

Atelier de création documentaire : La création d'un film documentaire a pu voir le jour grâce au partenariat avec l'association caméra au poing et un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre d'un projet culture santé handicap. Pendant 5 jeudis, Chloé, Lila et Vanina, 3 réalisatrices ont proposé aux élèves de découvrir la réalisation d'un court métrage documentaire. Tous ont été partie prenante de la totalité du projet : écriture, tournage, montage et bien sûr acteurs. La thématique choisie : les pirates. Les élèves ont été amenés à travailler sur un fond vert, à manipuler la caméra, le micro et la perche. Ils ont aussi imaginé des petites scènes dont ils étaient eux-mêmes acteurs.

Ce projet a aussi engendré un partenariat avec le Club de voile de Lérans.

Une version sonore a également été réalisée et les jeunes ont pu participer à la création d'une émission pour radio transparence.

Ce court métrage a été diffusé au sein de l'Ime pour l'ensemble des enfants mais il a été aussi à la maison du lac de Lérans dans le cadre d'une restitution plus globale avec la projection d'autre court métrage réalisé avec les habitants de Lérans. Les enfants ont pu présenter leur projet à l'ensemble du public.

Le projet s'est ouvert à l'ensemble des jeunes de l'Ime : d'une part les réalisatrices ont proposé un atelier pendant les vacances scolaire pour découvrir le cinéma des origines et réaliser ensemble le générique du début de film.

D'autre part, l'atelier activité manuelle a permis aux enfants présents de réaliser des accessoires et costumes pour le tournage.



Spectacle 12h12 dans le cadre de la formation Vie Affective Relationnelle et Sexuelle : Les enfants de plus de 8 ans de l'Ime ont participé à une représentation théâtrale animée par l'association Artatouille et la Compagnie Plan Libre, au mois de décembre dans le gymnase de l'IME.

Ce spectacle a permis d'ouvrir le dialogue et de déployer des ateliers organisés à la fin de la représentation. Ces groupes de parole co-animés par l'AF3C et les professionnels de l'IME formés à cet effet ont permis, par petits groupes, d'approfondir les thématiques abordées et de répondre aux questions suscitées.

Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle

LE SPECTACLE 12H12

par la Cie Plan Libre

Théâtre visuel et bavard tout terrain
Durée : 60 min

Parler de sexualité simplement, légèrement : en disant, en montrant, en rassurant, en racontant, en échangeant.

Il nous semble important de redonner sa place et sa beauté à la sexualité. Le désir est le chant du corps, le corps est notre base vivante de rapport au monde... Écoutons nos corps, tout cela peut être si simple et si naturel...

La Cie Plan Libre a écrit 12H12 pour le jeune public et les familles, afin d'ouvrir les portes à de fondamentales discussions intergénérationnelles, créatrices de liens. Prenons le temps, ensemble, de réfléchir, d'échanger et surtout de rire !



La Cie Plan Libre et l'AFCCC-Occitanie proposent

Un parcours sans tabous pour ouvrir le dialogue autour de la sexualité

Les thématiques parcourues :

- Le corps et ses métamorphoses
- Les notions de plaisirs et de désirs
- Le rapport à l'autre
- Le consentement
- Les orientations sexuelles
- Les identités de genre
- Les moyens de contraception et de prévention des MST/IST
- Les notions de Tolérance et d'inclusion.
- et plus si affinité....

TEMPS D'ÉCHANGES ET ATELIERS

accompagnés par l'AFCCC

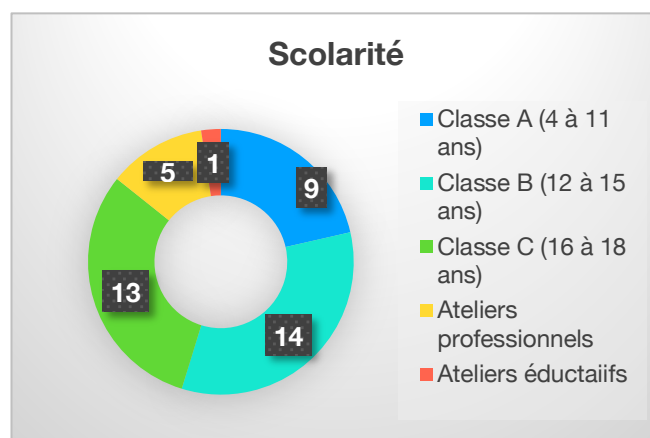
L'équipe des professionnels de l'afccc-occitanie accompagne les établissements médico-sociaux de la région Occitanie dans le cadre de l'éducation affective, relationnelle et sexuelle. Accompagner ce spectacle vient soutenir les professionnels pour asseoir leur formation et leur apporter un nouvel outil dans la démarche globale poursuivie depuis plusieurs années.

Atelier en petits groupes de 1H à 1H30

Sur les temps du mercredi après-midi, l'équipe éducative a pu proposer des sorties socialisantes dans des parcs, un projet culture et patrimoine (visite de château, village en circulade...), un projet médiathèque et cinéma.

6) La scolarité

La présence d'éducateurs en classe est indispensable. Des élèves demandent un accompagnement individualisé et spécifique. L'étayage de l'éducateur permet aux élèves de « faire comme les autres et avec les autres ». Par exemple sur une séance lecture, étant donnée l'hétérogénéité des compétences de chacun, chaque élève aura des objectifs différents (cela peut être partager de la séance avec le groupe, l'acquisition d'un son ou encore travailler du vocabulaire en lien avec le son étudié.). Cela permet également de respecter le rythme de chaque élève sans pénaliser le groupe.



La classe A est externalisée le mardi, jeudi et vendredi, les élèves sont accueillis à l'école élémentaire Jean Jaurès de Mirepoix depuis octobre 2023. La psychométricienne et la psychologue assurent leur accompagnement au sein de l'école qui met à disposition des salles adaptées.

Les élèves ont pu progresser favorablement et à leur rythme, en partageant des apprentissages, des projets, des moments de récréation avec les différentes classes de Mirepoix :

- Participation à la réalisation d'une fresque sur les jeux olympiques avec la classe des CE2/CM1
- 3 sorties « classe dehors » avec les élèves de la classe CE1/CE2 et Ulis
- Écoute d'histoires racontées par les élèves de la classe de CE1 /CE2 tout au long de l'année.
- Participation aux rencontres « Harry Potter » organisées par 3 classes de l'école.
- Journée visite du collège avec les CM2 de l'école.

Après quatre ans de fonctionnement à l'école élémentaire, **ce dispositif permet désormais à huit élèves de poursuivre leur scolarité deux jours par semaine au collège**. Une convention a été signée entre la cité scolaire de Mirepoix, les PEP 09 et l'éducation nationale en novembre 2024. Cette nouvelle aventure a nécessité du temps de préparation pour les élèves (visite du collège, entraînement au « porter de plateau » pour le self, discussions autour des attendus au collège et de son fonctionnement). L'emploi du temps des élèves s'organise autour des matières fondamentales telles que le français, les mathématiques et la géographie, mais aussi de projets spécifiques comme la rédaction d'un journal en salle informatique et des visites au CDI. Le jeudi matin, trois élèves bénéficient en outre d'une prise en charge orthophonique sur place.

L'UEE favorise une intégration progressive des élèves dans la vie du collège. En partageant les espaces communs tels que la cour de récréation, le self et la salle informatique, ils développent de nouvelles interactions sociales et acquièrent des références scolaires proches de celles des classes ordinaires. Cela a un impact positif sur leur comportement et renforce leur inclusion sociale ainsi que leurs compétences relationnelles.

L'UEE s'inscrit dans une démarche de partenariat en évolution avec le collège. Des projets inclusifs sont en cours de mise en place, notamment en arts plastiques et en sciences de la vie et de la Terre (SVT). Ces initiatives permettent aux élèves de collaborer avec leurs camarades et de partager des expériences enrichissantes.

Pour les élèves de l'UEE, cette immersion en collège est une expérience valorisante qui renforce l'estime de soi et leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire. Pour les collégiens ordinaires, c'est aussi une expérience formatrice qui développe leurs compétences en matière de citoyenneté et de vivre-ensemble. L'impact est donc bénéfique pour tous, y compris pour les équipes éducatives qui accompagnent cette dynamique inclusive.

Reste à noter que 8 enfants de la classe A et B ne fréquentent pas l'Unité d'Enseignement Externalisée. Ce type d'accompagnement ne correspondant pas à leurs besoins ; les jeunes bénéficient davantage d'un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique au sein de l'IME.

Pour le « groupe des pro » non scolarisés, 5 jeunes ont bénéficié de stage conventionné entre un établissement et l'IME pour travailler leur orientation. 2 jeunes en ESAT, 1 en foyer de vie et 2 en MAS.

En synthèse

La typologie des enfants ou jeunes reste sensiblement la même mais la singularité des besoins évolue, imposant de plus en plus d'accompagnement individuel. Les besoins de chaque personne accueillie sont pris en compte afin de proposer des prestations en adéquation avec ceux-ci, dans le respect des attentes et des demandes de chacune.

La concrétisation et l'aboutissement des projets ont pu avoir lieu pour 5 enfants.

Après quatre ans de fonctionnement de l'UEE à l'école élémentaire, ce dispositif a pu être déployé pour huit élèves, deux jours par semaine, au collège.

La participation à des projets divers et inclusifs favorise l'épanouissement de chacun.

La participation des familles est recherchée et favorisée.

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

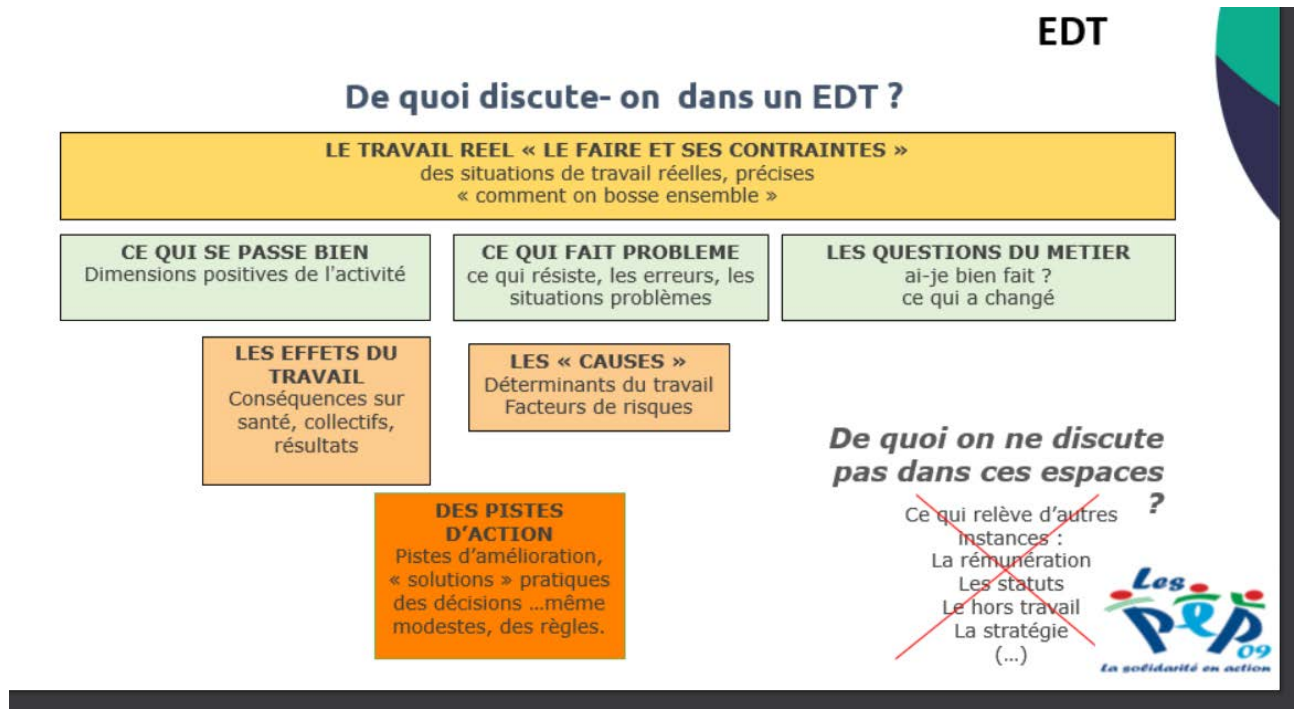
La Qualité de Vie et des Conditions de travail

L'année 2024 a été marquée par le déploiement des Espaces de Discussion sur le Travail (EDT), avec plus de 16 volontaires au sein de l'IME et 12 EDT réalisés.

Un espace de discussion sur le travail (EDT) est un dispositif visant à favoriser l'expression des professionnels sur leur travail, tel qu'ils l'exercent réellement, et sur son organisation afin de proposer collectivement des pistes d'amélioration sur les façons de travailler.

Cette discussion, dont le vecteur principal est la parole, se déroule suivant un cadre et des règles coconstruites avec les parties prenantes.

Ce sont des espaces inscrits dans l'organisation de travail, et qui visent explicitement à produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.



Les premiers EDT ont permis de déterminer :

- les critères de priorisation à mettre en place dans le choix des situations à traiter :
 - L'impact sur les personnes accompagnées
 - Le caractère préventif
 - La faisabilité
 - Pouvoir travailler humainement ensemble
 - Que cela touche le maximum de salariés
 - La temporalité, la réalisation de l'action, la mise en œuvre
 - La solidarité
- L'axe de travail visé : le contenu et de l'organisation du travail
- La thématique à traiter : l'organisation et les outils de suivi des usagers.

Concrètement les EDT ont permis de déterminer de façon collaborative et concertée les actions suivantes :

- La mise en place du mobilier de bureau sécurisé et le déploiement du matériel informatique dans les pavillons, pour l'accès au logiciel métier (Airmes).
- La modification du lieu des panneaux d'affichage, et le regroupement des informations Associatives, du CSE, des Syndicats et de l'établissement dans une même salle.
- La création d'un règlement d'utilisation du gymnase afin d'assurer le respect et le bon usage du matériel ainsi qu'une procédure pour signaler le matériel (vélos, ballons...), abîmé, cassé ou à réparer.

L'auto-évaluations

L'Ime s'est engagé dans une démarche d'auto-évaluation à compter du mois d'avril dans le but de contribuer à une amélioration continue de la qualité des services offerts aux usagers.

Nous avons fait le choix de constituer un comité de pilotage composé de représentants volontaires des différentes parties prenantes. Nous avons bénéficié d'un accompagnement extérieur du Réseau Jannoy pour nous former à la démarche d'évaluation et à la mise en place de la démarche qualité.

L'auto-évaluation a été menée sur deux demi-journées et une journée complète avec des groupes de professionnels volontaires qui se sont exercés aux entretiens des traceurs ciblés (les professionnels de l'IME). L'auto-évaluation sur l'ensemble des critères a permis de faire un point d'avancement, une photographie de notre existant. Elle a également amené les professionnels de l'IME à réfléchir sur leurs pratiques, identifier leurs forces et leurs faiblesses, et définir des axes d'amélioration.

Un membre du COPIL a mené les entretiens avec les accompagnés traceurs. Un CVS extraordinaire a été mobilisé pour réaliser les entretiens avec les représentants des familles.

La démarche nous a permis de mettre en œuvre un plan d'action correctif préparatoire à l'évaluation qui se déroulera en avril 2025.

Mouvement de personnel

Nous pouvons noter les mouvements suivants :

- 2 départs de professionnelles, une de l'équipe éducative et une de l'équipe de cuisine.
- 2 départs à la retraite pour une agente de service et une surveillante de nuit.
- 1 départ pour inaptitude pour un professionnel de l'équipe éducative.
- 2 embauches en CDI d'un agent de maintenance et d'une agente de service.
- 2 embauches en CDI d'Accompagnante Educative et Sociale

Plateau technique

Catégorie d'emplois	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024
Direction et encadrement	1,55 ETP	1.72 ETP	1.85 ETP
Administration et gestion	2,13 ETP	2.25 ETP	2.34 ETP
Animation ou éducation	17.12 ETP	16.94 ETP	16.40 ETP
Médical	0,14 ETP	0.14 ETP	0.14 ETP
Paramédical	2,56 ETP	2,29 ETP	3.09 ETP
Services Généraux	9.52 ETP	8.72 ETP	8.32 ETP
TOTAUX	33.02 ETP	32.06 ETP	32.15 ETP

Pour information, et non pris en compte dans le tableau ci-dessus, la valorisation des remplacements (6.07 ETP) ainsi que le salarié embauché en CDD pour la QVCT(1ETP) pour un total de 7.07 ETP qui porte un effectif employé réel pour 2024 à 39.23 ETP.

Nous avons conclu un contrat d'apprentissage dans le cadre de la formation d'éducateur spécialisé pour la période de septembre 2023 à 2026.

2) Formations

Le plan de formation comprend :

- **3 formations individuelles acceptées :**

- Place du référent harcèlement sexuel et agissements sexiste (la formation est reportée en 2025)
- Rapports et bilans projets personnalisés ou professionnels (la salariée s'est rétractée)
- Sports et citoyenneté : pédagogie de la résilience

- **11 formations collectives :**

- Accompagnement projet d'établissement Éducatif collectif (non effectuée)
- HACCP

- DIU (Airmes) : 7 journées dont 2 pour l'ensemble du personnel médical, para médical, administratif, social et éducatif.

- Promotion de la santé VARS : 1 demi-journée de sensibilisation pour l'ensemble du personnel éducatif, social et para médical. 2 journées de formation pour 3 personnes souhaitant s'investir en tant que référent VARS.
- Formation développement pouvoir d'agir
- Formation sur évaluation HAS
- Formation TDAH
- Accompagnement bientraitant des familles
- Participation à divers colloques : Pédocriminalité, prévention des violences sexuelles, penser l'habitat médico-social.
- Formation office 365
- Formation SST

3) Stagiaires / supervision

Cette année, l'IME a accueilli 9 stagiaires :

- 1 stagiaire pour une période de formation en milieu professionnel de 15 jours classe de terminale BAC PRO ASSP
- 1 stagiaire en 2ème année de formation assistant de service social pour une durée de 308 heures.
- 1 stagiaire découverte du métier AES pour une durée de 70 heures.
- 1 stagiaire dans le cycle de formation au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.
- 1 stagiaire en 2ème année de psychomotricité.
- 1 stagiaire en alternance de moniteur éducateur pour une durée de 300 heures.
- 1 stagiaire en 3ème année du 1er cycle d'orthophonie.
- 1 stage d'observation de fin de seconde de 15 jours.
- 1 stagiaire en formation d'assistant de vie aux familles.

L'équipe éducative de l'IME bénéficie d'un temps d'analyse des pratiques de 2h tous les 2 mois. En juin, l'équipe s'est positionnée en faveur d'un changement d'intervenant. Dès lors la recherche a été enclenchée et n'a pu aboutir qu'en fin d'année 2024.

En synthèse

La démarche d'amélioration de la qualité s'enclenche au sein de l'établissement, l'auto-évaluation a permis de mettre en exergue les axes de travail à privilégier.

La démarche QVCT a permis la mise en place d'Espace de Discussion sur le Travail et de fait a favorisé l'expression des professionnels sur leur travail et sur son organisation.

La formation VARS a permis à la fois de :

- Sensibiliser l'ensemble des professionnels et de former des référents VARS
- Sensibiliser les jeunes grâce à un support innovant : une représentation théâtrale et des ateliers pour débriefer
- Sensibiliser les parents par un temps de rencontre et d'échanges au sein de l'IME.

Nous restons dans une dynamique de formation des futurs professionnels par l'accueil de stagiaires ou d'apprentis. Ces expériences, cumulées à l'accueil de remplaçants, permettent de croiser les regards et les compétences et peuvent aussi aider à l'identification des opportunités d'améliorations.

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

Les équipes ont été formées au logiciel AIRMES au mois d'août 2024. L'implication des professionnels dans le cadre du déploiement des ordinateurs et de cette formation a permis une mise en pratique dès fin août.

L'utilisation du Dossier Usager Informatisé présente plusieurs avantages pour les professionnels :

- L'amélioration de la coordination entre les différents professionnels impliqués dans l'accompagnement des usagers.
- La centralisation des informations qui améliore la cohérence des interventions.

Le DUI assure un stockage sécurisé des données des usagers, réduisant ainsi les risques de perte ou de vol d'informations sensibles.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

Un travail important de désencombrement de l'ensemble des pavillons et de la grange a été effectué.

Concernant les extérieurs :

- Taille et abattage de haies par une entreprise

Concernant le chauffage

- Une ouverture tranchée a été nécessaire pour réparer la fuite sur le réseau de chauffage.
- Un changement de brûleur pour la chaudière fioul doit être effectué.

Concernant les ateliers :

- L'achat de nouveau Équipement de Protection Individuelle a été nécessaire pour mener les ateliers dans les meilleures conditions (confort et sécurité)
- Achat de matériel de jardinage utilisé par les jeunes de l'atelier pro (débroussaillage et taille haie sur batterie)
- Achat d'un Karcher et d'un compresseur

Concernant les pavillons :

- Le salon du pavillon du sapin a été repeint et réaménagé.
- Achat de deux fauteuils pour les surveillants de nuit
- Achat de bureaux
- Extension de clôture pour le pavillon du sapin

Concernant la cuisine :

- Réfection des deux alimentations de gaz pour le piano de cuisine.
- Changement de la hotte
- Changement de la résistance du four
- Achat de petit matériel de cuisine (plat, couvercle, couverts)
- Achat de chaussures de sécurité et de vestes

3) Véhicules

- Entretien courant de la flotte de véhicule
- Changement de compresseur de climatiseur pour un véhicule frigorifique qui a engendré l'immobilisation pendant plusieurs semaines.
- Achat d'un véhicule utilitaire pour l'agent de maintenance
- Achat de deux véhicules 9 places

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

L'année 2024 a été marquée par des financements exceptionnels venant atténuer le déséquilibre budgétaire. Le résultat déficitaire s'élève à 31 749.75€ si l'on déduit la part de la dotation aux amortissements financée sur la réserve de compensation. En effet, au-delà des CNR accordés pour les situations critiques, l'obtention de CNR pour le financement du surcoût imputable à l'absentéisme (66k€) a permis de réduire de facto le déficit prévisionnel inscrit sur l'EPRD 2024.

Au niveau des charges, nous subissons de plein fouet les effets d'une inflation grandissante impactant tous les domaines au-delà des coûts énergétiques. L'ensemble de ces éléments explique en grande partie l'accroissement des dépenses surtout sur le groupe I.

Nous constatons en 2024 de nombreux mouvements de personnels cumulés à un taux d'absentéisme maladie très élevé qui, outre l'impact financier, entraîne également une gestion en ressources humaines extrêmement complexe.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	271 360€	328 602.30€
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 714 124.19€	1 744 129.14€
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	271 382€	268 242.98€
TOTAL	2 256 866.19€	2 340 974.42€
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 107 078.19€	2 107 078.19€
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	1 000€	990€
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	58 908€	126 578.11€
TOTAL	2 166 986.19€	2 234 646.30€
RESULTAT	-89 880€	-106 328.12€

Pour rappel, dans le cadre du financement du PPI antérieur une grande partie de la dotation aux amortissements des investissements est retraitée lors de l'affectation du résultat sur la réserve de compensation des charges d'amortissements.

Les Charges

Groupe I

Ce groupe est déficitaire de **57K€**. La conjoncture économique particulière a fortement contribué au dépassement budgétaire de ce groupe (hausse du carburant, inflation, coûts énergétiques...)

Plusieurs stages ont eu lieu pour les jeunes ayant des orientations sur le secteur adulte. L'impact financier sur la ligne budgétaire « prestations à caractère médico-social » reste important et continue de s'accroître au vu de l'âge des jeunes accueillis.

Les coûts de transports des usagers continuent de progresser même si nous restons vigilants sur les besoins et lors des négociations avec les prestataires. En 2024, la ligne « transport des usagers » affiche un montant réalisé de 109 983.10€ contre 85 618.55€ en 2023. Le montant des CNR accordés pour une situation critique affectés en fonds dédiés compensera une partie du dépassement de cette ligne budgétaire.

Nous souhaitons attirer l'attention sur la fragilité de ce groupe qui, au vu de l'inflation et des hausses sur l'énergie, accentue un sous-financement chronique.

Groupe II

Ce groupe fait apparaître un dépassement important malgré des crédits supplémentaires accordés (« Ségur pour tous ») et de nombreux CNR permettant de neutraliser des dépenses non budgétées (situations critiques et absentéisme). Le montant des dépenses réalisées en charge de personnel concernant l'animateur QVCT sont neutralisées par une reprise sur fonds dédiés inscrite dans les produits (7894).

Cette année a encore été marquée par de nombreux mouvements de personnel. À cela, il convient d'ajouter des absences pour maladie élevées dont les compensations financières sont inscrites en produits sur la ligne transfert de charges (IJSS : + 71K€). Les dépenses liées aux remplacements sont en forte progression aussi bien sur le nombre d'intervenants que sur le coût face aux mesures de revalorisation. L'exercice 2024 a comptabilisé 2 087 jours d'absences maladies et maternité représentant un besoin de 5.71 ETP en remplacements.

L'incidence en année pleine des revalorisations salariales a contribué à la hausse des charges de personnels. Le coût de la revalorisation du « Ségur pour tous » a été financé à hauteur de 52 949.41€.

Nous constatons également une hausse sur le taux de cotisations patronales. Cette hausse s'explique en grande partie par l'impact des hausses salariales sur le brut versé d'une part et d'autre part par la diminution des exonérations.

Le taux de cotisations patronales 2024 s'élève à 42.27%.

Par ailleurs, nous réitérons notre crainte concernant les exonérations ZRR dont l'impact sur le taux de cotisations patronales reste important. En effet, les nombreux mouvements de personnels font encore diminuer le nombre de bénéficiaires. L'exonération ne cesse de s'amincir venant impacter directement le taux de charges patronales creusant un écart entre le réel et le financé.

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable, nous avons comptabilisé la variation de la provision congés payés qui s'élève à 5 423.15€ et dont le montant sera retraité sur l'affectation du résultat.

Les nombreux surcoûts énoncés dans ce paragraphe expliquent le montant des dépenses engagées lors de l'exercice 2024. Mais, si nous déduisons les produits relatifs aux charges de personnels (IJSS, remboursement formation, reprise fonds dédiés QVCT), nous obtenons un équilibre lié à l'obtention de CNR exceptionnel finançant le surcoût des remplacements maladie. Cet équilibre reste extrêmement précaire et ponctuel.

Groupe III

Les charges du groupe III sont légèrement excédentaires +3K€. Ce résultat est essentiellement lié aux reports en fonds dédiés des crédits non reconductibles accordés sur le groupe II.

La dotation aux amortissements est quant à elle inférieure aux prévisions du fait d'investissements accordés non encore réalisés sur l'exercice.

Cependant, nous constatons une évolution importante des dépenses d'entretien et de maintenance qui à terme pourrait inverser le résultat de ce groupe.

Les Produits

Conformément à la dernière décision modificative de 2024, la dotation accordée sur l'exercice s'élève à 2 107 078.19€, CNR inclus.

Les autres produits relatifs à l'exploitation s'élèvent à 990€ et les autres produits (groupe III) à 126 578.11€.

Les autres produits sont constitués, comme évoqué dans les charges du groupe II, par des transferts de charges 71K€ (indemnités IJSS et prévoyance, remboursements formations et autres), des reprises sur fonds dédiés concernent les dépenses effectuées sur l'exercice dont le financement a été accordé en CNR et enfin, la comptabilisation d'une reprise sur la provision IDR conformément à la réglementation comptable.

3) Résultat de l'année

Le résultat comptable fait apparaître un déficit de 106 328.12€. Le résultat administratif est déficitaire à hauteur de 82 267.49€, après l'augmentation du résultat comptable résultant de transfert d'autres établissements inclus dans le périmètre du CPOM conformément à la réglementation en vigueur.

4) Proposition d'affectation

Après retraitement de la provision « Congés Payés » et de la reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissements, nous affecterons le solde en « Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée ».

En synthèse...

- Un déficit moins important qui s'explique par des financements exceptionnels par le biais de CNR. Mais le constat reste préoccupant au vu du contexte :
 - Des charges de fonctionnement en forte augmentation en raison de l'inflation
 - Un taux d'absentéisme maladie très élevé créant des surcoûts importants sur le Groupe II.
 - Les revalorisations salariales.
 - La continuité des investissements accordés au PPI

L'IME : conclusion générale et perspectives

L'activité de l'IME St Jacques est en 2024 conforme aux missions qui lui sont confiées. Les lignes qui précèdent montre l'ambition des équipes de construire et de proposer aux jeunes accueillis des parcours individualisés répondant au mieux à leurs besoins. Les propositions sont variées tant au niveau des modalités d'accompagnement que des situations proposées (culturelles, artistiques, sportives, etc.)

Pour autant, cette ambition a un coût dans les moyens d'accompagnement qu'elle nécessite. Les situations de plus en plus complexes des enfants que l'établissement accueille appellent des réponses bien souvent individualisés qui ont un double effet :

- un engagement sans faille des professionnels qui engendre parfois épuisement professionnel et fatigue et qui peut avoir pour corollaire un absentéisme important
- des moyens d'accompagnement supérieurs à ceux qui sont alloués à l'établissement et qui peuvent pour partie être compensés par des ressources exceptionnelles mais qui entraîne des dépassements budgétaires.

Malgré ces difficultés, l'IME et ses équipes souhaitent toujours proposer aux personnes accueillies et à leurs familles des accompagnements modulaires et adaptés. En ce sens, la réflexion entreprise par l'association, en lien avec l'évolution des politiques publiques (décret du 5 juillet 24) et la transformation des modalités d'accueil va nous conduire dans les prochaines années à faire évoluer nos modalités d'accompagnement pour tendre progressivement vers un fonctionnement en dispositif. Ce travail est dès à présent engagé.

Plusieurs outils doivent nous y aider parmi lesquels l'engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, la réécriture du projet d'établissement, la formation de nos professionnels ou encore la réorganisation des fonctions d'encadrement.

Introduction générale

L'année 2024 du SESSAD de Lérans reflète une activité globalement conforme aux missions du service.

La typologie des enfants et des jeunes accueillis, leurs besoins, nos modalités d'accompagnement sont comparables aux années précédentes. Le SESSAD continue de remplir ses missions sur le Pays d'Olmes et le Mirapicien.

Un projet culturel mené avec MIMA a été mené en 2024, qui a permis d'interroger le sens que les jeunes accueillis mettaient dans leur accompagnement. Il aura également donné lieu à un temps de présentation convivial avec les familles et à la réalisation d'un film.

Autre fait marquant de l'année, l'extension de capacité du service dans le cadre du plan « 50 000 solutions », qui a permis au SESSAD de passer de son agrément de 15 à 20 jeunes, entraînant de fait l'arrivée de renforts humains supplémentaires.

Les lignes qui suivent, au-delà de ces faits conjoncturels, décrivent l'activité du service durant l'année 2024.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

Le SESSAD est situé au 18 rue Saint Roch à Lérans, sur le territoire du Pays d'Olmes et des Pyrénées Cathares.

2) Bassin d'intervention

Le SESSAD sur le territoire soit :

- Au domicile
- Sur des salles communales lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités,
- In situ au sein du service à Lérans
- Sur les établissements scolaires fréquentés par les enfants et jeunes répartis sur le territoire

3) Cadre réglementaire

Le SESSAD s'inscrit dans un cadre légal précis correspondant aux décrets, circulaires et lois suivants :

- Le décret n° du 16 décembre 1970, modifiant les Annexes XXIV du 09 mars 1956,
- Le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 et la circulaire du 30 octobre 1989, relatifs aux Annexes
- XXIV,
- La loi n° 2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
- La circulaire interministérielle n° 2007-194 du 14 mai 2007

De façon connexe, le SESSAD est également concerné par :

- Le décret n° 2009-378 du 02 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants et des adolescents
- Une partie du Code de l'Éducation : Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés – Chapitre I : Scolarité (articles L 351-1, L 351-2, L 351-3) – Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés (article L 352-1).

Suite à l'arrêté du 4 juillet 2024 portant modification de l'autorisation du SESSAD par extension non importante de capacité, la capacité totale du service est portée de 15 à 20 places.

4) Missions et type de public accueilli

La principale mission du SESSAD est de proposer des actions thérapeutiques, éducatives et rééducatives à des jeunes de 3 à 20 ans présentant des troubles du psychisme et/ou porteurs de TSA et/ou de déficiences légères visant à leur apporter, en concertation avec leur famille, un soutien spécialisé dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation.

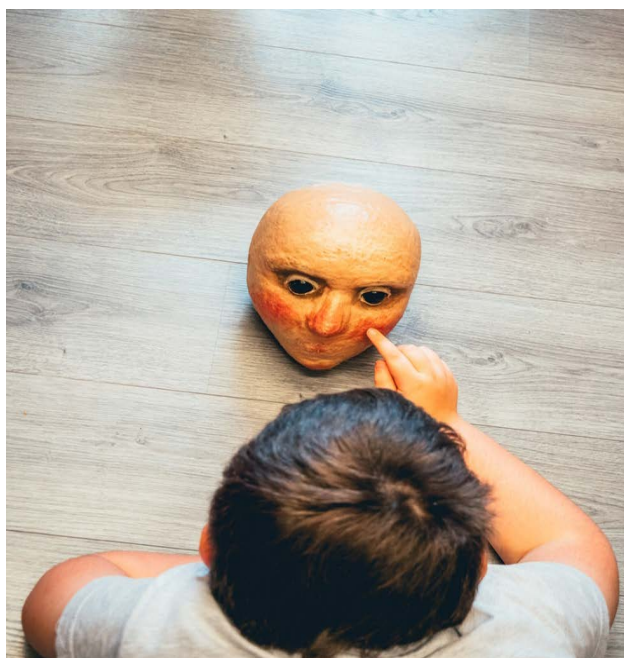
En synthèse

Le SESSAD, implanté sur la commune de Lérans, est agréé pour accueillir et accompagner 20 enfants et jeunes âgés de 3 à 20 ans présentant des troubles psychiques et/ou porteurs de troubles associés ou de déficience afin de leur proposer les soins visant à favoriser leur inclusion scolaire et leur autonomie.

1) Les faits marquants de l'année

L'équipe du SESSAD a eu pour préoccupation majeure de remettre « l'enfant au cœur de son projet de soin » en lui donnant la parole. Ainsi courant 2022, la psychologue du service a monté un **projet de médiation artistique** afin de permettre aux jeunes de témoigner de leur parcours de soin, de leur vie sur le service, de ce qu'est pour eux le SESSAD. Après un temps d'expérimentation artistique de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, tous, adultes et enfants se sont retrouvés à chaque « petites vacances » sur deux jours de vie collective à partir d'octobre 2023 jusqu'en avril 2024. Une restitution a eu lieu en fin d'année scolaire. Le 31 mai 2024, au cinéma de Mirepoix, les familles et les partenaires du projet ont été invités à la représentation de cette année de travail.

Le projet abouti a pu témoigner avec émotion des trajectoires singulières au sein de l'enveloppe groupale du service, cette enveloppe faite du travail pluridisciplinaire, du penser et créer ensemble. Alternances de mise en scène, de vidéos et de photos sont venues illustrer l'importance du collectif pour ces jeunes en situation de handicap et la puissance de leurs pulsions de vie.



Un projet de coanimation d'un groupe de paroles ados a vu le jour entre la psychologue scolaire et la psychologue du SESSAD. Elles ont pu animer deux groupes sur l'année scolaire, 8 jeunes ont participé. L'idée d'une coanimation avec la psychologue de l'éducation nationale, d'un groupe de paroles adolescents au sein des collèges est venue d'une volonté d'offrir aux jeunes du service la possibilité d'être des adolescents parmi leurs pairs et d'être vus et entendus comme tels. Pour les deux institutions, scolaire et médico-sociale, de tels échanges permettent de favoriser l'intégration et d'agir sur la prévention des risques adolescents.

L'équipe, en fonction des besoins repérés pour les jeunes accompagnés au SESSAD, a souhaité mettre en place **un nouveau partenariat pour l'atelier équithérapie**. Une nouvelle convention a été signée avec le centre équestre des centaures au mois d'octobre.

Deux jeunes dont le projet s'oriente vers un accompagnement en IME ont été accompagnés par l'éducatrice du SESSAD pour **partager des activités et des repas au sein de l'IME**. Les locaux de l'IME ont été mis à disposition tous les jeudis pour accueillir le groupe équithérapie au moment du repas éducatif. **Une journée Equithérapie** a été organisée le 20 juin avec 6 enfants.

5 jeunes ont participé à une activité de « ventrigrisse » à l'IME au mois de juillet.

L'expérience du séjour a été renouvelée cette année à Suc et Sentenac du 15 au 17 juillet avec 12 enfants. Les familles ont été conviées à une réunion pour la préparation du séjour, le lundi 24/6 à 17h30

En juillet la réponse positive à l'appel à manifestation d'intérêt « 50 000 solutions » a enclenché le travail autour de l'extension du service.

Un repas de fin d'année scolaire a été proposé sous la forme d'une auberge espagnole. Cet événement a permis de ré-impulser la boîte à idée avec les jeunes présents, afin qu'ils fassent part de leurs souhaits et suggestions.

Au mois de septembre a eu lieu **la rencontre entre les psychologues scolaires, les référents de scolarisation et l'équipe au sein du Sessad** avec en introduction un moment de partage autour d'une repas auberge espagnole.

Une réunion de rentrée avec les familles a été proposée au mois de septembre afin de présenter le service, les règles de fonctionnement, les emplois du temps et le calendrier d'ouverture. 5 familles ont participé.

Deux jeunes ont participé à la **fête de la science**, au village de la science des forges de Pyrène à Montgailhard, accompagnés de l'éducatrice spécialisée.

Deux jeunes ont participé au repas de Noël de l'IME.

2) Nombre de personnes accueillies (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)

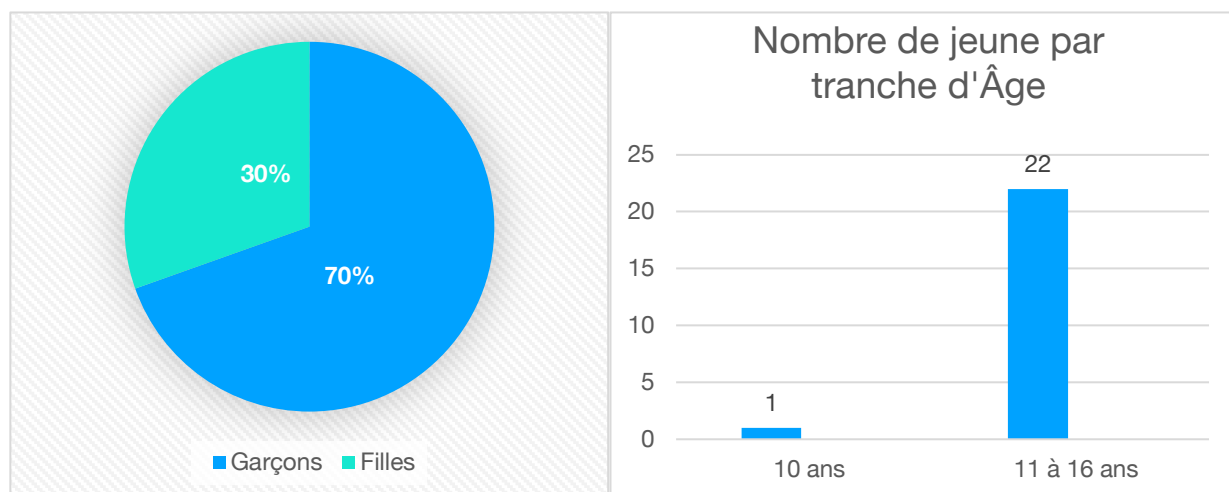
Évolution de l'activité

	2022	2023	2024
Nombre de séances	2371	2475	2930

En 2024, le service a accompagné 23 jeunes.

3) Âge et sexes des personnes accueillies

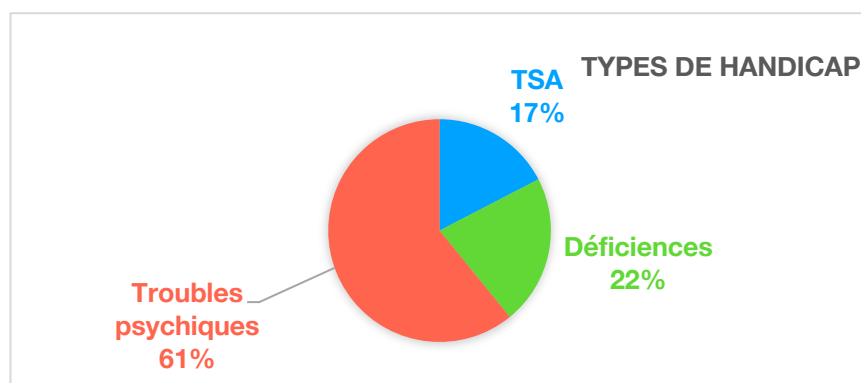
Sur les 23 enfants accompagnés, nous avons accueillis 7 filles et 16 garçons dont l'âge moyen se situe à 13,2 ans.



4) Typologie des publics

La majorité des enfants et jeunes accompagnés par le SESSAD en 2024 présente principalement des troubles psychiques (14).

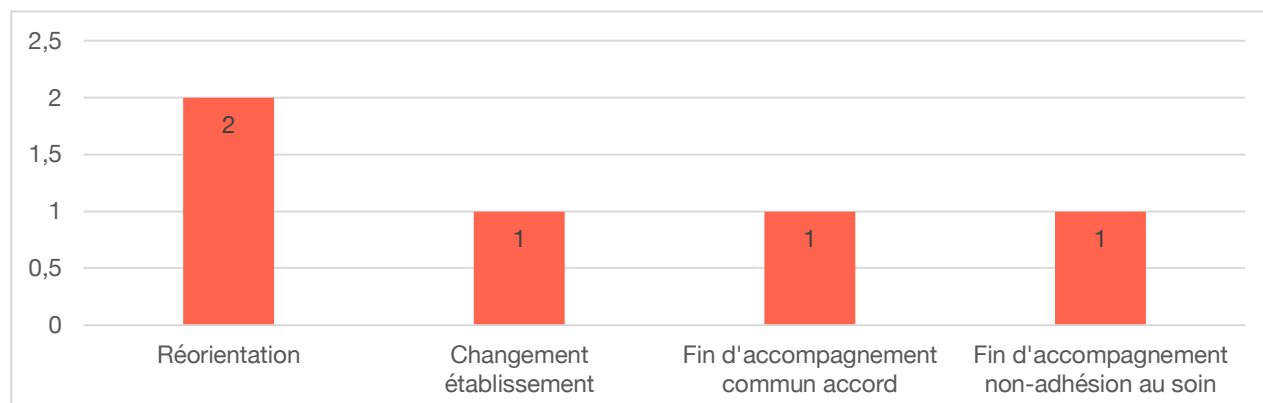
Cinq d'entre eux présentent des déficiences, et quatre des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).



5) Entrées / sorties

Nous enregistrons au cours de l'année 2024, 7 entrées pour 5 sorties.

En 2024, la moyenne d'années de présence sur le service est de 3,5 ans.



6) Origine des personnes accueillies.

Origines géographiques :

23 enfants ou jeunes accompagnés au SESSAD sont domiciliés sur le territoire du Pays d'Olmes et des Pyrénées Cathares.

Un enfant est domicilié sur le territoire Portes d'Ariège mais son inscription sur notre SESSAD se justifie par le fait qu'il soit scolarisé en SEGPA à la Cité Scolaire de Mirepoix avec internat semaine.

Origines des adressages :

22 enfants ou jeunes ont été adressés par le milieu ordinaire, 1 par un autre service médico-social.

7) La scolarité

Le SESSAD intervient

- Au sein de 2 écoles : Jean-Jaurès à Mirepoix et Lamartine à Lavelanet
- Au sein de 3 collèges : Cité scolaire de Mirepoix et collèges Victor Hugo et Pasteur de Lavelanet
- 2 jeunes sont au CFA de Foix

Nous avons conventionné avec le collège Pasteur et celui de Mirepoix pour la mise à disposition de salle permettant de mener les accompagnements dans les meilleures conditions.

En synthèse...

- La majorité des enfants accompagnés présente des troubles psychiques.
- L'IME est un terrain d'expériences et d'observations nécessaires au projet d'orientation des enfants accompagnés.
- La période passée sur le service reste conséquente (3,5 ans en moyenne).

Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

Les professionnelles ont pu participer à la journée Sessad Occitanie organisée par l'Association des SESSAD et DPMO d'OCCITANIE le 29 mai 2024 à Carcassonne dont le sujet portait sur « La transition inclusive – Quel (s) accompagnement (s) pour la réussir ?

La participation aux journées SESSAD est très appréciée par les professionnelles car elles permettent de se réunir, d'échanger, de croiser les regards et les expériences mais aussi de prendre la mesure de l'évolution des politiques publiques. Ces rencontres offrent également l'opportunité d'imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement pour les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité. Elles visent à renforcer la qualité des services et tendent à favoriser une société inclusive et adaptée aux besoins de tous.

Dans le cadre de l'extension du service (5 places supplémentaires), nous avons commencé à étayer l'équipe au cours du mois de décembre et cela s'est finalisé durant le mois de janvier 2025 avec le recrutement d'un éducateur spécialisé à 0.80%, d'une psychomotricienne à 0.20 ETP. Les temps de travail de l'orthophoniste et de la psychologue en poste ont été augmentés respectivement de 0.10 et de 0.30 ETP. Un travail de réflexion sur la nouvelle organisation du service a été mené en équipe. Nous avons déterminé l'organisation matérielle et humaine en lien avec l'accueil des nouveaux salariés prévue début janvier. Nous avons aussi travaillé à la planification des admissions à venir. Nous avons opté pour une organisation par secteur pour les éducateurs afin d'optimiser les déplacements et de favoriser une connaissance plus poussée des partenaires de secteurs.

2) Plateau technique

Catégorie d'emplois	ETP rémunérés 2022	ETP rémunérés 2023	ETP rémunérés 2024
Direction et encadrement	0,18 ETP	0,20 ETP	0.22 ETP
Administration et gestion	0,31 ETP	0,32 ETP	0.35 ETP
Animation ou éducation	1,21 ETP	1,20 ETP	1.21 ETP
Médical	0,15 ETP	0,14 ETP	0.14 ETP
Paramédical	1,47 ETP	1,46 ETP	1.49 ETP
Services Généraux	0,15 ETP	0,15 ETP	0.16 ETP
TOTAUX	3,47 ETP	3,47 ETP	3.57 ETP

3) Formations

1 formation individuelle : L'enfant troublé et son corps

Plusieurs formations collectives :

- Promotion de la santé VARS : 1 demi-journée de sensibilisation pour l'ensemble du personnel éducatif, social et para médical. 2 journées de formation pour 3 personnes souhaitant s'investir en tant que référent VARS.
- Accompagnement bientraitant des familles
- Participation à divers colloques : Pédocriminalité, penser l'habiter médico-social.
- Formation office 365

4) Stagiaires / supervision Analyse des pratiques

La recherche d'un nouvel intervenant a abouti ; l'équipe a proposé de contacter l'association FARE (Association de Formation et de Recherche pour la Santé Mentale Infanto Juvénile).

Les groupes d'analyse de pratique ont pu être mis en place dès le mois de mars à la hauteur de 4 dans l'année.

En synthèse...

- La participation aux journées Sessad Occitanie permet de se réunir, d'échanger, de croiser les regards et les expériences mais aussi de prendre la mesure de l'évolution des politiques publiques.
- La mise en œuvre de l'extension du service a été travaillée en équipe et a demandé une mobilisation conséquente des professionnelles afin de pouvoir procéder aux admissions dans les meilleurs délais.

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

Le Dossier Informatisé de l'Usager (DIU)

Les professionnelles ont été formées au logiciel AIRMES au mois d'août 2024. L'implication des professionnelles dans le cadre de cette formation a permis une mise en pratique dès fin août.

L'utilisation du logiciel de gestion du DIU présente plusieurs avantages pour les professionnelles :

- L'amélioration de la coordination entre les différents professionnels impliqués dans l'accompagnement des usagers.
- La centralisation des informations qui améliore la cohérence des interventions.

Le DIU assure un stockage sécurisé des données des personnes, réduisant ainsi les risques de perte ou de vol d'informations sensibles.

L'auto-évaluation

Le SESSAD s'est engagé dans une démarche d'auto-évaluation à compter du mois d'avril dans le but de contribuer à une amélioration continue de la qualité des services offerts aux usagers.

Nous avons fait le choix de constituer un comité de pilotage composé de représentants volontaires des différentes parties prenantes. Nous avons bénéficié d'un accompagnement extérieur du Réseau Jannoy pour nous former à la démarche d'évaluation et à la mise en place de la démarche qualité.

L'auto-évaluation a été menée sur deux demi-journées avec l'ensemble de l'équipe qui s'est exercée aux entretiens des traceurs ciblés. L'auto-évaluation sur l'ensemble des critères a permis de faire une photographie de notre existant. Elle a également amené les professionnelles du SESSAD à réfléchir sur leurs pratiques, identifier leurs forces et leurs faiblesses, et définir des axes d'amélioration.

Deux membres de l'équipe ont mené les entretiens avec les accompagnés traceurs.

La démarche nous a permis de mettre en œuvre un plan d'action correctif préparatoire à l'évaluation prévue en avril 2025.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

L'installation de luminaires supplémentaires dans la salle d'activité a été nécessaire.

L'ascenseur a été remis en fonction après intervention de l'Apave et de l'ascensoriste.

3) Véhicules

- Entretien courant des 2 véhicules du service
- Emprunt d'un véhicule à l'IME, un jour par semaine ou lors de projet spécifique ; s'effectue dans le cadre d'une mutualisation de moyens.
- Suite à l'extension du SESSAD, nous avons entrepris des investissements concernant le matériel de transport (deux véhicules).

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

La conjoncture économique actuelle continue d'impacter de nombreuses dépenses (inflation). Les financements accordés pour l'extension au 1^{er} octobre 2024 expliquent en grande partie l'excédent réalisé sur cet exercice. En effet, si nous avons entrepris l'ensemble des mesures liées à l'extension, les incidences financières sont plus mesurées car étalées au cours du dernier trimestre voire sur 2025.

Les revalorisations salariales appliquées ont accru les dépenses de personnel mais le financement accordé du « Ségur pour tous » ajouté aux crédits accordés pour l'extension ont permis de contenir les dépenses du groupe II. La stabilité du personnel cumulé à un faible taux d'absentéisme a contribué à ne pas aggraver le déséquilibre budgétaire sur ce groupe. En effet, nous constatons que l'écart entre l'enveloppe allouée et la réalité sera atténué grâce à l'extension mais il s'avère que l'équilibre budgétaire reste très fragile.

2) Évolution des sections d'exploitation / d'investissement / de la trésorerie

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u> GROUPE I </u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	10 575€	14 127.46€
<u> GROUPE II </u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	249 614.81€	256 334.38€
<u> GROUPE III </u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	43 661€	25 911.86€
TOTAL	303 851.81€	296 373.70€
PRODUIT		
<u> GROUPE I </u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	303 139.81€	303 139.81€
<u> GROUPE II </u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	711€	300€
<u> GROUPE III </u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		3 420.89€
TOTAL	303 850.81€	306 860.70€
RESULTAT		10 487€

Les Charges

Groupe I

Si l'ensemble des dépenses afférentes à l'exploitation étaient en adéquation avec le budget accordé lors des précédents exercices, l'évolution des dépenses afférentes à l'exploitation au vu de l'environnement économique actuel (inflation) a de nouveau créé pour cette année un déficit sur ce groupe avoisinant 4K€. Il est noté également que ce groupe est directement impacté par les dépenses du projet culturel MIMA. (2 500€)

Groupe II

Comme évoqué précédemment, la stabilité du personnel, conjuguée à un absentéisme très faible et aux financements supplémentaires accordés ont permis d'atténuer le déséquilibre budgétaire de ce groupe. Les hausses importantes sur ce groupe s'expliquent en grande partie par les revalorisations salariales.

Nous constatons également un écart important sur le taux de cotisations patronales entre le budget accordé et le réalisé. Cette hausse s'explique en grande partie par l'impact des hausses salariales sur le brut versé d'une part et d'autre part par la diminution des exonérations en rapport direct avec les hausses des salaires bruts. Le taux de cotisations patronales 2024 s'élève à 55.99%.

Le coût de la revalorisation du « Ségur pour tous » a été financé à hauteur de 4 943.06€.

Par ailleurs, conformément à la réglementation comptable, nous avons enregistré la variation de la provision « congés payés » dont le montant est retraité sur l'affectation du résultat. Cette variation importante s'explique par un réajustement cohérent de la répartition de cette provision en adéquation avec l'ETP réel des salariés entre l'IME et le SESSAD.

Le groupe II présente un déficit de 7 K€, auquel il faut déduire les transferts de charges à hauteur de 3K€ inscrits dans le groupe III des produits. Notre inquiétude exprimée lors des derniers rapports montre à nouveau une évolution extrêmement fragile entre les financements accordés et les dépenses réelles. En effet, nous observons un risque de sous financement malgré les financements supplémentaires accordés dans le cadre de l'extension.

Groupe III

Les dépenses du groupe III, comme celles du groupe I, ont été marquées par la conjoncture économique mais de manière plus mesurée.

L'incidence financière des investissements réalisés dans le cadre de l'extension reste inférieure au budget alloué. L'ensemble des investissements prévus n'ont pas encore été réalisés et seront reportés sur les prochains exercices.

Une variation de la provision « Indemnité Départ à la Retraite » a été enregistrée à hauteur de 4 102€.

Ce groupe fait apparaître un excédent qui s'explique en grande partie par les crédits accordés dans le cadre de l'extension dont la majorité n'ont pas pu être engagés sur cette exercice.

Les Produits

Conformément à la dernière décision modificative de décembre 2024, la dotation accordée sur l'exercice s'élève à 303 139.81€ intégrant les crédits accordés pour l'extension sur 3 mois.

Les autres produits sont des produits divers de gestion et des transferts de charges pour un montant 3 720.89€, portant le total des produits 2024 à 306 860.70€.

3) Résultat de l'année

Le résultat comptable fait apparaître un excédent de 10 487€.

4) Proposition d'affectation

Hormis le retraitement de la provision pour congés payés, nous avons entrepris de diminuer l'excédent comptable par un transfert vers un autre établissement inclus dans le périmètre du CPOM conformément à la réglementation en vigueur.

L'objectif de cette affectation est de ne pas augmenter plus que nécessaire les réserves de l'établissement et de compenser à contrario les réserves d'une autre structure qui tendent à s'amenuiser.

Conformément à l'ERRD dans le cadre du CPOM, nous proposons que le retraitement de la provision congés payés 11 418.14€ soit affecté en réserves de compensation des déficits.

En synthèse...

- Équilibre budgétaire fragile, très dépendant des moindres fluctuations externes.
- Stabilité du personnel avec un absentéisme quasi-nul.
- Extension du service dont les crédits ont été accordés pour 3/12.

Le SESSAD : Conclusion générale et perspectives

L'année 2024 a permis au SESSAD de poursuivre ses missions dans la continuité de ce qui était préalablement entrepris.

Un projet spécifique mené avec MIMA a permis de travailler la dimension collective du service et d'amener les jeunes accompagnés à réfléchir sur le sens qu'ils donnent à leur présence dans le service.

L'appel à manifestation d'intérêt « 50 000 solutions » a permis d'étendre nos capacités d'intervention en augmentant la capacité du service de 30%, portant ainsi l'agrément à 20 places.

Cette évolution est la bienvenue dans un moment de réflexion important qui nous amène à penser l'évolution de nos modalités d'accompagnement dans une logique de transformation de l'offre et de fonctionnement en dispositif.

Ces perspectives doivent nous permettre de poursuivre le rapprochement et d'accroître les complémentarités entre SESSAD et IME, en cohérence avec les politiques publiques.

D'autre part, l'évaluation menée en avril 2025 doit nous encourager à construire le dispositif à venir dans un souci d'amélioration permanente de la qualité de nos accompagnements.

Le projet de service qui doit également faire l'objet d'une réécriture prochaine, devra formaliser ces ambitions et la manière dont nous comptons y parvenir, dans le but de toujours mieux répondre aux besoins de notre territoire.

Introduction générale

La création d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme a été décidée en Ariège par un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2022.

Composée de 4 personnels (2 de l'association et 2 de l'éducation nationale), cette unité entend proposer un programme d'enseignement spécifiquement adapté aux capacités et aux spécificités des jeunes élèves accueillis au sein du dispositif.

L'UEEA exerce ses missions au sein de l'école dans le respect du cahier des charges et veille à mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques. En plus de sa mission d'appui à la scolarisation, le dispositif est attentif à inscrire son action dans le projet pédagogique de l'école.

Cette année, pour la première fois depuis sa création, les effectifs de l'UEEA ont atteint leur plafond maximal (10 élèves accueillis). Il s'agit donc d'une année représentative en termes d'activité.

Au-delà des conséquences sur les chiffres de l'activité, cette donnée a eu pour effet la nécessité d'adapter les moyens humains au regard des spécificités des enfants. Penser l'accompagnement de 10 élèves est différent d'un accompagnement quasi-individuel, possible à l'ouverture de l'unité. Se rajoute à cela la complexité des situations accueillies qui nécessite une individualisation des parcours et des adaptations de l'environnement afin d'offrir une scolarisation optimale. Ces éléments appellent une réflexion sur l'importance accrue, à côté de temps d'accompagnement spécifiques à l'unité, de la présence des élèves accueillis au sein de leur classe d'âge,

Après deux années de fonctionnement, l'UEEA a trouvé ses marques dans le groupe scolaire. Véritable plus-value inclusive, elle y a toute sa place et apporte ses compétences à l'ensemble de la communauté éducative, en contribuant à prendre en considération les particularités de toutes et tous.

Ce rapport d'activité a pour objet de rendre compte du fonctionnement du dispositif, de mettre en lumière les aspects positifs, mais également de souligner les points de vigilances qui appellent notre attention.

Présentation de l'établissement

1) Dénomination, adresse géographique, lieux d'activité

L'Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme des PEP 09 est située dans les locaux de l'école, 7 chemin du stade à Montgailhard (09330). Elle a ouvert ses portes en septembre 2022.

2) Bassin d'intervention

Secteur de Foix et sa périphérie.

3) Cadre réglementaire

- **LOI** N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **LOI** N°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- **LOI** N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- **LOI** N°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance »
- **DECRET** N°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et service
- **ARRETE** du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux
- **INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE** N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019, relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.
- **STRATÉGIE NATIONALE 2023-2027** pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, DYS, TDAH, TDI

Le service s'appuie également sur les diverses Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS (Haute Autorité de Santé) pour la mise en œuvre de ses actions.

4) Missions et type de public accueilli

Les **UEEA** ont pour objet principal de mettre en place, pour des enfants de 6 à 11 ans avec TSA, un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir leur réussite scolaire et éducative. À la faveur d'un effectif composé de 7 à 10 élèves et d'un taux d'encadrement approprié, elles contribuent à la mise en application d'une école inclusive.

Elles proposent aux familles un accompagnement dans les difficultés du quotidien et coconstruisent des solutions « sur-mesure ».

Elles concourent plus largement à l'accès au droit commun.

En synthèse...

L'UEEA de l'école élémentaire de Montgailhard est un dispositif à effectif limité de scolarisation en « milieu ordinaire ». Il concerne des enfants de 6 à 11 ans présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme et bénéficiant d'une orientation MDPSH.

Elle est l'un des dispositifs de scolarisation visant une école plus inclusive.

Des histoires de vie...

Le principe inclusif

L'année 2024 est pour l'UEEA, une confirmation de son inscription dans le périmètre de l'école de Montgailhard. Le principe inclusif a pu s'exprimer de diverses manières tout au long de l'année. Nous retenons deux temps fort qui illustrent parfaitement cet aspect. En partenariat avec les services de l'Éducation Nationale, les élèves de l'école de Montgailhard ont participé avec leurs camarades fréquentant le dispositif aux DuoGame. Tous les enfants ont ainsi pu pratiquer des activités de sport adapté : Boxe, Vélo, Tennis, Golf, Tir à la carabine... La journée s'est achevée par une grande Flashmob.



L'activité en 2024

1) Les faits marquants de l'année

La tendance engagée d'augmentation des accueils en 2023 s'est poursuivie en 2024. Le dispositif a atteint pour la première fois, fin juin 2024, sa capacité maximale d'accompagnement (10 enfants). À la faveur de nouvelles entrées, de réorientations, l'effectif total d'élèves accueillis cette année se porte à 11 enfants. L'effectif à la fin de l'exercice 2024 est de 9 enfants fréquentant le dispositif à temps complet, contre six à la fin de l'exercice 2023.

Deux enfants sont sortis du dispositif cette année. Ces orientations s'inscrivent dans la logique recherchée par le dispositif : la consolidation de « la scolarisation en milieu ordinaire ». En effet, ces deux enfants à l'issue de leur CM2 ont pu bénéficier d'une orientation en collège avec appui du dispositif ULIS. Nous nous félicitons du travail accompli auprès de ces deux enfants et des moyens engagés pour assurer les meilleures conditions possibles à leur entrée au collège.

Sur les 5 situations entrantes, 4 sont des réorientations dans le cadre de situations complexes et demandent un gros investissement en matière d'accompagnement, en plus de celui déjà réalisé auprès des autres enfants. La dernière entrée plus « classique » en CP est également une situation nécessitant toute notre attention. En conséquence, nous avons été dans l'obligation d'une part, d'assurer les remplacements de toutes les absences de professionnels (ce qui n'était pas le cas jusqu'alors en raison d'un effectif moindre) et d'autre part, d'augmenter le taux d'encadrement pour répondre aux besoins des enfants.

L'équipe de l'UEEA s'est étoffée de l'intervention d'une psychologue orientée « neurosciences » dès janvier. Cette arrivée est la conclusion du travail de recrutement engagé en 2023 et a permis d'augmenter les possibilités d'accompagnement. Dès la rentrée de septembre 2024, la nécessité d'augmenter l'encadrement éducatif au regard des besoins des enfants s'est faite jour. Cela a été réalisé tout en contenant les dépenses dans le cadre autorisé.

Les besoins d'encadrement supplémentaires sont la conséquence directe des besoins des enfants. Ces derniers bénéficient de temps d'inclusion sur les 5 niveaux de l'école élémentaire en fonction de leur classe de référence et d'une inscription totale dans le projet d'école. Cela nécessite donc de la part des professionnels de pouvoir se démultiplier sur tous les espaces de vie de l'école. Ce travail a permis notamment de pouvoir participer au voyage scolaire de fin d'année à Port Leucate.

Tout au long de l'année, le travail partenarial a pris une grande place dans l'activité du responsable d'unité. Il faut cependant noter qu'en raison de l'instabilité politique, des contraintes d'agenda des différents partenaires institutionnels, nous avons été dans l'incapacité de nous réunir en Copil. Plusieurs dates ont été retenues, mais elles ont dû être ajournées.

Chronologie de l'année 2024 :

- Officialisation fin décembre de la collaboration avec Mme Baudet-Pouech et démarrage de son intervention dès la rentrée de janvier 2024.
- Rentrée de janvier 2024, accueil du 7^e enfant. Cette première entrée en cours d'année scolaire fait suite à une nécessité de réorientation dans le cadre d'une situation complexe.
- Début février accueil du 8^e enfant. Cet accueil, tout comme le précédent, résulte d'une situation complexe.
- Mi-février reprise du projet d'école d'accès à la culture avec les séances de cinéma à l'Estive et les visites à la médiathèque de Montgailhard.
- Mi-mars : démarrage du cycle piscine.
- Dès début avril, préparation à la participation aux Duo Games « Jeux Olympiques » en impliquant les différentes classes de référence.



PEINTURE DES FLAMMES OLYMPIQUES

- Tout au long du mois de mai : activité cirque avec Catapulte
- Début juin : programmation des temps d'immersion au collège pour deux élèves, mise en place d'un transfert de compétence, accueil des AESH sur le dispositif, accompagnement au collège dans le cadre des portes ouvertes.
- 4 juin : participation aux Duo Games.
- Du 10 au 13 juin : sortie de fin d'année avec nuitée à Port Leucate.



CHAR À VOILE À LEUCATE

- A partir du 18 juin : accueil à temps plein du 9^e enfant dans le cadre d'une situation complexe.
- A partir du 8 juillet : accueil sur les activités d'été du 10^e enfant afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2024-2025
- Juillet : alternance d'accueil à l'école, de visites à domicile, d'accompagnement vers les ALSH de Saint Paul de Jarrat et de Tarascon.
- Fin août : sortie des effectifs des deux collégiens (nous entretenons des liens réguliers avec les familles, les établissements de destination et le SESSAD de Foix qui accompagne aujourd'hui ces deux enfants). L'effectif retombe momentanément à 8.

- Fin aout : accueil d'une nouvelle élève. Cette jeune fille et sa famille avaient été reçues en juillet pour préparer cette entrée. Nouvelle situation complexe et décision de l'éducation nationale de faire un maintien en CM1 pour bénéficier de deux années sur le dispositif.
- Dès début septembre, le constat est fait d'un besoin de personnel supplémentaire pour soulager l'équipe au regard de besoins conséquents des enfants. Les temps d'inclusion en classe de référence sont limités à la capacité de l'équipe à pouvoir les mettre en place.
- Reprise fin septembre du projet d'école d'accès à la culture. (Seuls 2 enfants pouvant y participer en autonomie sont invités à le faire)
- 10 octobre : embauche en CDD d'un 0.3 ETP d'éducatrice spécialisée et réinscription dans la dynamique inclusive de manière plus large.
- Vacances d'automne : tenue du premier café parent (nouvel outil favorisant la pair-aidance, l'autodétermination, l'information et plébiscité dès sa première édition).
Thématique du jour : Au fait c'est quoi pour vous l'autisme ?
- Fin décembre : participation au goûter et au spectacle de Noël.
- Tenue du deuxième café parent (Finalisation du « WhatsApp des parents », engagée dès la première édition). *Thématique du jour : Ses réussites, nos réussites.*

2) Nombre de personnes accueillies (file active, nombre de journées, nombre de personnes accueillies...)

Nb de personnes accueillies	Fréquentation totale en nombre de journées	Nombre total de journées de classe	Nombre de journées hors périodes scolaires
11	1684	173	34

Fréquentation totale en nombre de journées = nb de personnes accueillies x présence à la journée +
nb de journées HPS (ALSH et VAD)

3) Âge et sexes des personnes accueillies

Enfant	Classe de référence (en septembre)	Age (Au 31/12/2024)	Sexe
1	CP	7 ans et 4 mois	M
2	CE1	7 ans et 9 mois	M
3	CE2	8 ans et 10 mois	M
4	CE2	9 ans	M
5	CE2	9 ans et 4 mois	M
6	CE2	9 ans et 9 mois	M
7	CM1	10 ans et 8 mois	M
8	CM1	10 ans et 11 mois	F
9	CM2	11 ans et 5 mois	F
10	Passage en 6ième	12 ans et 7 mois	M
11	Passage en 6ième	12 ans et 11 mois	M

4) Typologie des publics

Tous les enfants accueillis sur le dispositif de l'UEEA ont fait l'objet d'un diagnostic établi de Trouble du Spectre de l'Autisme. Ils ont été orientés après notification de la MDPSH. Ils nous ont été adressés après une période de scolarisation en milieu ordinaire. Il est à noter que l'un des enfants a bénéficié d'un accompagnement en ULIS avant son entrée et un autre a fait l'objet d'une réorientation après deux années en milieu ordinaire consécutives à un accueil en UEMA.

5) Entrées / sorties

Effectif Maximal	Entrée	Sortie	Effectif Total (Fin 2024)
10	5	2	9

Les deux sorties du dispositif sont des sorties prévues en raison de l'orientation vers le collège. Les 5 entrées sur le dispositif sont des situations nécessitant un accompagnement conséquent. Elles se rajoutent à celles déjà présentes sur le dispositif.

6) Origine des personnes accueillies.

Enfant	Garde (conjointe=1 alternée=2, exclusive=3)	Localité 1	Localité 2	Adressage
1	3	Pamiers		GS de Maternelle Pamiers
2	2	Foix	Pamiers	GS de Maternelle Foix
3	1	Montgailhard		CE1 St Jean du Falga
4	2	Rabat les 3 seigneurs	Junac	GS de Maternelle Niaux
5	3	Pamiers		GS de Maternelle Pamiers
6	1	Tarascon		CE1 Tarascon
7	1	Lavelanet		CE2 ULIS Lavelanet
8	1	Pamiers		CM1 Pamiers
9	2	Mercus et Garrabet	Ussat	CE2 Tarascon
10	2	Montgailhard	St Paul de Jarrat	CE2 ULIS Foix
11	2	Foix		CM1 Luzenac

7) La scolarité

Les enfants fréquentant le dispositif UEEA sont tous inscrits sur l'école de Montgailhard dans une « classe de référence ». Le choix de la classe de référence se fait en fonction de l'âge du jeune en tenant compte d'éventuels redoublements actés par l'Éducation Nationale. La scolarisation doit se faire à temps complet, selon les horaires en vigueur sur l'établissement. Les enfants peuvent également bénéficier des services de cantine et de l'ALAE.

Horaires de classe en vigueur : 8h35-11h30 et 13h45-16h les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 8h50-12h le mercredi.

Avec la montée en effectif, les professionnels de l'UEEA doivent aujourd'hui intervenir sur les 5 niveaux de l'élémentaire. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'activité du dispositif. En effet, peu d'enfants ont la capacité d'être en autonomie sur ces temps. De fait, ils doivent être accompagnés sur leur classe de référence ce qui rend complexe l'organisation et a dû faire l'objet d'une montée en effectif d'accompagnement pour assurer à tous un maximum de temps d'inclusion.

Les temps de récréation sont toujours pris en commun avec les autres classes, néanmoins certains enfants nécessitent des aménagements en termes de temps. Cela nécessite encore que l'équipe se démultiplie pour répondre aux besoins de tous. De la même manière, les temps d'ALAE et de cantine le midi sont accompagnés dans une grande majorité. Seuls deux enfants peuvent assister à ces temps en autonomie, mais peuvent faire l'objet d'un accompagnement ponctuellement en fonction de besoins repérés.

En conséquence les temps d'ALAE du matin et du soir ne peuvent être couverts, ce qui à ce jour ne pose pas de problème car 1 seul enfant en a fait la demande et peut le faire en autonomie. Néanmoins nous devons garder ce point en vigilance pour de possibles besoins à venir.

Les interventions de professionnels paramédicaux peuvent se faire sur le temps de classe, mais doivent être favorisées, dans la mesure du possible, des séances sur site ou hors temps de classe pour impacter le moins possible la scolarité. Le service conventionne avec les paramédicaux, afin de cadrer les interventions et créer les conditions de coopération. Tous les enfants bénéficient à minima d'un accompagnement par la psychologue pour l'évaluation des besoins et la définition des objectifs

Enfant	Classe de référence en décembre 2024	ALAE	Cantine	Inclusions (récréations, sorties...)	Inclusions (en classe de référence)	Nb d'interventions paramédicales sur site (par semaine)	Nb d'interventions paramédicales hors site (par semaine)	Scol. temps plein
1	CP	Oui	Oui	Oui	Oui	2	1	Oui
2	CE1	Oui	Non	Oui	Oui	1	2	Oui
3	CE2	Oui	Oui	Oui	Non	2	1	Oui
4	CE2	Oui	Oui	Oui	Non	2	1	Oui
5	CE2	Oui	Oui	Oui	Oui	2	0	Oui
6	CE2	Oui	Oui	Oui	Oui	2	1	Oui
7	CM1	Oui	Oui	Oui	Oui	2	1	Oui
8	CM1	Oui	Oui	Oui	Non	2	0	Oui
9	CM2	Oui	Oui	Oui	Oui	2	2	Oui

Tous les enfants sont accueillis à temps plein. Sont aujourd'hui majoritairement favorisées des interventions des professionnels paramédicaux sur site après signature d'une convention et si non réalisable des interventions en dehors du temps scolaire. L'ensemble des professionnels sont en lien avec le dispositif et peuvent en fonction des besoins assister aux ESS.

Les prises en charge financières des soins paramédicaux augmentent significativement au regard du nombre d'enfants suivis. Le point financier de ces prises en charge est à consulter dans les éléments plus bas.

En synthèse...

- L'année 2024 peut être considérée comme une année de référence pour le dispositif au regard de l'effectif et des moyens engagés.
- Les entrants sur le dispositif nécessitent des besoins d'accompagnement accrus.
- Les sortants poursuivent leur scolarité au collège.
- Il faut noter que l'association a pris la mesure des besoins des enfants en accordant un 0.3ETP d'éducatif complémentaire, ce qui en plus du conventionnement avec la psychologue et la prise en charge de soins paramédicaux impacte le budget du dispositif.
- A la demande de l'ARS, l'UEEA prend en charge financièrement ces soins paramédicaux, une remontée sera faite sur l'impact de ces prises en charge.



Les professionnel·les

1) Les faits marquants de l'année

- Pour pallier l'absence partielle du responsable d'unité, pour cause de formation, sur la période (janvier à juin), des CDD ont été signés pour remplacer au sein du service sa fonction éducative uniquement.
- Presque toutes les absences ont fait l'objet d'un remplacement. Il est à noter que le service remplace indifféremment selon que ce soient des personnels PEP ou ceux alloués par l'EN (Il est difficile de solliciter des personnels EN n'ayant pas reçu une formation adaptée aux besoins des enfants accueillis).
- Le responsable d'unité s'est pleinement engagé dans la démarche des mercredis de l'ASH organisés par l'IEN-ASH.
- La supervision avec FORMAVISION est reconduite et a fait l'objet d'un changement d'accompagnatrice. Le service bénéficie désormais de l'intervention d'une psychologue orientée « neurosciences » en conformité avec le cahier des charges.
- Après une année de recherche, une psychologue répondant aux besoins du dispositif a été trouvée. Elle a débuté ses interventions dès janvier 2024.
- Afin de mieux répondre aux besoins grandissants des enfants, l'association a alerté les partenaires institutionnels sur la nécessité de temps éducatif complémentaire. Faute d'obtenir un complément pour le moment, un 0.3ETP sur le budget de l'UEEA a été mis en place.
- Plusieurs conventions ont été signées, afin de cadrer l'intervention des professionnels paramédicaux sur le dispositif.
- La formation sollicitée par l'AES n'a pu être réalisée en raison d'une annulation par l'organisme. Elle a été reconduite pour septembre 2025.

2) Plateau technique

- 1 Enseignant Spécialisé (Éducation Nationale)
- 1 AESH (Éducation Nationale)
- 1 AES (PEP 09)
- 1 Responsable d'Unité assurant la fonction d'éducateur spécialisé sur le dispositif (PEP 09)
- 1 Éducatrice spécialisée en 0.3ETP (depuis octobre)
- 1 Psychologue les lundis matin
- 2 Psychomotriciennes par système de convention

L'équipe a été particulièrement impactée par les besoins grandissants des enfants dès janvier 2024, avec un point d'orgue à la rentrée de septembre 2024. Le travail de supervision a mis en évidence l'insuffisance d'encadrement humain pour assurer une pleine inclusion. C'est pourquoi, en accord avec la direction associative, un 0.3 ETP éducatif complémentaire a été acté. Les partenaires institutionnels ont pris acte des difficultés rencontrées sans pour autant accorder des moyens complémentaires.

Nous pouvons dire aujourd'hui qu'au regard des profils des enfants accueillis nous ne pouvons que rarement laisser les enfants en autonomie avec leur enseignant de référence. Les enfants bénéficiant de l'appui du dispositif fréquentent les 5 niveaux de l'élémentaire, il est en conséquence difficile de se démultiplier et le travail de coordination est intense.

Le personnel de l'UEEA accompagne les différentes spécificités des enfants :

- Deux enfants font l'objet d'un accompagnement spécialisé dans la mise en place d'un mode de communication alternatif car non oralisant ;
- Cinq enfants nécessitent une vigilance particulière en raison de troubles du comportement massifs et d'actes hétéro et auto-agressifs ;
- Les deux derniers ont des troubles de la compréhension et nécessitent protection et bienveillance au regard d'une estime de soi dégradée.

Le personnel PEP a été fortement mobilisé dans l'adaptation de l'environnement aux besoins spécifiques des enfants. Le travail d'information auprès de la communauté éducative et des enfants de l'école est conséquent, notamment pour expliquer et sécuriser le périmètre de l'UEEA vis-à-vis des troubles des enfants.

3) Formation

Depuis son ouverture, l'UEEA fait de la formation un élément essentiel de la poursuite de son action auprès des bénéficiaires. Pour cela elle peut compter sur l'engagement de tout son personnel et sur une vigilance accrue de l'élargissement du périmètre des RBPP résultant de la recherche et d'innovations dans l'accompagnement des TND.

- Suite du parcours de MASTER 2 MEEF (Métier de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation) IDAISI (Ingénierie d'Accompagnement et d'Intervention pour une Société Inclusive) du RU
- Mobilisation des ressources internes de l'association pour former à la Communication Alternative Améliorée (CAA) notamment le PECS (Picture Exchange Communication System).
- Poursuite de l'accompagnement en supervision
- Formation aux logiciels métiers AIRMES et SharePoint pour le RU

La formation Makaton demandée par l'AES a été ajournée et reconduite en septembre 2025 par l'organisme.

Enfin, l'accompagnement des familles nécessite des compétences techniques pouvant faire l'objet de formations spécifiques. À ce jour, la formation du RU permet d'aborder ce sujet et de développer des savoirs experts. Pour autant, des besoins complémentaires pourraient émerger en fonction des besoins repérés.

4) Stagiaires / supervision

L'organisme FORMAVISION nous a accompagnés tout au long de l'année pour nos besoins en supervision. Courant juillet, nous avons changé d'intervenante. Elle a fait le lien avec la précédente afin d'assurer une continuité dans le travail mis en place.

En raison des accueils en cours d'année, des absences de personnel, le choix a été fait de ne pas accueillir de stagiaire cette année. Nous sommes conscients de l'importance de ces espaces de transmission et nous souhaitons pouvoir le faire dans les meilleures conditions.

En synthèse...

- Le dispositif s'est adapté aux besoins spécifiques des enfants notamment en redimensionnant la capacité d'accompagnement.
- Les dernières orientations sur le dispositif confirment la tendance déjà à l'œuvre l'année précédente, à savoir l'accueil de situations complexes nécessitant un fort investissement en moyens humains.
- Le travail de formation continue engagé depuis l'ouverture du dispositif est essentiel dans la prise en charge des besoins spécifiques des enfants. L'adéquation entre besoins et formation est primordiale, dans le but de sécuriser le périmètre entier de l'UEEA.
- La formation individuelle, collective, l'évolution des pratiques au regard des avancées faites sur l'autisme sont un élément clé dans la réussite de l'accompagnement des enfants au sein de l'UEEA.
- Enfin, l'accompagnement des familles doit faire l'objet d'une vigilance accrue sur d'éventuels besoins en formations complémentaires.

Des histoires de vie...

C'est par où la mer ?

L'autre temps fort que nous souhaitons mettre à l'honneur intervient dans le cadre du projet école. Tous les deux ans, l'école de Montgailhard propose aux enfants une sortie de fin d'année comprenant des nuitées. Nous avons mis un point d'honneur à ce que les enfants fréquentant le dispositif puissent en bénéficier au même titre que tous les autres enfants.

Ils ont ainsi pu profiter de nombreuses activités depuis la station balnéaire de Port Leucate : visites éducatives (Forteresse de Salses, Tautavel, Collioure, Aquarium de Canet), Char à voile, Cerf volant... Ce séjour nous a permis de nous décaler du quotidien à l'école et ainsi voir d'autres facettes des enfants que nous accompagnons.



Nous envisageons pour toujours mieux nous préparer et accompagner les familles de proposer un mini séjour à Suc et Sentenac les 5 et 6 juin prochain.

Les moyens matériels

1) Les faits marquants de l'année

L'année 2024 est représentative du point de vue des moyens matériels. Nous avons pu mesurer combien les investissements réalisés depuis l'ouverture du dispositif se sont avérés ajustés aux besoins de l'UEEA. Nous entrons maintenant dans une phase de maintien de l'existant et de remplacement en fonction de l'usure. Le petit matériel est à ce jour le poste le plus important de renouvellement avec les besoins en matériel éducatif.

Depuis son ouverture, les enfants bénéficiant du dispositif sont dans les mêmes conditions que ceux de l'école, l'UEEA prend en charge les besoins en matériel scolaire. Les principes de l'école de la république (gratuite et laïque) sont partagés par l'association des PEP. En conséquence, le dispositif met en œuvre ce principe pour toutes les personnes accueillies.

Des activités pédagogiques et ludiques ont été proposées au bénéfice de tous les enfants, elles ont pu faire l'objet de prise en charge financières.

L'abonnement au service AMIKEO (tablettes de communication) a été annualisé pour une meilleure prévisibilité budgétaire.

2) Locaux (entretien, travaux, investissements à prévoir...)

Les locaux de l'UEEA font l'objet d'un conventionnement avec la Mairie de Montgailhard. Les charges afférentes à leur entretien sont cadrées par le biais de cette convention.

Il est essentiel de provisionner le remplacement du matériel éducatif qui fait l'objet de dégradations nombreuses liées aux troubles du comportement de certains enfants ainsi qu'une provision pour anticiper l'usure du mobilier.

3) Véhicules

Le dispositif UEEA ne possède pas de véhicule dédié. Les professionnels utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service et transmettent une note de frais pour remboursement. Des frais de déplacements ont été accordés au RU afin d'assurer sa mission de guidance parentale à domicile, de travailler avec les partenaires et sa charge de cadre au sein de l'association.

Pour les besoins en transport collectif, les moyens internes de l'association sont mobilisés et/ou les transports réservés dans le cadre du projet d'école par l'Éducation Nationale.

En synthèse...

- Le dispositif UEEA s'est doté des moyens matériels nécessaires à son bon fonctionnement dès son ouverture et nous pouvons aujourd'hui mesurer en année pleine le résultat de ce travail.
- Une attention particulière a été portée sur l'adéquation du matériel aux spécificités des enfants accueillis. Le petit matériel et le matériel pédagogique font l'objet de renouvellement permanent.
- Le personnel est attentif à l'utilisation optimale de l'existant.
- Les stratégies d'investissement en matériel s'avèrent être en adéquation avec les besoins du dispositif pour le moment. Nous devons à présent être attentifs à provisionner l'usure générale de l'existant.

Éléments financiers

1) Les faits marquants de l'année

L'UEEA a atteint au cours de l'année 2024 sa capacité maximale d'accompagnement (10 enfants). Il en découle que les dépenses ont fortement augmenté sur plusieurs postes budgétaires. La montée de l'activité impose une vigilance sur le budget actuel accordé afin de continuer de garantir la qualité de la prise en charge des enfants accueillis.

La conjoncture économique actuelle impacte les dépenses réalisées mais reste très mesurée du fait de la spécificité du service (locaux et charges de structures non supportées par le service).

L'absence liée à la formation du RU a entraîné des coûts de remplacements dont le financement avait été anticipé par la constitution d'un fond dédié sur l'exercice 2022.

L'augmentation des frais liés aux prises charges paramédicales est encore supportable sur le budget 2024. Cependant, face aux besoins et à l'évolution du nombre d'enfants accueillis, il s'avère que les dépenses constitueront à terme un déséquilibre budgétaire.

Si les capacités d'investissements permettent au service de programmer le renouvellement du matériel et/ou mobilier, le petit matériel pédagogique est fortement mis à contribution. Il fera l'objet d'un renouvellement fréquent venant accroître les dépenses afférentes à l'exploitation courante.

2) Évolution des sections d'exploitation

CHARGES	ACCORDE	REEL
<u>GROUPE I</u> : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	6 215€	4 699.06€
<u>GROUPE II</u> : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	136 664.98€	138 369.44€
<u>GROUPE III</u> : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	9 850€	5 140.15€
TOTAL	152 729.98€	148 208.65€
PRODUIT		
<u>GROUPE I</u> : PRODUITS DE LA TARIFICATION	152 729.98€	152 729.98€
<u>GROUPE II</u> : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
<u>GROUPE III</u> : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		9 052.30
TOTAL	152 729.98€	161 782.28€
RESULTAT		+ 13 573.63€

Les Charges

Groupe I

Le groupe I présente un excédent. Les besoins en petit matériel et pédagogique vont s'accroître sur les futurs exercices. Outre les besoins qui évoluent très vite et notre souhait d'adaptation, nous constatons une usure plus rapide des fournitures et du petit matériel pédagogique.

Nous restons vigilants à ce que les dépenses engagées restent dans l'enveloppe budgétaire accordée.

Groupe II

Le groupe II fait ressortir un petit déficit (2K€). Ce déficit est factuel car si nous retraitons les coûts de remplacements engendrés par les absences pour formation du RU (reprise sur fonds dédiés), nous obtenons un léger excédent avoisinant les 7 k€.

Cependant, l'atteinte de la capacité maximale de l'UEEA engendrera sur les prochains exercices un déséquilibre budgétaire.

En effet, si en 2024, la vacance du poste paramédical (0.25 ETP) sur 8 mois et remplacé en septembre par la mise en place d'un 0.3 ETP éducatif pour garantir la qualité de l'accompagnement du nombre d'enfants accueillis et de leurs spécificités (troubles sévères) n'a pas engendré de surcoût, la nécessité de ce besoin impactera l'équilibre budgétaire au cours des exercices futurs.

De plus, nous sommes confrontés à la prise en charge des dépenses paramédicales des enfants accueillis en plus des interventions mises en place sur site. Or si ces dépenses n'ont pas encore affecté le résultat, nous restons préoccupés par leurs évolutions sur les prochains exercices.

Nous avons comptabilisé la variation de la provision « congés payés » qui sera retraitée lors de l'affectation du résultat.

Par ailleurs les dépenses de supervision sont comptabilisées dans les autres charges de personnels.

Groupe III

Le groupe III présente un excédent de 4.5K€ s'expliquant en grande partie par des faibles dépenses concernant l'entretien, ainsi que par la non-réalisation des investissements prévus impactant directement les dotations aux amortissements.

Cependant, comme évoqué précédemment, nous sommes confrontés à une usure importante sur le mobilier qui impactera rapidement les dépenses d'entretien et de réparation sur biens mobiliers au-delà des montants alloués au budget.

Par ailleurs, les investissements prévus seront reportés. Par déduction, la dotation est inférieure à l'accordé.

Nous avons constitué conformément aux règles comptables la provision pour retraite, qui représente une dotation de 2 761€.

Les Produits

Le montant des produits est conforme à la dotation globale accordée. À cela vient s'ajouter la reprise sur fonds dédiés pour un montant de 9 052.30€

Le montant total des produits 2024 s'élève à 161 782.28€.

3) Résultat de l'année

Le résultat comptable s'élève à 13 573.63€.

4) Proposition d'affectation

Hormis le retraitement de la provision pour congés payés négative, nous avons entrepris de diminuer l'excédent comptable par un transfert vers un autre établissement inclus dans le périmètre du CPOM conformément à la réglementation en vigueur.

L'objectif de cette affectation est de ne pas augmenter plus que nécessaire les réserves de l'établissement et de compenser à contrario les réserves d'une autre structure qui tendent à s'amenuiser.

En synthèse...

- Les dépenses réalisées restent dans l'enveloppe accordée mais l'atteinte de la capacité maximale sur un exercice engendrera un déséquilibre budgétaire.
- Vigilance à garder sur l'évolution de certains besoins sur le groupe II.

L'UEEA : Conclusion générale et perspectives

En 2024, l'UEEA de Montgailhard a continué son développement pour atteindre sa capacité d'accueil maximale.

Les conséquences de cette montée en charge sont assez proches de ce que nous pressentions dans le précédent rapport d'activité : renforcement de l'équipe, conventionnements avec plusieurs professionnels externes, adaptation des modalités d'accompagnement... Elles ont permis de poursuivre la construction d'un fonctionnement adapté aux besoins des élèves accueillis.

La place de l'unité au sein du groupe scolaire a été confortée et est aujourd'hui un point fort, prouvant s'il en était besoin la pertinence de ce type de dispositif au sein de collectifs de droit commun.

Les échanges avec les familles montrent une satisfaction globale de leur part, soulignant là encore que le dispositif répond aux besoins et aux attentes.

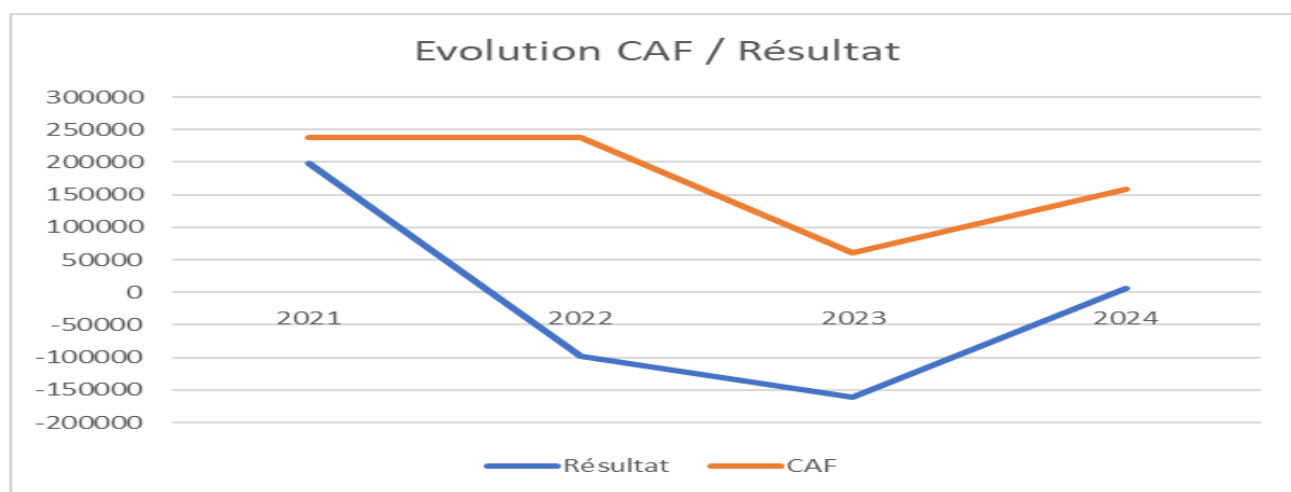
Il s'agit dans les années qui viennent de préserver ce fonctionnement qui répond aux missions qui lui sont confiées et d'installer une stabilité de fonctionnement, malgré la complexité, la variété et le nombre de situations accueillies.

Éléments financiers généraux relatifs au CPOM

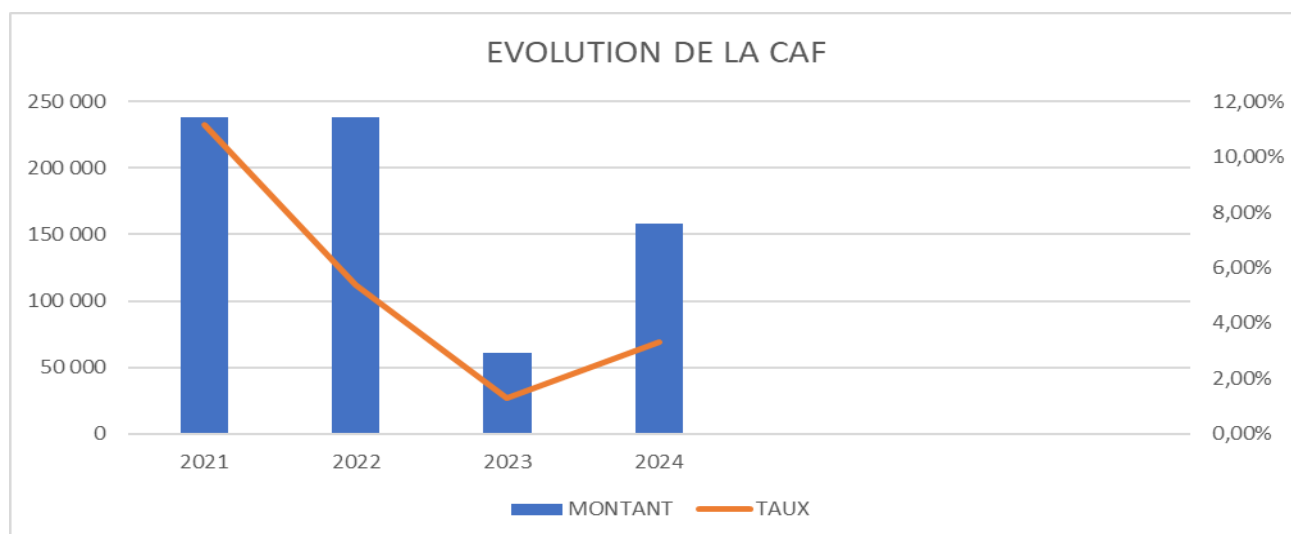
1) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement réalisée en 2024 s'élève à 158 194€ représentant un taux de 3.3%.

Cette année, la CAF est à un niveau correct. Cependant celle-ci doit être analysée avec précaution au vu du résultat. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les financements exceptionnels alloués sur cet exercice ont permis d'obtenir un résultat légèrement excédentaire. De fait, nous constatons sur l'ensemble des indicateurs une évolution stable. Si la stabilité financière n'est pas remise en cause, elle apparaît fragilisée en raison des résultats.



Nous constatons que notre capacité d'autofinancement (CAF) en 2024 évolue positivement. Mais, cette évolution de la CAF reste fragile car tributaire des résultats annuels. Si la CAF assure encore une indépendance financière par le biais d'une CAF nette, celle-ci est simplement due à notre faible taux d'endettement. (La CAF nette correspond à la différence entre la CAF et le montant du remboursement des emprunts).



2) Autres ratios

L'ensemble des ratios présentés dans l'ERRD 2024 font apparaître une évolution stable liée aux résultats. La situation financière reste bonne mais directement dépendante des équilibres budgétaires de l'ensemble des structures prises en compte dans le CPOM.

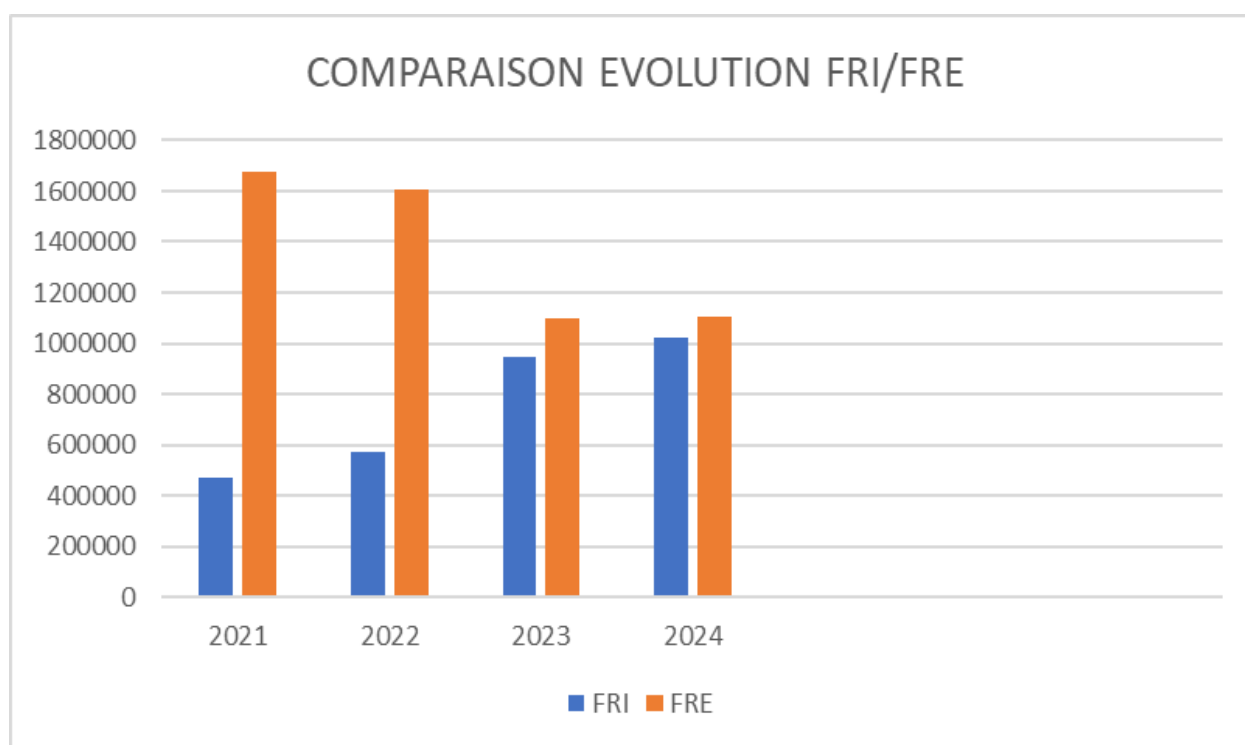
La vigilance sur la gestion financière doit être prise en compte car comme le montre la CAF 2024 notre situation financière est essentiellement dépendante du résultat annuel.

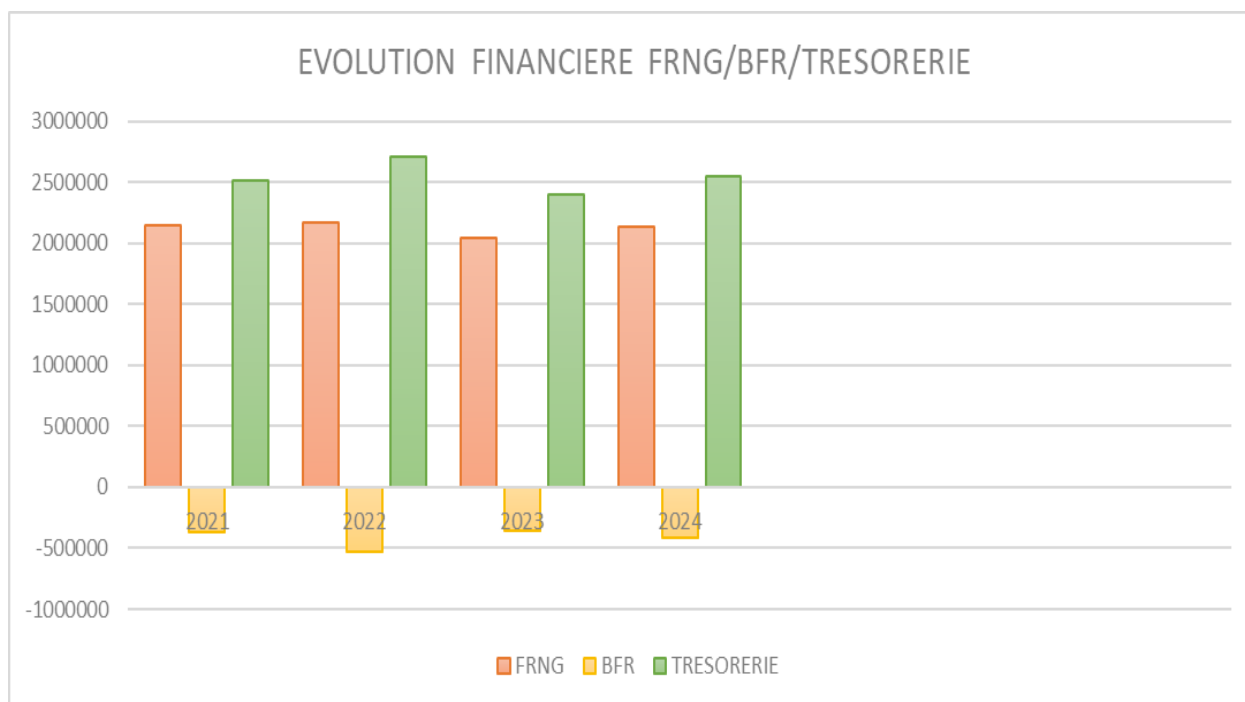
Si le FRI reste important et évolue quant à lui de manière positive (1 024 880€), il est à relativiser si l'on tient compte de l'importance de la réserve de compensation des charges d'amortissements extrêmement importante (+1 134K€).

Le FRE est quant à lui directement impacté par les résultats et les dépenses rejetées et/ou retraitées ; son évolution se stabilise en 2024 après des baisses successives.

Le FRNG positif à hauteur de 2 130K€ démontre une stabilité financière à consolider.

De manière plus concrète, les indicateurs 2024 reflètent bien les incidences financières que nous expliquons depuis plusieurs exercices. Les résultats comptables impactent directement l'ensemble des indicateurs et de fait leur évolution. Si la viabilité financière n'est pas remise en cause, il s'avère que les équilibres budgétaires devront systématiquement être atteints pour la maintenir

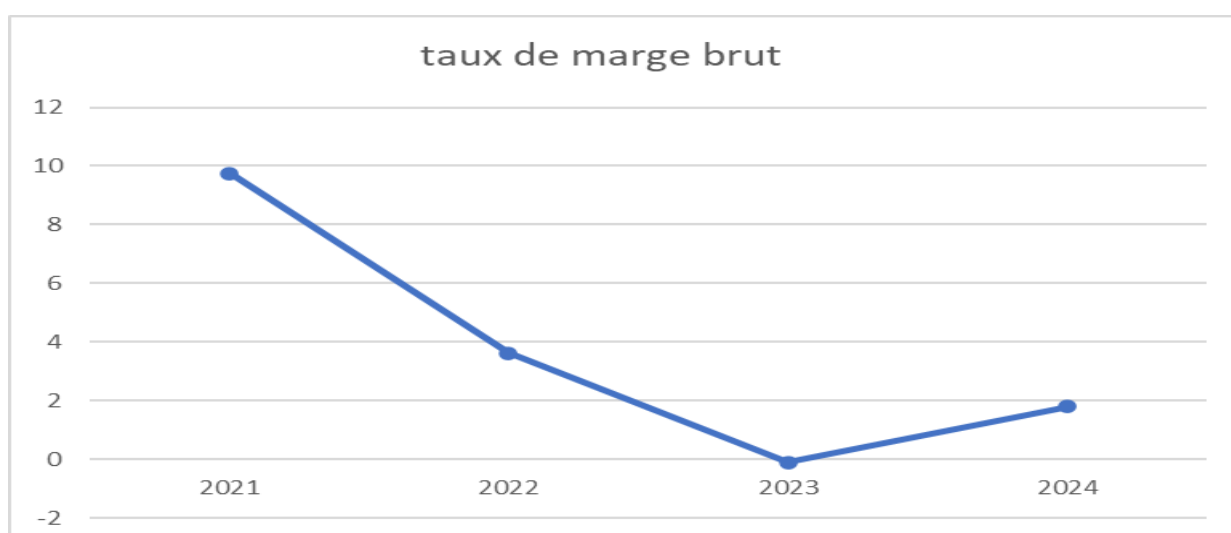


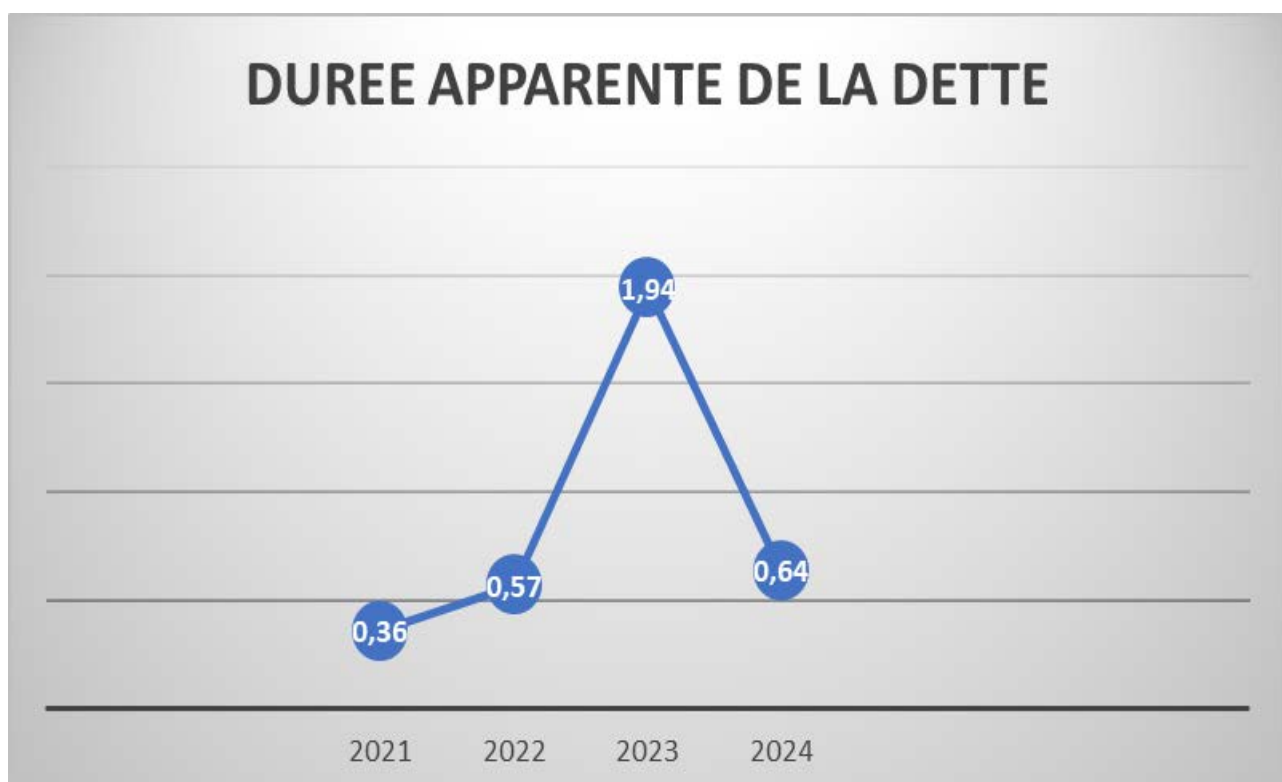
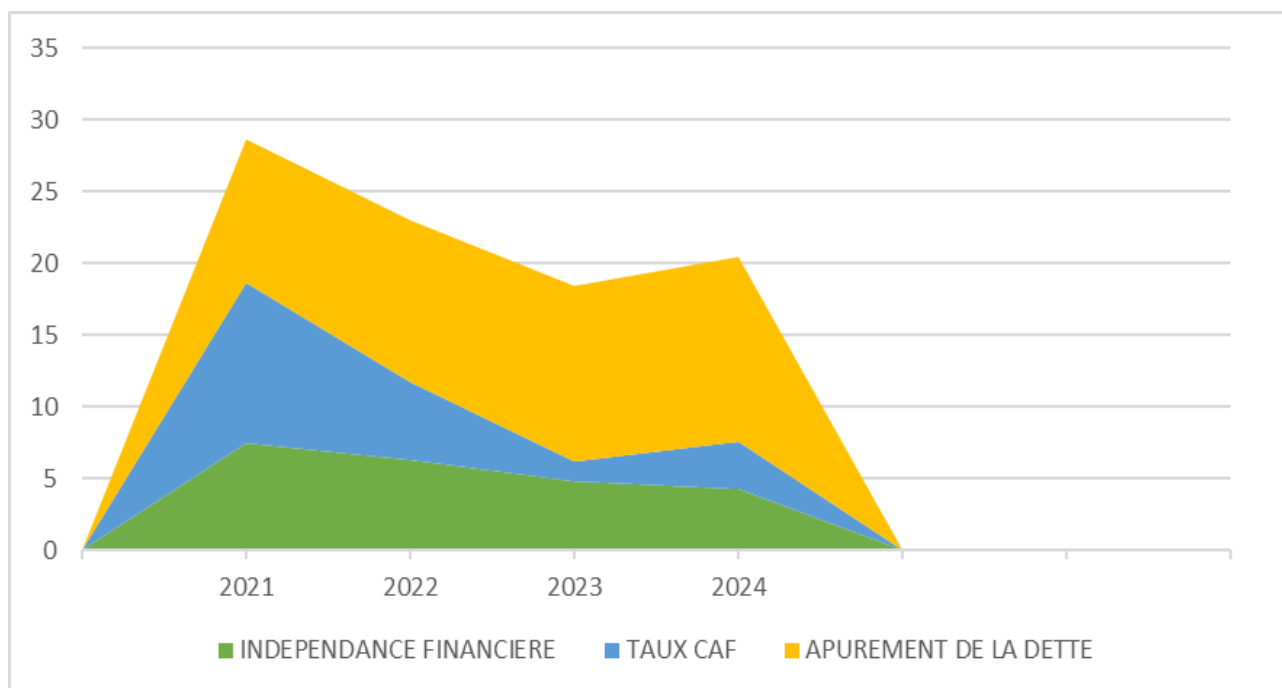


L'ensemble des ratios d'analyse financière présenté dans l'ERRD montrent une situation financière qui se stabilise après des baisses successives. Par ailleurs, il serait dangereux de ne se fier qu'à des montants ou des pourcentages bruts sans prendre en compte la proportion importante des réserves de compensation, des provisions et des fonds dédiés qui sur le long terme sont amenés à se réduire.

L'indicateur qui peut le mieux refléter l'évolution et la dimension financière sur cet ERRD est le taux de marge brut. Il s'avère positif et au vu de son évolution, cela nous conforte dans les obligations d'atteindre à minima l'équilibre budgétaire. Les ressources exceptionnelles allouées sur cet exercice permettent une adéquation avec les dépenses engagées. Cependant, nous continuons d'alerter sur la fragilité des équilibres budgétaires qui devront être consolidés dans le cadre du nouveau CPOM afin de garantir une viabilité financière.

En revanche, notre indépendance financière et la durée apparente de la dette continuent d'évoluer de manière positive, montrant une indépendance forte du fait d'un faible taux d'endettement.





Conclusion générale

Les éléments présentés dans les pages qui précèdent visent à montrer l'étendue de l'activité pour la partie médico-sociale placée sous la responsabilité de l'association des PEP de l'Ariège.

Au plan épidémiologique, nous voyons ressortir des éléments qui ne font que confirmer les tendances globalement observées ces dernières années :

- Complexification des situations accueillies avec le croisement de plus en plus fréquent de problématiques multiples (sanitaire, médico-social, social, économique)
- Allongement des durées d'accompagnement
- Élargissement du spectre des besoins rencontrés

Les conséquences de ce qui précède se font sentir dans l'évolution des équipes professionnelles, avec une distinction nécessaire entre les équipes travaillant en ambulatoire et les équipes d'établissement d'internat :

- Absentéisme conséquent et compensé partiellement de manière exceptionnelle à l'IME, qui continue de peser sur la dynamique de la structure.
- Renforcement, élargissement et diversification des compétences sur les structures d'accueil étendu comme le CAMSP et le CMPP (Développement du repérage précoce et de la démarche qualité).

Enfin, les répercussions financières ne manquent pas de se faire jour, pointant là encore des situations différentes entre structures d'internat ou ambulatoires :

- Déficit structurel toujours existant mais moindre grâce aux CNR à l'IME en raison de la masse salariale insuffisante et de coûts de fonctionnement en forte hausse en raison de l'inflation
- Excédents au CAMSP et à l'UEEA qui permettent de se projeter sur les évolutions à venir
- Excédents CMPP et SESSAD liés à des financements particuliers (extension, développement du repérage précoce et de la démarche qualité) masquant un peu la fragilité budgétaire de ces structures.

Tous ces points illustrent les enjeux qui se posent à l'association dans cette période où un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens doit être signé afin de programmer les cinq années à venir. Gageons que nous saurons permettre la poursuite et l'évolution de nos structures, dans un souci de réponse appropriée et adaptée aux populations vivant en Ariège.